14e ANNEE — QUEBEC, SAMEDI, 7 AVRIL 1888 — No. 36

ABONNEMENTS :

Par an (d'avance)..... $1.00
Payable dans le cours de l'année.... $1.50
Pour pouvoir discontinuer, il faut payer les arrérages et avertir au moins quinze jours avant l'expiration de l'année, ou bien refuser le journal.
Le *Canadien*, quotid. par an..... $5.00
" " semi-q., " $3.00
L'*Evénement*, journal populaire..... $3.00

LE CULTIVATEUR.

Edition Hebdomadaire du CANADIEN et de L'ÉVÉNEMENT.

ANNONCES :

Première insertion..... 10 cts
Autres insertions..... 05 "
Naissances, mariages ou décès.... 25 "

Les annonces suivrntes seront insérées pour UN CENTIN le mot :

Demandes d'emploi, demandes de domestiques ou employes. Annonces pour chambre ou pension.

L. J. DEMERS & FRÈRE, Editeurs-Propriétaires, — **BUREAU : 30, rue de la Fabrique, Québec.**

QUEBEC

SAMEDI, 7 AVRIL 1888.

IMPORTANTE DECOUVERTE

DE

MANUSCRITS

SUR

L'HISTOIRE DU CANADA

Nous sommes en mesure de donner des détails précis sur les manuscrits très importants et tout-à-fait ignorés que M. l'abbé Casgrain a trouvé récemment en France, et dont les journaux ont déjà dit quelques mots. Nous garantissons l'authenticité de ces renseignements ; car nous les avons tirés des notes mêmes de M. l'abbé Casgrain, dont celui-ci a bien voulu nous permettre de prendre des extraits.

Ces manuscrits ont appartenu au général de Lévis et ont toujours été conservés dans sa famille. Ils sont aujourd'hui la propriété de M. le comte de Nicolay, arrière petit-fils du général de Lévis. Et voici par quelle filiation.

1o Le chevalier de Lévis devenu Marquis de Lévis, puis Maréchal de France et Duc de Lévis, (le vainqueur de Sainte-Foye).

2o Son fils le Duc de Lévis, Pair de France, membre de l'Académie Française, chevalier d'honneur de Madame la Duchesse de Berry, décédé en 1830.

3o Le précédent a eu un fils, le Duc de Lévis, décédé en 1863, et une fille mariée au Marquis de Nicolay, Pair de France.

De ce mariage sont issus plusieurs enfants parmi lesquels le Comte Raimond de Nicolay, légataire universel de son oncle, le troisième Duc de Lévis, et à ce titre possesseur des Mémoires du Maréchal.

Ces manuscrits ont été relégués pendant plus d'un siècle au fond d'une bibliothèque de province, au château de Noisiel, et ont ainsi échappé jusqu'à présent à toutes les investigations. C'est le présent comte de Nicolay, qui les a tirés de la poussière et gardé précieusement dans ses archives. " Vous êtes la seule personne, écrivait le 15 du présent mois, M. le comte de Nicolay à M. l'abbé Casgrain, vous êtes la seule personne à qui j'aie communiqué les nombreux et très précieux documents inédits qui me viennent de mon aïeul le Maréchal de Lévis." En voici, en quelques mots, l'historique.

Le général de Lévis, pendant son séjour au Canada, avait tenu un journal de ses campagnes, et entretenu une correspondance active, dont il avait l'habitude de garder une copie. Il devint de plus, après la mort de Montcalm, le dépositaire de tous les papiers du général que celui-ci, au moment de mourir, avait donné ordre de lui remettre.

De retour en France, le général de Lévis occupa ses loisirs à mettre en ordre toute cette masse de documents. Il fit même transcrire avec grand soin son journal et sa correspondance, rangea par dates les lettres des principaux personnages avec qui il avait été en relation pendant son séjour au Canada et fit relier le tout avec un soin et même un luxe qui indiquent l'importance qu'il y attachait. C'est cette précieuse collection qui vient d'être signalée et dont la copie authentique sera prochainement expédiée au Canada. Elle ne forme pas moins de onze volumes, dont cinq in folio et six in 4 to. En voici le détail.

VOLUME 1er. *Journal des Campagnes du général de Lévis intitulé : Canada, Cartes et Relations*, jusqu'à 1760. In folio, de 285 pages. Au commencement du volume sont placées neuf cartes ou plans des différentes batailles ou attaques livrées de 1755 à 1760. 1o Carte manuscrite de la bataille de la Monongahéla. 2o Carte imprimée ; plan de la bataille livrée près du lac George où fut défait le baron de Dieskau. 3o Plan des forts de Chouagen avec le débarquement, le camp et les attaques de l'armée commandée par M. le Marquis de Montcalm : aquarelle superbe de 3 pieds et demi de longueur sur 2½ de largeur. 4o Plan du fort William Henry ou fort George construit par les Anglois en 1756, assiégé et pris en 1757 par l'armée française commandée par M. le Marquis de Montcalm : aquarelle de deux pieds de longueur sur deux de largeur. 5o Plan des retranchements sur les hauteurs en avant du fort Carillon attaqués par les Anglois, le 8 juillet 1758, défendus par l'armée française commandée par M. le Marquis de Montcalm : aquarelle de 3½ pieds de longueur sur deux de largeur. 6o Attaque du fort Niagara pris par les Anglois le 25 juillet 1759 : aquarelle, grandeur des deux feuilles de l'in folio. 7o Plan du combat du 31 juillet 1759. (Bataille de Montmorency). Bataille de Québec 13 7bre 1759, imprimé. 8o Plan ; prise du fort Lévis par les Anglois : aquarelle de deux pieds sur deux. 9o Plan de Québec et de la bataille qui s'est livrée dans les environs, le 28 avril 1760, entre les François commandés par le Marquis de Lévis et les Anglois sous les ordres du brigadier-général Murray : aquarelle, de quatre pieds sur deux.

Les pages les plus curieuses de ce manuscrit sont, sans contredit, celles où le général de Lévis raconte, en se nommant à la troisième personne, tous les détails de la bataille de Sainte-Foye, où il commandait lui-même. C'est un récit de première main, s'il en fût jamais ; et qui va mettre à néant plus d'une assertion accréditée. En voici la fin. Mais disons d'abord que le Chevalier de Lévis croyait que les ennemis étaient décidés à s'en tenir à la défense de Québec. " Il comptoit de faire avancer l'armée et de lui faire donner les vivres qui étoient dûes ce jour-là ; il envoya pour cela ordre de les faire arriver à bonne heure à l'anse au Foulon, et monta à cheval le matin 28 pour aller reconnoître avec son état major les positions qu'il feroit occuper à son armée."

C'est alors que Lévis s'aperçut que les ennemis s'avançaient en masse pour l'attaquer. Il se hâta d'appuyer sa gauche sur la maison connue depuis sous le nom de moulin de Dumont, et qui devint le théâtre d'une lutte restée célèbre. Bourlamaque y fut blessé d'un coup de canon, et eut un cheval tué sous lui. Lévis s'y porta de sa personne et ordonna d'y tenir à tout prix.

" Il passa ensuite de la gauche à la droite entre les deux armées, ordonna en passant à nos brigades de charger et fit marcher les cinq compagnies de grenadiers de la droite aux redoutes qui étaient sur les buttes dont les ennemis s'étaient emparées.

" M. le Chevalier de Lévis comptoit charger les ennemis en flanc avec la brigade de la Reyne et celle de Royal Roussillon qui débordoient les dites hauteurs, mais par un ordre mal rendu par un officier, la brigade de la Reyne, au lieu de se retirer à l'entrée du bois se porta derrière la gauche ; il prit sur le champ le parti d'exécuter son mouvement avec la brigade de Royal-Roussillon à qui après avoir dépassé le flanc gauche des ennemis il fit faire un quart de conversion à gauche et chargea les ennemis si vigoureusement qu'ils furent mis en désordre et suivis de toute la ligne. Si la brigade de la Reyne eut été à son poste, on auroit enveloppé les ennemis par leur gauche et vraisemblablement on leur auroit coupé la retraite sur la place, ce qui auroit été décisif, mais ils se retirèrent avec tant de précipitation et ils étaient si près de la place qu'on ne pût les joindre, nos troupes étant excédées de fatigue, mais ils abandonnèrent toute leur artillerie, munitions, outils, morts et blessés. Leur armée était d'environ 4,000 hommes, et la nôtre d'environ 5,000, dont 2,400 miliciens, mais il y eut plus de 1400 hommes du dit nombre comme la brigade de la Reyne et la Cavalerie, qui n'ont point eu part à l'action ; nous avions été obligés de laisser des détachements derrière, et nos sauvages s'étant retirés ne combattirent point.

" Les troupes donnèrent les preuves dans cette action de la plus grande valeur, s'étant formées sous le feu des ennemis et étant restées longtemps dans l'inaction, ayant ensuite marché aux ennemis avec toute l'intrépidité possible.

" La perte des ennemis malgré l'avantage de leur situation, du terrain et de leur grand feu que nous essuyâmes sans répondre, a été plus considérable que la nôtre.

" Ils ont perdu environ 1000 à 1200 hommes tués ou morts de leurs blessures, estropiés ou dangereusement blessés, 20 pièces de canons, 2 obusiers, les outils et munitions, parmi le nombre des prisonniers il y avait 20 officiers.

" De notre part notre perte a été de 6 à 800 hommes."

VOLUME 2e. *Lettres de M. le Marquis de Lévis, de 1756 à 1762*, in folio de 486 pages, contenant 197 lettres.

Ces lettres, d'un intérêt infini, sont adressées aux personnages les plus importants, à Madame la duchesse de Mirepoix, au Duc de Mirepoix, au garde des Sceaux, au comte d'Argenson, à M. de Paulmy, au Marquis de Montcalm, au Marquis de Vaudreuil, à M. Bigot, intendant du Canada, au Maréchal de Belleisle, au Roy de Pologne, à M. Berryer, à Madame de Pompadour, au général Murray, au prince de Beauveau, à Bougainville, à Bourlamaque, au Duc de Choiseul etc., etc., etc.

VOLUME 3e. *Journal des Campagnes de M. le Marquis de Montcalm mis en ordre par M. le Marquis de Lévis*, in 4 to de 550 pages serrées.

Plusieurs parties de ce journal sont écrites de la main même de Montcalm. Le reste est de l'écriture de ses secrétaires. Ce journal est formé de différents cahiers dont voici la suite :

1o Journal de 1756, du 3 janv. au mois d'8 bre. Suite du même journal jusqu'au mois de may 1757..... 204 pages.
2o Journal de la campagne de 1757 commencée le 12 juillet au 1er 7 bre..... 86 pages.
3o Journal 7 bre 1757 au mois de juin 1758..... 68 pages.
Les dix dernières pages sont de la main de Montcalm.
Continuation du journal 1er juin 1758 au 1er 7 bre..... 64 pages.
Continuation du journal 1758 du 1er 7 bre au mois de mars 1757..... 64 pages.
Avril 1759 continuation du journal..... 12 pages.

Journal de la campagne de l'année 1759, 52 pages serrées. Ce cahier, écrit d'une main étrangère, très belle et très fine, se termine par le récit de la mort de Montcalm et de la capitulation de Québec.

En voici quelques lignes qui contiennent des détails inconnus :

.." Je restai quelque temps pour voir l'effet du canon que nous avions dirigé sur une colonne, lorsqu'on vint me demander des munitions pour Royal Roussillon. J'y courus, toutes nos troupes étaient alors arrivées. Je m'arrêtai un moment avec M. le Marquis de Montcalm qui me dit : " Nous ne pouvons éviter le combat, l'ennemi se retranche, il a déjà deux pièces de canon, si nous lui donnons le temps de s'établir, nous ne pourrons jamais l'attaquer avec l'espèce de troupes que nous avons." Il ajouta avec une espèce de saisissement : " Est-il possible que Bougainville n'entende pas cela !" Il me quitta sans me donner le temps de lui répondre autre chose, mais que nous étions bien petits.."

VOLUME 4e. *Lettres du Marquis de Montcalm à M. de Lévis*, in 4 to, non paginé de deux doigts d'épaisseur contenant 136 lettres. La dernière est le petit billet suivant, écrit de la main de Montcalm, du 11 7 bre, c'est-à-dire deux jours avant la bataille où il trouva la mort. Il s'y montre encore plein d'espérance.

" 11 7 bre.

" Je réponds par celle ci, mon cher chevalier, à la lettre que vous m'avez écrite le 7. Je manquai le courrier par la faute de M. de St. Sauveur. Rien de nouveau sur l'article des vivres pain et viande, mais n'importe. L'anglois reste-t-il jusqu'au 1er 9 bre, nous soutiendrons. J'ai l'honneur d'être avec une sincère amitié, Monsieur, votre très humble et très obéissant servireur.

MONTCALM."

La dernière lettre de ce volume est signée *Martel*, garde-magasin du roi, celui-là même qui fut accusé avec Bigot et les siens et condamné sur conviction de péculat. Cette lettre datée du 14 7 bre annonce à M. de Lévis la mort de Montcalm " arrivée à cinq heures du matin," ce jour-là même. Martel ajoute qu'il a assisté à son dernier soupir, ayant passé la nuit auprès de lui.

VOLUME 5e. *Lettres du Marquis de Vaudreuil à M. de Lévis*, in 4 to contenant 124 lettres.

VOLUME 6e. *Lettres de M. de Bourlamaque à M. de Lévis*, in 4 to contenant 81 lettres.

VOLUME 7e. *Lettres de* M. *Bigot à* M. *de Lévis*, in 4 to contenant 78 lettres.

VOLUME 8e. *Lettres de divers particuliers à* M. *de Lévis*, in 4 to contenant 93 lettres ; savoir :

15 de M. Bernier.
1 de Chs. Saunders.
1 de Cramahé.
7 de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur de Montréal.
14 de Péan.
7 de Lemercier.
2 de M. de Bellestre.
1 du chevalier de Montreuil.
2 de Pouchot.
9 de Roquemaur.
9 de Bougainville.
5 de Lapause.
2 de Delaar.
6 de Dumas.
7 de Beauclair.
2 de Desandrouins.
4 du chevalier de la Corne.

VOLUME 9e. *Relations et journaux de différentes expéditions faites durant les années de 1755-6-7-8-9 et 1760.*

1755—Journal de l'expédition des Anglois et prise de Beauséjour..... 43 pages.
1756—Prise du fort Bul, etc.. 2 pages.
1756—Expédition du Sr. Villiers vers Chouagen au commencement de la campagne. 3 pages.
1757—Expédition sur le fort George par M. Rigaud de Vaudreuil..... 20½ pages.
1757—Nouvelles Sauvages du fort Niagara..... 30½ pages.
1757—Relation de la Campagne du Canada, 20 aoust 1757 12 pages.
1757—Relation de l'expédition vers Corlar par M. de Bellestre en 8bre et 9bre..... 25 pages.
1758—Relation de l'affaire du 8 juillet..... 9½ pages.
1758—Conseil Sauvage..... 4 pages.
1759—Relation de cette campagne..... 12 pages.
1759—Expédition du Chevalier de la Corne sur Chouagen 2 pages.
1759—Journal des Anglois, de leur expédition sur Québec, cette campagne..... 22 pages.
1760—Expédition sur Québec et bataille du 28, lettres de Vaudreuil..... 28 pages.
1760—Journal du Sr. Vauquelain commandant les frégates..... 10 pages.
Canada. — Instructions et mémoires donnés par M. de Vaudreuil et de Montcalm.
May 1756—Instructions de M. de Montcalm aux commandants de bataillon..... 4 pages.
Juin 1756 — Instructions du même aux commandants de bataillon..... 7 pages.
1757—Instructions de M. de Vaudreuil à M. de Lévis... 4 pages.
1758—Instruction de M. de Vaudreuil à M. de Montcalm..... 8 pages.
1759—Mémoire de M. de Vaudreuil en réponse à celui remis par M. de Montcalm. 4 pages.
1759—Ordre de M. de Vaudreuil pour incorporer les habitants dans les bataillons. 2 pages.
1759—Réflexions de M. de Montcalm sur la campagne et réponse de M. de Vaudreuil..... 1 page.
1759—Ordre donné par M. de Vaudreuil à M. de Lévis pour aller prendre le commandement de Montréal et frontières..... 2 pages.
1759—Ordre de M. de Vaudreuil à M. de Lévis pour prendre le commandement de l'armée..... 2 pages.
1760—Ordre de M. de Vaudreuil à M. de Lévis pour prendre le commandement de l'armée et aller faire le siège de Québec..... 6 pages.
1760—Lettre et ordres remis par de Vaudreuil à M. de Lévis pour les commandants de navires qui arriveront dans le fleuve et pour les capitaines des milices..... 4 pages.
De plus 17 mémoires, projets et réflexions de Montcalm et autres..... 160 pages.

VOLUME 10. *Lettres de la Cour.*

Catalogue des lettres et états envoyés de la cour aux commandants des troupes de terre en Canada.

Ce volume contient deux livres : dans le premier est tout ce qui a été adressé à M. de Dieskau et Montcalm, et dans le second tout ce qui regarde M. de Lévis (volume petit in folio, non paginé, 3 doigts d'épaisseur.)

VOLUME 11. *Recueil de pièces militaires*, etc., etc., in folio très épais, non paginé. La moitié relatif au Canada.

Cette longue nomenclature fait voir quelles richesses historiques sont contenues dans ces onze volumes de manuscrits

J'en tire une dernière citation avant de terminer. C'est Bougainville qui félicite Lévis de sa belle victoire de Sainte-Foye, et voici en quels termes :

" A l'Isle-aux-Noix, ce 4 mai 1760.

" Mon général,

" Recevez mon compliment sur votre belle victoire. J'en suis d'autant plus enchanté que j'y vois belles maneuvres dans l'action, diligence incroyable dans votre marche, et fermeté faite pour être citée.

" Ma foi, vous serez notre père, puisque vous nous avez rendu l'honneur ; et ne prissiez-vous pas la ville, vous n'en seriez pas moins couvert de gloire. Ah ! mon général, vous n'avez pas voulu que je fusse avec vous ! j'en ai une douleur mortelle ; mais dans ce métier, il faut obéir et non choisir. Nous avons bien perdu, il n'était pas possible de le faire à moins. C'est ici une jubilation sans égale. Nous attendons avec impatience les nouvelles de la suite, c'est affaire à vous pour ne pas perdre de temps.

" Rien ici de nouveau. Nous travaillons tandis que vous gagnez des batailles.

" Je suis avec respect, mon général, votre très humble et très obéissant serviteur.

" DEBOUGAINVILLE."

On sait que M. de Bougainville a tenu, à l'exemple de ses chefs, un *journal* de ses campagnes au Canada. Ce *journal*, avec sa correspondance, se trouve encore aujourd'hui aux mains de sa famille. M. l'abbé Casgrain en a fait prendre une copie qui forme un très gros volume grand in folio, (de plus de 1300 pages) lequel achève de compléter la série de manuscrits importants que nous venons d'énumérer.

Outre cela, M. Casgrain s'est occupé, pendant son voyage, à compléter les études qu'il a commencées sur l'Acadie : il a voulu cette fois épuiser la matière. Après avoir fait copier les nombreux documents qui se trouvent au Ministère de la Marine et des Colonies et dans les autres Ministères, à Paris, il s'est rendu a Londres où il a également fait transcrire tout ce qui a trait au même sujet, soit au *British Museum*, soit au *Public Record Office*. Au *British Museum*, en particulier, il a mis à profit les manuscrits si curieux du Dr A. Brown, ce savant ministre presbytérien qui a passé plusieurs années dans la Nouvelle-Ecosse à la fin du siècle dernier et qui a été en rapport avec un grand nombre des auteurs et des victimes de la proscription. De toutes ces recherches, M. Casgrain a rapporté une masse de documents qui vont jeter un nouveau jour sur cette fameuse question Acadienne que certains écrivains ne semblent avoir traitée que pour travestir la vérité et tromper le public.

UN PROJET

Mardi dernier, M. Desjardins député d'Hochelaga, a soumis à la Chambre des Communes un projet de loi pour constituer la compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal. Voici les noms de ceux qui font cette demande : MM. V. Hudon, J. C. Auger, F. W. Henshaw, Geo. Reaves, J. U. Emard et N. Pérodeau, de Montréal ; L. P. Chaloult, de Kamouraska, et H. Provost, de Maisonneuve.

On demande l'autorisation de construire et exploiter un chamin de fer qui, partant de Montréal, traversera Maisonneuve, la Longue-Pointe, la Pointe-aux-Trembles, la rivière des Prairies, le Sault-au-Récollet, l'Abord-à-Plouffe, Ste-Anne, la Pointe-Claire et Lachine, avec le privilège de le prolonger jusque sur les quais à Montréal.

Le capital de la compagnie est porté à $1,000,000. La compagnie demande aussi l'autorisation d'émettre des obligations aux conditions les plus favorables qu'il sera possible d'obtenir, et de payer l'expropriation des terrains, son matériei, les rails de construction du chemin avec des actions acquittées.

M. ALBERT LEFAIVRE

M. Lefaivre, ancien consul général de France au Canada, promu plus tard consul général à New-York, puis ministre plénipotentiaire de 2e classe, vient d'être nommé ministre plénipotentiaire de 1ère classe.

C'est une retraite honorable et que lui enviera plus d'un de ses collègues dans la carrière.

M. Lefaivre a laissé au Canada les souvenirs les plus vivaces. Par son attitude, par ses discours, par ses conférences données à l'Université Laval, par ses écrits il a contribué plus que personne au rapprochement qui s'est fait entre le Canada et la mère-patrie.

Ses études sur notre pays lues à Versailles, ses dépêches, ses rapports au ministère ont révélé à la France les richesses, les ressources, tout l'avenir du Canada.

Comme Canadien-Français nous ne pouvons pas rester insensibles à cette marque d'honneur qui couronne une carrière honorable.

Le nom de M. Lefaivre vivra parmi nous.

M. le vicomte d'Aleza, consul-général à la Nouvelle-Orléans, passe à New-York en remplacement de M. Lefaivre.

LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Nous constatons par le rapport du ministre de l'Agriculture pour 1887 que le commerce d'exportation des animaux du Canada tend chaque année à se développer.

Les chiffres des quatre dernières années fournis par la statistique officielle ne laissent aucun doute à ce sujet :

	Chevaux.	Bestiaux.	Moutons.
1874.....	$ 570,544	$ 951,269	$ 702,562
1878.....	1,273,728	1,152,344	699,337
1886.....	2,232,623	5,916,551	1,134,100
1887.....	2,350,926	6,521,320	1,595,350

Notre exportation d'animaux en Angleterre est représentée pour l'année dernière par 60,621 têtes. C'est Montréal qui est à la tête de ce commerce.

Il a été exporté durant la même année 19,713 tonnes de phosphates. Il n'y a aucun doute que ce commerce est appelé à prendre de plus grands développements.

Le rapport du ministre évalue à 175,579 le nombre total d'immigrants qui ont débarqué au Canada en 1887. Il y en avait eu 122,581 en 1886. Les arrivages par la route du St-Laurent ont été de 32,749 contre 22,782 pour l'année précédente.

Le nombre de personnes qui se sont fixées au pays dans les cinq dernières années est exposé dans le tableau suivant :

1883.....	133,624	1886.....	69,152
1884.....	104,824	1887.....	84,526
1885.....	79,169		

27,390 personnes sont allées s'établir dans la même année au Manitoba et dans le Nord-Ouest.

Des 15,874 passagers d'entrepont qui sont débarqués à Québec, l'an dernier, 12,406 étaient des journaliers, 2,371 des cultivateurs, 986 des mécaniciens et 111 des commis et commerçants.

UNE MESURE IMPORTANTE

S'inspirant des recommandations de la commission royale chargée de préparer un rapport sur l'administration des chemins de fer, le gouvernement fédéral va saisir les chambres d'un projet de loi sur les chemins de fer.

La nouvelle mesure modifiera, dans ses plus importantes parties l'acte concernant les compagnies de chemins de fer.

Elle accordera des pouvoirs plus étendus au comité des chemins de fer qui relève du Conseil Privé. Celui-ci sera autorisé à se prononcer sur toute contestation touchant le droit de passage ; il pourra même décider le changement d'un tracé, la construction d'embranchements d'une longueur n'excédant point six milles, le tarif pour les transports de marchandises etc. Il aura encore le pouvoir d'instituer des enquêtes, au cas d'accidents, pour en découvrir la cause.

La nouvelle loi donne à toute personne lésée dans ses intérêts par une compagnie de chemin de fer, le droit de recouvrer d'elle trois fois le montant de la somme qu'on lui aura fait injustement payer.

La loi est aussi très sévère pour les personnes qui donnent ou vendent des liqueurs enivrantes à un employé de chemin de fer pendant qu'il est dans l'exercice de ses fonctions. Ces personnes sont passibles d'un emprisonnement d'un mois ou d'une amende de cinquante piastres.

SIR AUTHUR

Paul C. était un aimable garçon d'une trentaine d'années. Parisien dans toute l'acception du mot, il avait cette nature courageuse, enjouée et quelque peu encline à la taquinerie, qui est la caractéristique des enfants de Paris. Excellent cœur au demeurant et tout prêt à se jeter au feu, s'il l'avait fallu, pour celui qu'un instant auparavant il avait bombardé de ses lazzis.

C'est à R., jolie petite ville voisine de Puy que Paul se trouvait depuis une semaine.

R. est une coquette station d'eaux où quelques étrangers viennent, chaque été, séjourner un mois ou deux.

Paul et son ami Edouard étaient au même hôtel et prenaient leur repas à table d'hôte où ils avaient régulièrement pour voisin de face un anglais, très riche, disait-on, et dont la vie n'était qu'un long voyage à travers le monde, sir Arthur Jacobson; c'est ainsi qu'il s'appelait.

Si Paul sentait son Parisien d'une lieue, l'étranger ne pouvait renier sa mélancolique patrie, car de petite taille, mais gros, la figure large et colorée, le crâne luisant, les favoris blonds et les yeux bleus, à fleur de tête, c'est bien le type d'Anglais le plus parfait qu'on pût imaginer. Plus d'une fois Paul s'était pris à sourire en regardant le visage impassible de sir Arthur.

Ce soir-là, qui était la veille du départ du jeune homme, après le diner, arrosé pour la circonstance de deux bouteilles de champagne, Paul, tout en causant avec Edouard, s'était amusé à faire, avec de la mie de pain, une boulette qu'il roulait entre ses doigts ; puis, la plaçant soudain entre le pouce et l'index, comme les écoliers font d'une bille, il la lança sur l'Anglais qu'il atteignit au bras. Celui-ci leva lentement ses gros yeux clairs sur son audacieux voisin, mais sa large physionomie ne perdit rien de sa placidité habituelle, et on aurait pu supposer même qu'il n'avait rien vu ni compris, si l'attention générale n'avait été attirée par ce détail que sir Arthur, avec le plus grand flegme, avait ramassé la boulette, et l'avait glissé ensuite dans le gousset de son gilet, sans proférer d'ailleurs, la moindre parole.

L'attitude de cet homme était bien faite pour exciter l'humeur taquine du Parisien, et quelques secondes s'étaient à peine écoulées qu'une deuxième boulette, prenant la même direction que la première, allait effleurer l'épaule de l'Anglais qui, renouvelant sa manière de faire faisait prendre à ce second envoi le chemin du premier.

Piqué au jeu par cette indifférence systématique et ne se rendant sans doute pas bien compte à ce moment de ce que cette plaisanterie avait d'inconvenant et d'injurieux pour celui qui en était l'objet. Paul crut devoir la réitérer encore : la boulette, cette fois, alla frapper l'étranger en plein front, juste entre les deux yeux.

L'Anglais n'avait pas fait un geste, ni dit un mot de plus ; mais l'assistance eût quelque peine à maitriser son hilarité en voyant sir Arthur intruduire dans sa poche ce troisième projectile.

L'amusement,—d'assez mauvais goût, il faut l'avouer,—avait assez duré ; le repas d'ailleurs était achevé, et l'on commençait à quitter la table. L'Anglais avait suivi l'exemple. Paul et son ami, la tête un peu lourde, s'étaient levés à leur tour et se dirigeaient vers la terrasse pour y aller fumer un cigare, mais à peine y étaient-ils que l'Anglais s'approchant du premier et le regardant bien en face, lui dit en excellent français, teinté d'un accent britannique assez prononcé :

—Vous ne refuserez pas de convenir monsieur, que le jeu auquel vous vous êtes livré tout à l'heure constitue une offense grave dont j'entends vous demander raison, et je vous suppose trop galant homme pour n'être pas certain que vous m'accordez la réparation à laquelle j'ai droit.

—A vos ordres, Mylord.

—Demain matin, cinq heures, derrière le mur du parc.

—Vos conditions ?

—Le pistolet, à trente pas, au visé ; d'ailleurs, dans une heure, mes témoins auront l'honneur de se mettre en rapport avec les vôtres. J'ai l'honneur de vous saluer.

Quand l'étranger eut tourné les talons : ..Ce qui prouve une fois de plus, mon cher Paul, dit Edouard, qu'il ne faut jamais se fier aux apparences ! Sais-tu bien que ce diable de petit homme n'a pas l'air de plainsanter sur le point d'honneur ? M'est avis même qu'il semble prendre la chose un peu bien au sérieux !

—Eh ! pardieu, il a raison, répliqua Paul, dans le cerveau duquel la fraîcheur du soir avait opéré une subite réaction ; j'ai commis une gaminerie, il n'est que juste j'en supporte les conséquences. Mais trève de mots, accompagne moi auprès de M. D., que je connais un peu et à qui je vais demauder le service d'être mon second témoin.

Le lendemain à l'heure dite, sir Arthur et Paul arrivaient en même temps à l'endroit indiqué.

Paul était représentant de commerce et nullement homme de sport, en quelque genre que ce fut, mais à défaut de toute compétence en manière de duel, il avait ce courage naturel inhérent à tout homme de cœur, qui lui permet dans certains cas inévitables de faire dignement son devoir.

Les témoins cependant avaient chargé les armes, et tandis qu'ils les remettaient aux mains des combattants, l'Anglais, tirant de son gousset une petite boule blanche, grosse comme un pois, dit à Paul en la lui montrant :

—Avec celle-là, monsieur, vous m'avez atteint ici ; et sir Arthur désignant du doigt un point de la partie externe de son bras droit.

Trente secondes plus tard, une détonation se faisait entendre, et Paul chancelait le bras droit traversé d'une balle.

La blessure était profonde, mais non dangereuse, et avec de grands soins, le jeune homme ne s'en ressentait plus trois semaines après. Sir Arthur était venu chaque jour prendre de ses nouvelles.

Edouard, tranquillisé sur le sort de son ami, avait repris sa tournée le surlendemain de la rencontre.

Un matin, Paul put enfin sortir sans avoir le bras en écharpe, mais à peine avait-il fait cent pas hors de l'hôtel, qu'il se trouva face à face avec l'Anglais.

—Maintenant, que vous êtes guéri, lui dit ce dernier, dois-je vous rappeler que la réparation que vous m'avez accordée n'est pas la seule que vous me deviez ? Pour avoir attendu jusqu'à ce jour, je n'ai pas renoncé à mes droits. J'ai voulu seulement que vous fussiez dans des conditions physiques vous permettant de vous battre à nouveau.

—Soit, j'y consens, répondit Paul qui sentait naître en lui une sourde colère en voyant la froide persistance avec laquelle cet homme poursuivait sa vengeance. Trop Parisien pour admettre la rancune, la tenacité de Sir Arthur à se souvenir d'une injure peu sérieuse en somme, l'indignait et le mettait en fureur.

Le lendemain donc, une nouvelle rencontre avait lieu dans les mêmes conditions que la précédente ; les témoins étaient aussi les mêmes, sauf toutefois un jeune médecin, connu de Paul, et qui remplaçait Edouard V.

Comme la première fois, lorsque les adversaires furent en place, si Arthur sortit de la poche de son gilet une seconde boulette pareille à l'autre, et la montrant également au jeune homme :

—Monsieur, avec celle-là vous m'avez touché ici. Et de la main il indiquait son épaule gauche.

Peu d'instants après deux coups de feu partaient presque simultanément : une branche d'acacia se balançait brisé en deux, au-dessus de la tête de l'Anglais ; Paul était tombé dans l'herbe, l'épaule ensanglantée.

La blessure cette fois semblait plus grave. Ramené presque évanoui dans sa chambre, Paul manifesta au docteur son vif désir d'être transporté au Puy. Le trajet étant peu important, celui-ci crut pouvoir, sans trop de danger pour le blessé, déférer à sa prière. Le soir même, accompagné du jeune médecin qui n'avait pas voulu le quitter, Paul était installé chez sa sœur, dont la douleur fut grande en revoyant son bien-aimé frère dans une aussi triste circonstance. Quant à la cause même du mal, il n'en fut pas question, un accident de voiture, avait dit Paul.

La blessure, comme suspendue par ce court voyage, se manifesta bientôt, intense, compliquée de délire. Le médecin avait pu toutefois extraire la balle, puis, ayant sondé la plaie et après avoir procédé aux premiers pansements, il avait répondu de la vie de son client, mais bien que toute crainte de complication fût écartée, il n'avait pas dissimulé que la guérison serait lente à se produire : six semaines, deux mois peut-être !

Marthe, rassurée par la promesse du docteur, ne vit plus dans la situation présente qu'une occasion de faire aprécier à son frère les qualités de cœur de celle qu'elle lui destinait depus longtemps pour femme. Jeanne et sa mère, appelées en toute hâte, s'empressèrent de venir, et le jour même, la jeune fille s'installait avec Marthe au cheval du jeune homme.

Longtemps la fièvre persista, mais quand enfin elle cessa, lorsque Paul entra dans cette phrase mélancolique et douce de la convalescence, son regard s'arrêta longuement sur le visage frais et charmant de la jeune fille qui s'était faite volontairement sa garde malade. Il se souvient alors des soins sans nombre dont il avait été l'objet de sa part et dont il n'avait pu se rendre compte que bien vaguement, la fièvre ne lui ayant guère laissé jusque-là la faculté de voir et de penser. Une douce sensation lui envahit le cœur. Une larme monta à ses yeux, et il tendit sa main à Jeanne qui, avec une grâce charmante, lui ouvrit la sienne. Cette chaste étreinte avait suffi pour que ces deux jeunes âmes fussent à jamais unies l'une à l'autre.

La guérison faisait de rapides progrès, et le jour était proche, avait dit le docteur, où Paul pourrait faire sa première sortie. A mesure que les forces revenaient au blessé, l'amour augmentait aussi dans son cœur, et ce doux sentiment joint au soleil d'avril ne contribuait pas peu, c'est probable, à hâter son complet rétablissement.

Les exemples ne sont pas rares où la puissance d'une tendre affection domine momentanément jusqu'au souvenir des causes qui l'ont fait naitre, et Paul était à ce point absorbé dans son rêve qu'il avait oublié les derniers événements qui avaient motivé son arrivée au Puy lorsqu'un incident viént brusquement le rappeler à la réalité.

—Savais-tu, lui dit Marthe un matin qu'un monsieur a fait prendre de tes nouvelles tous les jours depuis que tu es ici ?

—Ah ! oui, je sais, dit Paul, dont les joues s'enflammèrent un peu ; sir Arthur Jacobson, n'est-ce pas ?

—C'est cela même, répondit Marthe, et elle ajouta : Un de tes bons amis, sans doute ?

—Oui ! fit le jeune homme, avec un sourire amer ; il faut même que je le voie au plus tôt, et puisque demain je pourrai sortir ce sera ma première visite.

En moins d'une minute, Paul venait de comprendre toute l'imminence du péril qui le menaçait : Et ! quoi, il ne serait revenu à la vie que pour que son ennemi la lui enlevât ? Oui, les deux premières rencontres étaient significatives, la troisième, c'était inévitablement la mort. Il se souvenait de la troisième boulette lancée en plein front. La mort ! alors que l'amour chantait dans son cœur, que l'avenir lui souriait, rembli de plus douces promesses ! C'en était trop vraiment. Paul se disait qu'il n'appartient pas à un homme d'apporter un tel acharnement à sa haine, et il se sentit envahi par une sorte de rage envers cet adversaire vindicatif et féroce qui ne lui laissait reprendre haleine que pour mieux le frapper. Oui certes, ce serait cette fois un duel à mort, mais un de ces duels où la conscience du bon droit met souvent aux mains du plus faible une force supérieure et lui donne la victoire.

Fiévreux, la colère au cœur, et bien résolu à ne pas attendre que le danger vint à lui, tant il était impatient d'en finir, Paul, le lendemain matin, réussit à sortir seul, certain de rencontrer qui il cherchait. Son attention ne fut pas déçue. A l'extrémité de la rue où il habitait, il aperçu Jacobson qui venait lui-même s'informer des nouvelles de sa santé. Paul ne lui laissa pas le temps de parler le premier.

—Je sais, monsieur, lui dit-il, ce que vous attendez encore de moi ; si je me soumets à cette dernière exigence, c'est que moi aussi j'ai hâte d'en finir une fois pour toutes, avec la cruauté de vos poursuites. Je mettrai toutefois une condition à cette troisième rencontre : c'est qu'elle n'aura lieu que dans un mois, c'est-à-dire le lendemain du jour où j'aurai donné mon nom à une jeune fille que j'aime et qui va devenir ma femme.

—Vous vous mariez, fit sir Arthur avec un accent de curiosité ? En ce cas, ajouta-t-il, j'attendrai ; et...me permettez-vous interrogea l'Anglais, d'assister à votre bénédiction nuptiale ?

—Je n'y vois pas d'inconvénient, répondit Paul froidement, et s'étant salués, les deux hommes se séparèrent.

Un mois plus tard, le prêtre unissait Paul et Jeanne.

Sous le chaste incarnat qui rosait son visage, la jeune fille semblait plus charmante encore. Paul aussi était heureux, malgré que son bonheur parût empreint d'une secrète tristesse. C'est d'un aimable sourire cependant qu'il accueillit les témoignages de sympathie qui lui furent prodigués à la sacristie par tous les invités.

Le dernier de tous fut sir Arthur qui lui dit tout bas en lui glissant dans la main un écrin d'or ciselé :

—Mon présent de noce !..

Et il s'éloigna.

Hormis la famille et quelques intimes, tout le monde s'était retiré. Profitant d'une seconde de solitude, Paul ouvrit l'écrin. Il contenait une boulette de mie de pain.. la troisième !

Paul comprit : ce présent, c'était l'oubli, la vie, le bonheur ; et une larme de joie vint mouiller sa paupière.

Le même jour, sir Arthur Jacobson avait quitté le pays pour n'y plus revenir.

Trois ans plus tard, il mourait en Hollande, laissant à Paul toute sa fortune qui s'élevait à plus de deux millions.

ÉMILE BOUCHER.

Quand bébé fut malade, elle prit du Castoria.
Quand elle fut enfant, elle en voulut encore.
Quand elle fut plus grande, elle [illegible]
Depuis tous ses enfants ont pris du Castoria.

Le MARCHÉ de PAQUES

La brave corporation des bouchers est aujourd'hui en liesse, et demain, grâce à elle, tout le monde le sera. C'est que, voyez-vous, si le marché de Pâques n'est pas pour eux une source de gain immédiat, loin de là puisque la plupart y perdent de l'argent, il leur donne l'occasion de montrer à leurs clients que leurs estomacs sont toujours l'objet de leur plus grande sollicitude, et que leur principal souci est de leur faire oublier du jour au lendemain la longue période d'abstinence qu'ils viennent de traverser.

Dans ce but, ils font une véritable hécatombe de toutes les malheureuses bêtes dont la seule faute est d'être dodues au point et dont la chair peut offrir aux gourmets (et qui ne l'est pas le jour de Pâques) un menu aussi varié que délicieux. Malheur ce jour-là au bœuf gras, à la tendre génisse, au veau précoce, à l'agneau succulent, au porc dont le groin disparaît presque entre les bajoues flottantes, tout cela doit tomber sous la masse et le couteau, pour la plus grande gloire des bouchers et la plus grande satisfaction de notre palais !

Disons de suite que le marché de Pâques n'a pas déchu cette année à Québec. Toutes les halles sont abondamment pourvues, et si tous les étaux n'exposent pas une égale quantité de victuailles, tous les bouchers naturellement ne faisant pas la même somme d'affaires, partout la qualité y est. Et tout cela est disposé, empilé, suspendu avec art et orné d'innombrables fleurs qui ont le mérite de ne pas se faner, et pour cause ! En certains endroits la décoration est plus abondante et de nombreux petits pavillons y figurent. Presque partout il y a profusion de verdure (naturelle celle-là, comme de bon). On conçoit aisément qu'au milieu de cette jolie mise en scène, les merveilleuses viandes étalées partout fassent encore plus envie et deviennent encore plus alléchantes.

Bien des gens ne peuvent supporter la vue ni surtout l'odeur de ces masses débordantes de graisses. Question de tempérament. Cette odeur qui peut affecter jusqu'à un certain point au premier abord les estomacs délicats, est cependant agréablement atténuée par le parfum qu'exhalent les appétissantes charcuteries et en particulier les jambons rutilants et toutes les viandes fumées.

Nous avons vu dans notre promenade à travers ces embaumantes prémices, des pièces vraiment phénoménales et qui promettent des émotions à plus d'un estomac. C'est à s'en pourlécher les lèvres d'avance et à s'en lécher les doigts jusqu'au coude après.

Il n'y a pas jusqu'aux regrattiers et fruitiers qui n'aient de merveilleux étalages. On se croirait plutôt en automne qu'au printemps, tant les fruits, les légumes et autres primeurs sont nombreux et vermeils.

Donnons maintenant son dû à chacun en particulier :

HALLE MONTCALM

Qu'on entre dans cette halle par la porte du nord ou celle de l'est, on est également frappé par des étalages de première classe.

A droite de la porte nord se trouve l'immense étal de M. Joseph Pâquet, où règne la plus grande propreté, malgré l'énorme quantité de viandes qui y sont suspendues et empilées. Cela seul serait une recommandation suffisante pour amener des clients à M. Pâquet, si sa marchandise n'y suffisait déjà amplement par sa belle apparence et sa bonne qualité, M. Pâquet est le pourvoyeur de l'Hôpital Général et de plusieurs autres institutions, sans compter la nombreuse clientèle qu'il possède à la Haute-Ville. C'est assez dire qu'il lui faut garder constamment beaucoup et d'excellentes viandes. Aujourd'hui il expose 2 bœufs canadiens pesant 1140 lbs. et 1036 lbs. et engraissés par M. J. B. Carrier, d'Arlaka ; 2 bœufs de 1000 lbs. chacun engraissés par M. Prudent Paré, de St-François de la Rivière du Sud ; une taure de 800 lbs ; 40 veaux pesant jusqu'à 180 lbs ; 8 agneaux du printemps dont le plus beau, qui est réellement admirable, a été acheté du Dr Fortier, de Berthier. M. Pâquet fait aussi une spécialité du bœuf et des langues salés.

M. Wm. Carpentier tient en face de lui de M. Pâquet un vaste étal qu'il est impossible de regarder sans que l'eau vous vienne à la bouche, tant les jambons et les autres viandes fumées, ainsi que les saucisses, etc., y ont bonne mine et vous font de l'œil. On en mangerait tout cru. M. Carpentier vend en outre lard frais et salé, beurre, œufs, saindoux, etc., de première qualité.

M. Robert Ruthman possède une réputation de charcutier assez bien assise pour qu'il ne soit pas nécessaire de lui faire de la réclame. On part de tous les quartiers de la ville pour acheter ses salaisons, ses viandes fumées, ainsi que lard, saindoux, etc. Son étalage sera sans doute très achalandé aujourd'hui.

MM. Nap. Gendron, Jos. Beaulieu, Rochon, Bruno Delamare, Octave Laberge, Ed. Lepage, Mme Cloutier et Mme Wm Tozer ont abattu de belles pièces de bétail gras et l'on voit à leurs étaux du bœuf, du veau et de l'agneau de premier choix.

M. Germain Allard et M. Théophile Darveau ont chacun un étalage de bœuf, veau, mouton et agneau digne de celui de leurs voisins.

M. H. Belleau a abattu une taure de 710 lbs dont la viande est magnifique, et il expose en outre de très appétissant veau et agneau.

M. J. Martin rivalise avantageusement avec tous ses voisins. Il faut surtout admirer à son étal de magnifiques quartiers de viande provenant de trois taures et trois bœufs de 900 lbs chaque, dix veaux de 100 lbs chaque, 6 splendides agneaux, etc. Le bétail abattu par M. Martin est de la race Aberdeen-Angus et vient de la ferme si renommée de M. H. Cochrane, à Hillhurst, P. Q.

Mme Gignac et MM. Frs Boutet, Ls Boutet et Flavien Boutet exposent respectivement du porc frais et salé, etc., de première qualité.

M. Frs Lortie fait du beurre une spécialité. A ceux qui en veulent de bon d'y aller voir.

Bel étalage de jambons, lard, beurre, œufs, etc, à l'étal de M. Arthur Poitras. Spécialité de saindoux.

MM. Tozer & Cie continuent les traditions du fondateur de leur maison et lui font honneur. Aussi ont-ils à présent comme autrefois une clientèle qui se recrute particulièrement parmi les connaisseurs. Comment d'ailleurs en serait-il autrement avec des merveilles comme ils en exposent aujourd'hui ? Qu'on en juge plutôt : Un veau de 250 lbs engraissé par M. Larivière, de Ste-Hénédine ; 21 veaux pesant en moyenne 150 lbs chacun ; une taure de 1300 et une de 1100 : 2 bœufs de 1000 lbs chacun. Ce bétail a remporté le premier prix aux dernières expositions de Québec et de Sherbrooke. MM. Tozer & Cie exposent aussi 12 agneaux achetés à St-Hyacinthe, et 12 moutons de 120 lbs en moyenne achetés à Inverness. Ils ont aussi en quantité, jambons, bacon, lard frais et salé, cochons de lait, volailles, etc.

MM. J. & J. Daly ont vis-à-vis MM. Tozer un immense étal où ils font un grand commerce de jambons, lard et beurre frais et salé, œufs, volailles, dindes, poules de prairie, cailles, toutes espèces de gibiers en leur saison, etc. Leur étalage attire beaucoup les regards aujourd'hui.

Voilà pour le premier étage de la halle Montcalm. Mais il ne faut pas croire qu'il n'y a rien à voir ailleurs, au contraire. Il y a au rez-de-chaussée les étaux de MM. Isidore Matte, Edouard Bouret, J. Paradis, Jean Marois, P. E. Gravel, P. Gauvin, T. Danielson, où le bœuf, le veau, l'agneau et le mouton ne le cèdent en rien à ceux des autres bouchers.

MM. Xavier Savard, A. Marcoux, E. Hardy et Joseph Chantal y ont aussi de fort beaux étalages de charcuterie, lard, jambon, beurre, œufs, etc., et tous ces étaux sont très achalandés, car chacun sait que la qualité des viandes y est excellente.

HALLE BERTHELOT

Comme les années passées, la halle Berthelot soutient sa vieille réputation. Il y a chez elle moins d'ostentation, elle est plus humble que ses cadettes qui éprouvent la nécessité de se parer à la mode du jour pour conserver leur popularité. Elle dédaigne les fanfreluches et se contente de servir franchement à ses clients du *butin* de première classe.

Cependant (une fois n'est pas coutume), la vieille a fait pour le marché de Pâques un bout de toilette, et ma foi cela ne lui va pas mal. Quoique plus exiguë que les autres, elle n'en expose pas moins aujourd'hui aux regards admirateurs de ses fidèles pratiques, d'aussi belles viandes quoiqu'en moindre quantité naturellement.

Parmi les bouchers, la palme reste encore à M. Damien Matte, dont l'étalage est simplement magnifique. On y voit les quartiers d'une taure de 1000 lbs, un veau de 180 lbs, un agneau du printemps pesant 44 lbs, sans compter de nombreuses autres pièces.

M. Zéphirin Gingras rivalise amicalement avec M. Matte. Lui aussi a abattu une taure de 1000 lbs et expose du bœuf canadien, du veau, de l'agneau de premier choix.

MM. Frs Baker, Wilbrod Matte, Chs Genois, Jos. Matte, Z. Dinelle et B. Rondeau ont tous de superbes viandes. Le bœuf, le veau et l'agneau y sont d'excellente qualité.

M. H. Boulet est le digne émule de MM. Damien Matte et Gingras. Il expose une taure de 800 lbs, deux bœufs canadiens fort beaux, du veau superbe et un agneau de 32 lbs, sans compter beaucoup d'autres pièces qui sont loin d'être inférieures.

Bel assortiment de bœuf, veau et mouton, à l'étal de M. Ed. Brousseau.

En tête de la charcuterie figure M. Michel Boulet, qui a dépecé la bagatelle de 15 porcs magnifiques et qui a en outre un superbe assortiment de jambons, bacon, saucisses, beurre, œufs, saindoux, etc.

Il a pour concurrents MM. Thomas Chabot, Frs Houde, H. Houde, Elisée Rondeau et F. X. Blouin, dont les étaux abondamment pourvus sont très achalandés.

BASSE-VILLE.

HALLE CHAMPLAIN.

Les étaux de la Halle Champlain sont tous bien fournis, on y remarque de magnifiques pièces. M. F. Delany a abattu pour Pâques 15 bêtes à cornes, 12 agneaux du printemps, 10 moutons, 24 veaux et plusieurs porcs. On remarque à son étalage un magnifique taureau Aberdeen Angus, élevé à Hillhurst Farm P. Q. et pesant, dépecé, 1800 livres, un autre taureau de 2 ans pesant 1200 livres, deux veaux de 11 à 12 semaines, pesant 400 et 300 livres, et un magnifique agneau de 3 mois pesant 52 livres.

M. J. Drolet, exhibe une taure de 2000 livres venant d'Ontario. C'est une magnifique pièce. On remarque aussi plusieurs agneaux et six veaux.

M. Léon Arel, expose un bœuf de 1400 livres, dépecé, une taure de 3 ans pesant 800 livres, et plusieurs veaux et moutons de première qualité.

MM. Castonguay, Plante, Thivierge et Réal Gagnon étalent de magnifiques porcs. On y remarque des porcs de 7 à 800 livres.

M. G. Lapointe a à son étalage de magnifiques bœufs, veaux, agneaux et moutons.

Somme tout, les bouchers de cette halle ont rivalisé de zèle pour exposer les plus belles pièces au marché de Pâques.

HALLE FINLAY.

On remarque surtout à cette halle une magnifique exposition de porcs de tout les âges. On distingue surtout de jeunes porcs magnifiques aux étalages de MM. J. Charland, Jos. Soucy et D. Lapierre. Tous les étaux sont remplis de viande, jambons, soucissons etc., de la plus belle apparence et de la meilleure qualité.

AU PALAIS

En fait de lard M. F. X. Beaudoin possède une des plus belles pièces de la ville. C'est un magnifique porc pesant 748 livres et engraissé par M. Talbot, de St-Pierre de la Rivière du Sud. Il étale aussi du jeune porc, du beau bœuf et de l'agneau.

MM. Patry et Morency possèdent aussi un excellent étalage.

ST-ROCH

Pour pouvoir donner justice à chacun il faudrait décrire chaque étal l'un après l'autre en particulier, car chaque boucher expose des pièces choisies et magnifiques.

Nous nous contenterons de mentionner les pièces qui attirent principalement l'attention par leurs dimensions et leur beauté.

M. B. Parent, de Charlesbourg, expose un porc colossal, pesant 840 livres et engraissé par lui-même. Son étal contient à part cette pièce de résistance, un choix magnifique de porcs.

M. F. X. Jobin attire l'attention à son étal par un magnifique porc de 723 livres et de magnifiques *porchelets*.

M. W. Pouliot offre en vente un beau porc de 560 livres, venant de Beaumont.

M. L. Dussault expose un beau porc de 523 livres, venant de St-Valier.

Tous les autres étaux contiennent de magnifiques pièces de toute sorte. On y remarque de magnifiques quartiers de veaux et de bœufs canadiens, des *porchelets*, des agneaux du printemps, etc., dont la liste serait trop longue à énumérer.

Les bouchers de St-Roch ont tous tellement rivalisé et si bien réussi à disposer leurs étalages qu'il serait difficile de décerner la palme.

ST-SAUVEUR

Les bouchers de St-Sauveur ne sont pas restés en arrière et tous exposent des pièces qui leur font honneur. Sur tout le parcours de la rue St-Valier, on peut remarquer des étalages qui ne le cèdent en rien à ceux des autres parties de la ville.

L'année prochaine nous aurons l'occasion d'admirer en ensemble les produits exposés par les bouchers de cette entreprenante municipalité dans la splendide halle qu'elle est à construire dans le moment.

FREDERIC III ET LA GUERRE

Nous lisons dans la correspondance parisienne de l'*Indépendance belge* :

Le nouvel empereur Frédéric III est dépeint par les rares Français qui l'ont approché comme un sincère ami de la paix. Je crois pouvoir vous donner le texte sinon exact du moins approximatif du langage qu'il a tenu au comte de Paris lors de son entrevue en Italie avec le qetit-fils de Louis-Phillippe :

—Le souvenir que j'ai emporté de la vie des champs de bataille hante assez douleureusement mes nuits pour que je sois déterminé, le jour où je serai empereur, à ne jemais tirer l'épée du fourreau pour une guerre offensive.

Le témoignage que le fils de l'empereur Guillaume se rendait à lui-même est confirmé par les diplomates français qui se sont succédés à Berlin depuis 1870. M. de Gontaut-Biron, qui fut notre premier ambassadeur au lendemain de nos revers, vient de faire à cet égard une déclaration catégorique dans le *Correspondant*. Des secrétaires d'ambassade que j'ai eu occasion de voir m'ont cité quelques traits caractéristiques du désir qu'a toujours manifesté le kronprinz de voir se renouer des relations sortables entre la France et l'Allemagne. L'un d'eux, qui l'a vu aux courses de Bade il y a quelques années, lui a entendu dire le soir :

—Bade a été aujourd'hui aussi charmant, aussi animé que possible, mais c'est égal ça manque de français, et Bade sans Français n'est pas complet.

Ajouterais-je que, d'après des assertions dignes de foi, le malade de San Remo n'aurait pas demandé mieux que de voir des médecins parisiens à son chevet. Ces derniers, je peux l'attester auraient en grande majorité répondu à cet appel. L'humanité prime tout, et d'ailleurs, même au point de vue patriotique, la guérison de l'empereur Frédéric III n'est-elle pas souhaitable ? Le médecin qui me paraît avoir le mieux résumé la question est un praticien illustre auquel on demandait s'il donnerait volontiers ses soins au prince, et qui répondait :

—Oui, à priori ; mais avant de porter ma consultation à San Remo ou à Berlin, j'irais moi-même consulter M. Flourens.

EST-CE LE FAMEUX DETECTIF WILSON ?

Une dépêche de Londres contient ce qui suit : Lorsque la bataille de Sullivan et Michell fut terminée et que les principaux furent habillés, tous s'éloignèrent en voiture du théâtre de la bataille. La plupart resolurent de passer par Creil en route pour Paris, mais ils avaient à peine fait quelques arpents que les gendarmes firent apparition et les arrêtèrent tous, excepté un américain supposé être un nommé Wilson, qui s'enfuit à toutes jambes, mais on fit feu sur lui. Le premier coup se perdit dans l'air, mais le second l'atteignit. Malgré tout, le fugitif se jeta dans les bois à Apremont et s'échappa.

CINQ MOIS APRES

Découverte du cadavre de Lawrence Rose

Nos confrères de Montréal rapportent que, vers midi, hier, des ouvriers passant sur le canal Lachine, audelà du pont Wellington, ont trouvé le cadavre d'un inconnu. Il était gelé, couvert de neige, reposait sur la glace.

Un sergent du bureau de police central a été prévenu et le détective Lapointe se rendit à l'endroit désigné. Il reconnut aussi le corps de Lawrence Rose, disparu dans la nuit du dix sept novembre dernier.

On se rappelle que ses nombreux amis s'organisèrent en patrouilles et battirent la montagne en tous sens, au milieu d'une afireuse tempête de neige, pour retrouver leur ami égaré.

Plus tard, on apprit qu'il était à Portland. Cette nouvelle était évidemment fausse. Les parents du malheureux, avertis hier par le détective Lapointe, ont identifié le défunt, disparu depuis cinq mois.

Lawrence C. Rose était associé de la maison J. G. Brown & Cie, marchands-tailleurs en gros.

Sa disparition mystérieuse avait fait grand bruit en novembre dernier, à cause des déécits trouvés dans les livres.

Rose ne peut avoir été assassiné, car on a trouvé sa montre dans son gousset. Elle marque 10.10 heures.

Le corps qui est dans un état de décomposition très avancé a été transporté à la morgue et le coroner a été notifié.

FAHEY CONDAMNÉ A 14 ANS DE PÈNITENCIER

Montréal, 29 — Le détective Fahey a été condamné ce matin par M. le juge Baby à 14 ans de détention dans le pénitencier.

LA PEINE DU FOUET

Désormiers dit Cusson subit le fin de sa sentence

Dans la prison commune de Montréal, à 7 heures mercred matin, on a procédé à la seconde et dernière flagellation de Désormiers dit Cusson à laquelle il a été condamné en septembre dernier par le juge Baby.

Une quinzaine de personnes ont assisté au supplice de la flagellation. MM. le député-shérif Dubreuil, les docteurs Desmarteau, Archambault et Nault et des journalistes.

On se rappelera que ce prisonnier a été arrêté l'automne dernier sous accusation d'attentat à la pudeur sur une enfant au-dessous de douze ans. Pour commettre sa criminelle action il s'était revêtu d'une soutane. Son procès eut lieu en septembre et, ayant été trouvé coupable, il fut condamné à 23 mois d'emprisonnement et à 20 coups de fouet. Ce dernier châtiment devant lui être appliqué en deux fois, soit dix coups quinze jours après son emprisonnemcut et le reste après six mois d'incarcération.

Le bourreau, grand gaillard bien bâti, était un ancien soldat de la marine anglaise.

Au signal du Shérif, un sifflement se fit entendre, suivi immédiatement d'un coup sec : le supplice était commencé.

Au quatrième coup, les sillons causés par les mêches du fouet commencèrent à se dessiner nettement sur le mat de la peau. Ces marques, de bleues qu'elles étaient à l'origine, devinrent rapidement d'un rouge violacé. Au septième coup on remarqua quelques gouttes de sang.

Le dos du supplicié coupé à plusieurs endroits, était dans un état pitoyable ; son pouls, qui au commencement de l'exécution avait 70 pulsations à la minute, en marquait à ce moment 90. On détacha le prisonnier, Il se rendit dans le coin où se trouvaient ses habits et commença à se vêtir seul. Le condamné n'a pas proférer un seul cri ni une seule plainte pendant toute la durée du supplice.

Aussitôt après l'exécution on a conduit Désormier à l'infirmerie où il restera jusqu'à ce que l'inflammation soit calmée.

L'instrument du supplice se composait d'une baguette d'environ un pied et demi de longueur, portant à son extrémité neuf mêches en forte ficelle d'environ deux pieds, ayant trois nœuds au bout de chacune.

La seconde flagellation de Désormiers dit Cusson est la cinquième qui ait lieu à la prison de Montréal. Ce supplice a été appliqué à trois détenus depuis 25 ans. Le premier qui a souffert cette peine infamante était un Italien du nom de Calabria qui reçut 35 coups de fouet pour avoir commis un assaut indécent sur une petite fille d'audessous de 12 ans. La punition produit un tel effet sur son système nerveux qu'il en mourût peu de temps après. Le second fut J.-Bt. Dubois qui reçut 20 coups de fouet en août 1883. Le troisième fut Verronneau. Enfin le quatrième exécution de ce genre fut la première flagellation de Désormiers qui eut lieu en octobre dernier.

L'exécuteur était un détenu de la prison. Il reçut $20 de récompense pour son œuvre, mais il ne sera pas gracié comme on le croit généralement.

Désormiers a encore dix-sept mois de prison à subir, mais ils doivent lui paraître moins durs que les six mois faits, vu qu'il n'aura plus la perspective du hideux et douloureux supplice.

Le geôlier de la prison dit que Désormier est un prisonnier modèle. Il est atteint de monomanie.

Il se demande sans cesse pourquoi on le punit. Il n'est pas fort et ne fait que peu d'ouvrage, mais il travaille tout de même.

FEU M. CLEOPHE CIMON

Nous avons à annoncer le décès de M. Cléophe Cimon, ancien député, survenu avant-hier la nuit, à sa résidence de la Malbaie.

M. Cimon était un honnête homme, un père de famille modèle, un citoyen bien intentionné.

Il est mort à un âge avancé, après une vie laborieuse, entouré des siens et aussi des secours de la religion catholique à laquelle il croyait de toute la force de son âme.

Ses funérailles auront lieu mardi.

Paix à ses cendres.

LE LT.-COL. HARWOOD

Le lt-col. Harwood, D. A. G., étant âgé de 63 ans, limite d'âge fixé par la loi militaire, doit être mis a la retraite. On lui accorde deux années de salaire, soit $2,300. On parle du lt-col. Lamontagne, D. A. G., comme devant lui succéder dans le commandement des districts militaires de Montréal.

Parlement Fédéral

2e. Session.—6e. Parlement

Chambre des Communes

Ottawa, 23 mars.

L'hon. M. THOMPSON, en l'absence de Sir Charles Tupper, présente le projet de loi intitulé : "Acte concernant un traité entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis."

L'honorable ministre fait remarquer à la Chambre que ce projet de loi a été dans les avis de motion depuis le 9 mars courant, mais qu'on a toujours différé de le présenter, espérant que Sir Charles Tupper se rétablirait assez vite pour le soumettre lui-même à la chambre. Il est convenable qu'on hâte la présentation de ce bill, parce qu'il a déjà été publié dans les jonrnaux étrangers au pays. Cela est dû probablement à quelque manque de secret d'office de certaines personnes employées dans le bureau de l'imprimerie du gouvernement. Ce projet de loi ne fait que confirmer les dispositions du traité des pêcheries.

LA RÉCIPROCITÉ

M. KENNY reprend le débat ajourné hier sur la résolution de Sir Cartwright. Il commence par dire au député d'Oxford-Sud qu'il n'y a pas assez d'or dans le pays pour acheter le peuple de la Nouvelle-Ecosse. Il continue ensuite. Je suis anxieux autant que n'importe qui d'avoir un traité équitable de réciprocité avec les Etats-Unis, mais un traité qui soit compatible avec les intérêts du Canada et qui soit honorable pour lui. (Ecoutez.)

La réciprocité sans restriction est pour moi une chose tout à fait impraticable Sir Richard Cartwright pensait comme moi il n'y a pas encore très longtemps.

La résolution actuellement devant cette chambre est étonnante. Nous n'avions encore rien entendu parler de tel. Voilà que tout à coup on nous la dépose sur le bureau de la chambre et on nous dit que c'est là la politique des honorables députés de l'opposition. (Ecoutez.)

Il est de fait qu'ils sont à la recherche d'un programme politique. Je regrette cependant qu'une question aussi importante que celle de nos relations commerciales avec nos voisins leur serve de cri de parti. (Ecoutez.)

Lorsque l'honorable M. Mackenzie était chef du gouvernement, il avait dit que ce serait une chose honteuse pour le Canada de faire des courbettes aux Etats-Unis. Voilà précisément aujourd'hui ce que l'opposition nous demande de faire. Les députés de l'autre côté de cette chambre ont-ils oublié les paroles de leur ancien chef, lorsqu'il disait que la réciprocité illimitée n'était pas nécessaire pour le progrès du Canada ?

Le gouvernement a toujours été prêt à discuter la question de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis lorsque ce dernier pays voudra entrer avec nous dans une convention avantageuse aux deux pays. (Ecoutez, écoutez.)

On nous a beaucoup parlé de l'émigration aux Etats-Unis. Cependant, si je prends certains chiffres publiés par des journaux libéraux eux-mêmes, je vois que pendant que la population des Etats de la Nouvelle-Angleterre a doublé en 50 ans, celle de la province d'Ontario a quadruplé durant la même période. L'état du Maine, limitrophe des provinces maritimes a vu augmenté sa population de 62 p. c. dans les cinquante dernières années. Durant la même période les Provinces Maritimes ont vu la leur augmenté de 212 p. c. (Appl.)

Il faut aussi ne pas oublier qu'il y a cinquante ans nous n'avions pas de manufactures et que les canadiens allaient chercher de l'ouvrage aux Etats-Unis. Maintenant, merci à la politique nationale les diverses industries manufacturières emploient des milliers d'ouvriers. (Appl.)

En mai 1884, M. Jones prononçait un discours à Halifax, dans lequel il voyait l'avenir du Canada sous des couleurs beaucoup plus belles que celles sous lesquelles il nous l'a montré devant cette chambre. (Ecoutez.)

Alors, M. Jones nous disait que les ouvriers à Halifax étaient heureux, aussi riches que ceux d'aucune autre partie du monde. (Appl.). Maintenant il nous fait une peinture différente de l'ouvrier canadien, sans doute pour répondre aux besoins de la circonstance.

Sous le régime libéral les dépôts dans les caisses d'épargnes ont augmenté de $679,074. De 1883, quand ces dépôts étaient de plus de $9,000,000,000, à 1887 ils ont augmenté de $3,274,096.

Le commerce de charbon de la Nouvelle-Ecosse est dans un état prospère et les personnes qui y sont intéressées ne désirent pas de changements économiques.

Notre industrie de la pêche s'améliore de jour en jour.

La suggestion d'augmenter notre commerce avec les Indes Occidentales et le Brésil est excellente. J'espère qu'une ligne de steamers entre ces deux pays et Halifax sera subventionnée par le gouvernement. Actuellement une quantité considérable de notre poisson est envoyé à New-York pour de là être exportée aux Indes.

J'ai été heureux d'apprendre de la bouche même de M. Jones que nos cultivateurs étaient dans un état prospère. Il nous a dit que cela était dû en grande partie à la variété de nos ressources et que la politique nationale n'y était pour rien. C'est sur ce point que je diffère d'opinion avec lui. Au contraire cette politique a établi diverses industries qui donnent du travail à un nombre considérable de personnes, a créé un marché intérieur pour nos cultivateurs. (Appl.)

On a parlé aussi de la valeur de la propriété immobilière à Halifax. Ce que M. Jones nous a dit à ce sujet n'est pas juste, loyal, généreux. En 1876, la propriété foncière à Halifax était évaluée à $11,900,000. En 1886, elle avait augmenté de $14,000,000, et cela sans compter les manufactures qui sont exemptes de taxes.

On blâme beaucoup le tarif actuel. Qu'a donc fait pour les intérêts maritimes de la Nouvelle Ecosse, l'opposition quand elle était au pouvoir ? Elle fit beaucoup de promesses mais ne les réalisa pas.

Comme les députés de l'autre côté de cette chambre l'ont dit, le commerce interprovincial n'est pas aussi considérable qu'on pourrait le désirer. Cependant, en considérant cette question il ne faut pas oublier que le Canada n'a eu que 20 ans de vie nationale.

M. Kenny se déclare en faveur de l'union douanière qui d'après lui aurait un avantage réel pour le commerce du Canada.

A six heures, l'orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR

M. BEAUSOLEIL reprend le débat et parle en français. Il dit que la question actuelle est importante non-seulement pour le Canada mais pour toute l'Amérique. Il s'agit de savoir si le Canada consent à rester stationnaire ou s'il veut marcher de l'avant avec les Etats-Unis.

Les municipalités dans la province de Québec sont loin d'être prospères et aussi dans les comtés dans les alentours de Québec, mais plus spécialement dans le comté de Berthier. Un quart des maisons et des fermes sont abandonnées.

Cependant en général la province de Québec progresse ; mais pas aussi rapidement que ses avantages naturels le lui permettent.

La cause de cet état déplorable de choses dans le pays c'est qu'on manque de marchés et cela quand tout près de nous se trouve un marché de 60 millions d'habitants.

Ici M. Beausoleil cite force statistique pour prouver que le Canada est sur la pente de la ruine et que les droits imposés sur certains produits sont d'un quart à un tiers de leur valeur. Puis il ajoute : que ces droits soient abolis et le Canada reviendra à la prospérité dont il jouissait sous l'ancien traité de réciprocité. Un an après l'abrogation de ce traité les exportations du Canada diminuèrent de plus de $9,400,000.

La vente des produits agricoles a diminué chaque année de $9,000,000, soit $198,000,000 en 22 ans.

Le gouvernement a cherché à répandre en Canada l'opinion que les Etats-Unis ne consentiraient pas à la réciprocité sans restrictions. Cela n'est pas vrai. Le peuple des Etats-Unis ne veut pas de réciprocité partielle, mais il désire une réciprocité illimitée.

Les grands avantages naturels du Canada lui permettent de faire une concurrence avantageuse sur les marchés des Etats-Unis.

M. DUPONT parle lui aussi en français. Il dit : Le Canada a volontairement accepté la politique de protection actuellement existante, politique qui a créé nos industries nationales. (Ecoutez.) L'agriculture, le commerce et les industries étaient à l'agonie quand la politique nationale fut adoptée. Le gouvernement avait pris pour devise "Le Canada pour les Canadiens." C'est cette devise et les bienfaits qui ont résulté de la politique nationale qui ont donné au gouvernement des succès aux élections d'année en année depuis 1878. (Appl.)

On a fait la lutte dans la province de Québec sur la politique nationale et le peuple s'est déclaré favorable à cette dernière.

Nos affaires ont été dans un état vraiment déplorable de 1874 à 1878. Les Etats-Unis, par leur concurrence, avaient ruiné nos industries. Les Américains s'étaient ainsi refaits rapidement des désastres de la guerre de sécession.

Un traité de réciprocité tel qu'on nous le propose maintenant est plus funeste à une nation que la plus terrible guerre.

Comment pourrait-il se faire que la réciprocité illimitée pût être profitable au Canada ? Avant l'adoption de la politique nationale dans ma propre paroisse, St. Liboire, la moitié des propriétés étaient vendues par le shérif. Plusieurs partisans du parti libéral en étaient à la faillite. Depuis la politique nationale le pays a prospéré.

M. Beausoleil nous a parlé de l'excès de production dans la province de Québec, cela n'est rien en comparaison de l'excédant de production aux Etats-Unis, qui cherchent à envoyer leurs produits sur tous les marchés de l'univers qui leur seront ouverts. Là ils les vendront à des prix ruineux.

Pourquoi entrerions-nous en réciprocité illimitée avec les Etats-Unis quand ce dernier pays ne consentira pas à accepter une réciprocité avec l'Angleterre, avec la France et autres pays ? Il nous faut supporter nos industries sans lesquelles le Canada cessera d'être une nation. Suivons l'exemple des Américains ; protégeons nos industries jusqu'à ce que nous soyons assez avancés et assez forts pour adopter le libre éehange. (Appl.)

M. PATTERSON (Brant).—Les statistiques qui attestent l'émigration du Canada aux Etats-Unis, doivent être considérées avec soin. La population émigre parce qu'elle trouve un champ meilleur et plus vaste pour son énergie aux Etats-Unis. La question devant nous c'est de savoir si nous ne pourrions pas cultiver ce vaste champ industriel, sans abandonner le nôtre. Il n'est pas juste de comparer les progrès des Etats-Unis avec ceux du Canada quand la population des premiers était celle du Canada maintenant. On a beaucoup critiqué Sir Cartwright pour avoir présenté cette résolution, et cependant le député de Pictou, M. C. H. Piton, nous a dit que Sir Tupper, lorsqu'il était à Washington, avait offert des relations de réciprocité aux Etats-Uuis.

Dès que nous aurons la réciprocité nous aurons en même temps les marchés de New-York, Brooklyn, Jersey City et aussi ceux des grandes villes mauufacturières de la frontière.

Ottawa, 26 mars 1888.

Sir JOHN présente une requête de la conférence des méthodistes de London en faveur du suffrage des femmes.

M. FERGUSON (Welland) soumet un projet de loi pour constituer légalement la compagnie de chemin de fer et bateaux à vapeur Buffalo, Chippewa et Chutes Niagara.

INTERPELLATIONS

En réponse à l'hon M. Laurier, Sir John dit qu'il proposera mercredi soir à 6 heures que la chambre s'ajourne à mardi, 3 avril prochain, à 8 hrs p. m. Il déclare aussi que d'après ce qu'il sait, il est peu probable que le vote sur la question de réciprocité soit pris demain soir et que s'il n'est pas pris alors il demandera à la chambre d'ajourner le débat jusqu'après la vacance de Pâques.

Sir JOHN en réponse à M. Mills dit que la plus grande partie des mesures importantes du gouvernement seront soumises immédiatement à la reprise de la session après Pâques.

Sir R. CARTWRIGHT—Ces mesures auraient dû être présentées avant la vacance afin de permettre aux députés de consulter leurs électeurs.

Sir JOHN—Je doute fort que les honorables députés prennent le temps de consulter leurs électeurs sur les mesures du gouvernement, car les quelques jours de vacances seront employés à leurs affaires privées.

L'hon. M. LAURIER attire l'attention sur le fait que le siège est vacant depuis quelque temps dans le comté de Russell. Le rapport du juge Osler, qui est à peu près semblable à celui du juge dans l'élection du comté de Kent, est devant la chambre depuis plus d'un mois et on n'a pas encore demandé à la chambre de s'en occuper. Il n'a pas été nommé de commission royale pour s'enquérir des faits, la chambre devrait en conséquence ne pas différer plus longtemps d'émaner le bref qui devrait l'être sans délai.

Sir JOHN demande de remettre cette question à demain parce qu'en vertu d'un règlement de la chambre dans tous ces cas on doit attendre le rapport du comité des privilèges et élections. Cette permission est accordée.

LA RÉCIPROCITÉ.

M. RYKERT reprend le débat. Il dit : Cette résolution demande à la chambre d'adopter le libre-échange et de répudier la politique nationale qui a été sanctionnée pour la troisième fois il y a un peu plus d'un an. Si quelqu'un sont responsables de l'adoption de cette politique ce sont bien les libéraux qui l'ont tant prêchée. (Ecoutez). Si la chambre me le permet je ferai quelques citations de ce qu'en ont dit les députés libéraux. Ce sera le moyen de prouver combien ces députés sont inconséquents avec eux-mêmes quand ils nous demandent aujourd'hui de répudier la politique nationale.

D'abord nous avons les résolutions d'un comité de la chambre dont M. Wood (Hamilton) était président et qui furent adoptées en 1874, sous le régime Mac-Kenzie. Ces résolutions demandaient que vu l'importance de nos manufactures quelque chose fut fait pour les protéger et réserver nos marchés pour les Canadiens. M. Patterson (Brant) rapporta chaleureusement ces mêmes résolutions et il aurait été prêt à tout faire pour en prouver l'importance.

M. Rykert montre ensuite quelle a été l'importance de la politique nationale pour les cultivateurs en leur fournissant des marchés plus considérables et en leur conservant de meilleurs prix pour leurs produits. Il cite aussi le discours de l'honorable M. Blake à Malveru et dans lequel l'ex-chef de l'opposition se déclarait en faveur de la politique de protection.

Sir R. CARTWRIGHT demande à M Rykert de produire ces dépêches.

L'ORATEUR s'y oppose, disant que c'est contraire aux règlements de la chambre d'interrompre un député quand il a la parole, à moins que ce député ait fait une assertion fausse et qu'il est nécessaire de corriger. L'interruption faite par M. Patterson était contraire aux règlements de la chambre.

M. PATTERSON—C'était pour moi une question de prouver que j'avais dit la vérité.

M. RYKERT dit qu'il ne s'occupera pas plus longtemps de cette question, mais que les dépêches qu'il a lues et l'assertion de M. Patterson lui-même font voir quelle confiance on peut avoir dans certaines citations faites devant cette chambre par quelques députés de l'opposition.

On nous parle du désir des Etats-Unis d'avoir la réciprocité avec le Canada. Mais nos lois statuaires leur proposent cette réciprocité depuis 1879 et ils n'ont pas voulu l'accepter comme ils ont carrément refusé la proposition faite à cette fin par Sir Chas. Tupper à Washington.

On nous parle aussi de l'état de choses déplorable dans la province d'Ontatio. Voici quelques chiffres qui édifieront. En 1872, il y avait dans Ontario 46 cantons et 121 villages. En 1884, il y avait 451 cantons et 255 villages. Au reste, d'après certaines statistiques, les Etats-Unis admettent que la population dans Ontario a augmenté plus rapidement que dans l'état de New-York. Dans le comté de Polk, Minnesota, 7,365 lots de terre ont été vendus pour paiement de taxes municipales. Et cependant, le Minnesota c'est la grande terre promise des Israëlites de la réciprocité sans restrictions. (Appl.)

A 6 heures l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR

M. RYKERT continue le débat sur la résolution de réciprocité. Il dit que le projet de MM. Wiman et Butterworth n'est que la reproduction d'un ancien projet proposé au Congrès en 1876 par M. Ward. Il continue :

Le traité de 1874 était beaucoup plus étendu que la résolution actuellement soumise et cependant il a été rejeté par les Etats-Unis.

M. Rykert cite le *Times* de Chicago qui a dit que si le Canada n'était pas prêt à se soumettre aux Etats-Unis complètement et à adopter le tarif fixé par le Congrès, il ne pouvait être question d'union commerciale ou de réciprocité sans restrictions.

M. Rykert dit en terminant qu'il croit avoir prouvé par la bouche même des partisans de la réciprocité que ce projet est impossible, et aussi que le Canada a fait de grands progrès dans les 20 dernières années ; que nous avons la preuve indéniable qu'il a fait des progrès plus grands qu'aucun autre pays du monde ; que les progrès des Provinces Maritimes ont été plus considérables que ceux du Maine, du New Hampshire, de New-York, de l'Ohio ; que les progrès de l'Ile du Prince-Edouard si isolée ont été plus considérables que ceux de l'état de New-York.

M. TAYLOR (Leeds-Sud), cite des extraits du *Witness* de Montréal pour prouver que le parti libéral n'est pas un parti du tout ; qu'il n'a pas de politique uniforme et qu'il admet dans son sein n'importe qui fait de l'opposition au gouvernement sur n'importe quelle question.

Avec la réciprocité sans restriction le travail libre du Canada se trouverait en concurrence avec le travail des détenus aux Etats-Unls.

Le député de Queen's a dit que les cultivateurs payaient $35 par tête par année, en impôts. Pareils discours sont de nature à préjuger l'opinion de nos cultivateurs et leur faire croire que ce sont eux qui contribuent surtout au soutien de nos manufactures. Cela est faux puisque le cultivateur peut produire tout ce dont il a besoin pour la nourriture et le vêtement.

M. McMULLEN—croit que le gouvernement ferait une excellente chose en mettant une somme dans les estimés pour acheter les cahiers de notes des députés des deux partis et jeter ces cahiers au feu, parce qu'on fait trop de citations. Il prétend que la réciprocité illimitée augmenterait la valeur des terres en Canada d'une piastre l'acre. D'après lui si on permet aux canadiens de pouvoir vendre à bons prix leurs produits, nos compatriotes n'iront plus aux Etats-Unis ; dans le cas contraire, tout probablement ils iront se faire naturaliser sujets américains.

Ottawa, 27 mars.

Les bills suivants subissent leur première lecture :

M. CURRAN présente une requête du bureau de commerce de Montréal demandant l'adoption d'une loi pour la distribution équitable des biens des débiteurs insolvables ;

Sir JOHN.—Pour amender le chapitre 50 des statuts revisés du Canada et relatif aux Territoires du Nord-Ouest. Ce projet de loi change le caractère du conseil du Nord-Ouest et en fait une assemblée législative. Le nombre des membres que le composera ne devra pas être de moins de 21 ni de plus de 25. La cédule des divisions électorales du Nord-Ouest est actuellement sous considération et elle n'a pas encore été annexée au *bill*. Il avait d'abord été proposé que les anciens membres du conseil cesseraient de siéger immédiatement. Cependant comme il n'y a pas de juriste dans le conseil actuel et comme il y a peu de chances qu'il y en ait dans la première assemblée, il est proposé que le gouvernement ait le droit de nommer certains juristes, dont le nombre ne devra pas excéder trois. Ces juristes prépareront les projets de lois, auront le droit de prendre part aux débats, mais non celui de voter. Ces juristes ne seront nommés que pour la durée de la première chambre ; parce qu'on espère que pour la seconde chambre quelques hommes ayant des connaissances légales seront élus.

Le projet propose aussi d'étendre la durée de la législature de 2 à 3 ans. La qualification exigée des députés sera la propriété mobilière avec un certain revenu. Le lieutenant-gouverneur ne siégera plus avec le conseil ou la chambre mais il formera une branche séparée et distincte de la législature. La nouvelle assemblée sera présidée par un Orateur.

M. MILLS.—Y aura-t-il un conseil exécutif ?

Sir JOHN.—Il n'est pas question d'en établir un. On regarderait cela comme une mesure rétrograde plutôt que de progrès.

M. MILLS.—Comment propose-t-on que le gouvernement exécutif soit administré ? Le lieutenant-gouverneur, d'après le projet actuel, aura-t-il le pouvoir de désavouer les lois de la législature du Nord-Ouest et le lieutenant-gouverneur doit-il avoir un conseil exécutif pour l'aviser ? Actuellement le lieutenant-gouverneur a des pouvoirs administratifs et exécutifs. Quels seront ces derniers pouvoirs dans l'avenir ? Le lieutenant-gouverneur recevra-t-il l'avis de la législature ou d'après le bill actuel recevra-t-il, de temps à autre, des avis du gouvernement fédéral ? Toutes ces questions sont d'importance majeure. Ce serait une chose vraiment extraordinaire de prétendre qu'on veut faire progresser le Nord-Ouest au point de vue social et politique tout en mettant les pouvoirs exécutifs entre les mains d'une personne responsable. Ce serait sans aucun doute retrograder.

SIR JOHN.—Ce n'est pas le temps maintenant de discuter les diverses questions que vient de soulever l'honorable député. Cependant je me permettrai de dire à la chambre qu'on a une sainte horreur du gouvernement responsable dans le Nord-Ouest et que des représentations ont été faite contre l'introduction prématurée d'une telle forme de gouvernement responsable. L'assemblée législative aura les mêmes pouvoirs administratifs et exécutfs qu'a le conseil actuel. Les relations entre le lieutenant-gouverneur et l'assemblée seront les mêmes qu'entre les lieutenants-gouverneurs des provinces et le gouverneur-général. Toutes ces questions sont de la plus haute importance et je suis heureux de voir que l'honorable député ait attiré l'attention de la chambre sur chacune d'elles. Elle seront discutées quand le bill sera entre les mains des députés.

M. MILLS—Le lieutenant-gouverneur aura-t-il le droit de voter à l'Assemblée ?

Sir JOHN—Je ne crois pas qu'il l'ait. Le droit du désaveu du lieutenant-gouverneur sera comme celui de la Reine.

L'hon. M. LAURIER—Le lieutenant-gouverneur sanctionnera-t-il tous les bills ?

Sir JOHN—Oui. La Reine sanctionne tous les bills mais elle n'en a jamais désavoué un seul par elle-même.

M. MILLS—Le lieutenant-gouverneur aura-t-il un droit de contrôle sur les projets de lois de la législature ?

ÉLECTION DE RUSSELL

L'hon. M. LAURIER présente sa motion demandant que l'Orateur émane un bref pour une élection dans le comté de Russell.

Sir JOHN—Cette motion est nouvelle. La chambre a toujours décidé en pareil

...u'il fallait attendre le rapport du co... des privilèges et élections. C'est ce ... eu lieu à la dernière session pour ...nté de Queen, N. B. et à cette ses... dans le cas de l'élection de Kent, ...rio. Dans ces deux derniers cas, des ...ions de droit étaient soulevées. ...celui de Russell il n'y en a pas et le ...ernement permet la motion. Elle ...doptée.

LES MESURES DU GOUVERNEMENT

... MILLS.—La chambre est en ses... depuis plus d'un mois et générale... la session ne dure pas plus de trois ... En conséquence le tiers de la du... de la session est donc passé. Cepen... on n'a pas encore soumis les amen...nts proposés à l'acte du cens élec... et à l'acte des élections contestées, ...plus que les autres changements que ...ouvernement se propose de faire aux ...rses lois du pays. C'est là un mode ...rocédure qui n'est jamais suivi en ...leterre où les sessions durent de six ...t mois. Là, tous les projets de lois ...ouvernement sont déposés dans les ... premières semaines de la session. ...e premier ministre retarde à dessein ... présenter des mesures importantes. ...hambre a le droit de connaître quels ...nt les projets de lois du gouverne... ...t. Le pays a le droit d'être consulté ...une mesure de cens électoral et les ...abres des deux côtés de cette chambre ...ent connaître cette mesure afin de ...ulter leurs électeurs. M. Mills pro... l'ajournement de la chambre.

...hon. M. THOMPSON.—Je regrette ...dans les circonstances actuelles l'ho...ble député n'ait pas l'avantage d'étu... le jour du Vendredi-Saint, le projet ...loi de cens électoral. Cela l'eût porté ...taquer d'une manière générale la po...que nationale, les lois de cens électo... actuellement existantes et tout ce qui ...apport à l'état actuel des affaires. ...res.)

...uant à la prétention que nous de... ...ns suivre la procédure adoptée aux ...Communes en Angleterre, je ferai remar... ...r qu'il n'est pas rare de voir au parle... ...t impérial des mesures soumises au ...mencement d'une session être remises ...année en année parceque le parlement ...pas le temps de s'en occuper. ...amais dans l'histoire de notre parle... ...t canadien les affaires ont été aussi ...ncées que dans les quatre premières ...aines de cette session. Tout le temps ...é occupé à des mesures que le gou... ...nement avait soumises Quant aux ...ls sur 9 que le gouvernement a promis ...y en a actuellement 4 devant cette ...mbre et aucun d'eux n'est encore ...pté. Je crois que lorsque les Bills re... ...fs aux chemins de fer, au Nord Ouest, ...a loi du Manitoba et au département ...l'auditeur sont devant cette chambre ...a enlève à l'honorable député toute ...son plausible de plaidoirie. Quant aux ...ls de cens électoral et d'amendement ...élections contestées ils seront soumis ...rès la vacance de Pâques. De plus ces ...jets de loi ne sont pas de nature à ce ...il soit nécessaire pour les députés de ...te chambre de consulter leurs électeurs.

Sir CARTWRIGHT.—Le ministre de ...justice fait erreur quand il prétend que ...chambre est plus avancée en besogne ...e d'ordinaire dans les quatre premières ...naines de la session. Il y a à cette ...sion un nombre plus grand que d'ha...tude de questions importantes à consi...rer et qui absorberont beaucoup de ...mps. Ce sont, entre autres, le traité ...s pêcheries, le budget, l'entrée pro...sée de Terreneuve dans la Confédéra...n, ce qui sera proposé relativement au ...anitoba.

Ottawa, 28 mars 1888.

UNE QUESTION DOUANIÈRE.

M. MITCHELL dit qu'il désire atti...r l'attention de la chambre sur une ...faire d'une très grande importance. En ...78, le gouvernement Mackenzie fut ...fait et l'administration actuelle lui suc...da. En 1879 la clause suivante fut in...rée dans l'acte des douanes :

Aucun et tous les articles suivants, sa...ir : les animaux de toutes espèces, les ...uits verts, le foin, la paille, le son, les ...aines de tous genres, les légumes (y com...ises les patates) et les autres plantes ...cines, les arbres, les arbustes, le char...n et le coke, le sel, le houblon, le blé, ...s pois et les fèves, l'orge, le seigle, ...voine, le blé-d'inde, le sarrasin et tous ...s autres grains, la farine de blé ou de ...igle, la farine de maïs et d'avoine, la ...ur d'aucun autre grain, le beurre, le ...omage, le poisson (salé ou fumé), le ...indoux, le suif, les viandes (fraîches, ...lées ou fumées) et le bois, seraient im...rtés en franchise au Canada, ou moyen...nt un droit moindre que celui pourvu ...r cet acte et cela sur proclamation du ...ouverneur-général en conseil qui sera ...nanée chaque fois qu'il sera prouvé à ... satisfaction que de semblables articles ...enant du Canada pouvent être exportés ...franchise aux Etats-Unis ou pour un ...oit n'excédant pas celui imposé d'après ...lle proclamation, sur ces articles quand ...s sont importés au Canada.

M. Mitchell lit certaines dépêches de Washington menaçant de représailles le gouvernement du Canada s'il ne met pas à exécution la clause ci-dessus citée de l'acte du tarif de 1879. Il en prend occasion pour faire une forte et longue charge contre le gouvernement. Il demande si aucune correspondance n'a été échangée entre le gouvernement des Etats-Unis et celui du Canada à ce sujet ; si le gouvernement entend prendre aucune mesure pour répondre aux justes demandes faites par le gouvernement des Etats-Unis.

Sir JOHN.—Je ne sache pas que ce soit le temps opportun de discuter ici cette question. Je dirai cependant à l'honorable député que le gouvernement des Etats-Unis n'a fait aucune demande à ce propos.

M. MITCHELL.—Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas mis à exécution les promesses par lui faites dans le statut de 1879 ?

Sir JOHN.—Quand la question sera posée de manière à pouvoir être discutée l'hon. député recevra une réponse satisfaisante.

M. MITCHELL.—Le consul des Etats-Unis au Canada n'a-t-il pas fait des représentations au gouvernement parce qu'il n'avait pas accompli ses promesses ?

Sir JOHN.—Je dirai à l'hon. député que je répudie carrément l'idée que le gouvernement du Canada ait violé ses engagements. L'hon. député n'a pas le droit de se servir d'un langage aussi insolent et non parlementaire.

M. MITCHELL maintient sa prétention et on lui crie : "à l'ordre, à l'ordre."

Sir JOHN.—Je déclare à l'hon. député que je demanderai la protection de cette chambre contre une conduite aussi peu parlementaire. Je n'ai aucun doute que cette chambre m'accordera cette protection comme elle le ferait pour aucun autre député. Je répudie de nouveau l'assertion que le gouvernement du Canada ait violé ses engagements.

Des représentations ont été faites par des cultivateurs de grains américains désireux de voir cette clause mise à exécution. Nous avons des cultivateurs de grains en Canada et nous avons songé à les protéger avant de s'occuper de ceux des Etats-Unis. Cette question est actuellement sous considération. Dans tous les cas, nous n'avons pas reçu de représentations officielles de la part du consul des Etats-Unis.

M. MITCHELL continue ses attaques et la chambre lui crie de toutes parts : "à l'ordre, à l'ordre."

M. LANDERKIN.—Je propose l'ajournement du débat.

L'ORATEUR.—Quand l'hon. député (M. Mitchell) m'a demandé la permission de poser sa question il ne m'a pas demandé en même temps celle de faire un discours. L'hon. député devrait abandonner cette question maintenant. Il était aussi entendu qu'on ne proposerait pas l'ajournement du débat actuellement devant cette chambre.

M. MITCHELL—Je n'ai pas demandé la permission de faire cette assertion. J'ai simplement dit que je poserais cette question dans l'intérêt de mes électeurs.

L'ORATEUR — L'honorable député m'a demandé cette permission afin qu'il ne fut pas obligé de proposer l'ajournement du débat. Je lui ai permis de poser sa question, mais à la condition qu'il n'irait pas trop loin. Je regrette maintenant de n'avoir pas mis de suite les règlements de la chambre à exécution.

M. MITCHELL—J'ai simplement par courtoisie prévenu l'Orateur que je poserais cette question. Je n'ai pas peur du droit qu'a l'Orateur d'en appeler à la décision de cette chambre. (Cris "à l'ordre, à l'ordre") Vous ne me forcerez pas à m'asseoir. (Grand vacarme.)

L'hon. M. LAURIER—Si le premier ministre avait répondu de suite à la question qui lui était posée demandant s'il y avait eu échange de correspondance entre les deux gouvernements, il aurait satisfait mon honorable ami.

Sir JOHN—J'ai répondu à cette question.

L'hon. M. LAURIER—Il n'est pas nécessaire qu'il y ait échange de correspondance. Le statut mentionne un ordre permanent qu'il y aura action réciproque des deux gouvernements.

Sir JOHN—Non.

L'hon. M. LAURIER—Si cela n'existe pas dans notre statut ce devrait y être et on devrait l'amender à la première occasion.

M. MILLS—Il n'y a pas de pouvoir discrétionnaire pour cela.

L'ORATEUR rappelle à l'ordre l'honorable député qui vient de s'asseoir.

M. LANDERKIN propose l'ajournement du débat.

M. MILLS—Le gouvernement ne pouvait pas se mettre au-dessus de la loi. Son devoir était d'admettre en franchise les articles mentionnés dans la clause du statut de 1879 et cela dès que le Congrès des Etats-Unis les admettait libres de droits.

Sir JOHN.—L'honorable député n'a pas lu la clause en question, car il ne parlerait pas comme il l'a fait. Elle donne au gouvernement le pouvoir d'admettre ou non ces articles en franchise. Il est inutile de perdre le temps de cette chambre. Que l'honorable député consulte les listes d'articles admis en franchise au Canada et aux Etats-Unis et il verra qu'il y a un bien plus grand nombre d'articles mentionnés dans notre liste que dans celle des Etats-Unis. Je ferai aussi remarquer aux honorables députés de l'autre côté de cette chambre que le gouvernement est tenu de veiller plus aux intérêts du Canada qu'à ceux des Etats-Unis. (Ecoutez, écoutez) Si le débat a lieu sur cette question je prouverai qu'il serait tout-à-fait imprudent et impolitique de n'admettre que quelques articles faisant l'affaire des Etats-Unis quand ils ne veulent pas eux en admettre un plus grand nombre du Canada. Ce serait travailler contre notre industrie. (App.) Je crois que la majorité des députés de cette chambre et que le peuple du Canada sera avec nous et pour nous. (Appl.)

M. DAVIES,—C'est une question d'interprétation d'un statut. Les mots "pourront être importés en Canada" doivent être regardés comme impératifs et non percutatifs. C'est cette interprétation qui a été expliquée à la chambre lorsque le statut de 1879 fut adopté.

Sir JOHN. —Tel n'est pas le cas.

M. DAVIS.—Cela fut dit et déclaré non pas une mais vingt fois lors du débat sur ce projet de loi de 1879.

Sir JOHN.—Rien de tel n'a alors été dit.

M. DAVIES.—Je maintiens ma prétention.

L'hon. M. THOMPSON.—Les mots "pourront, etc.," s'emploient toujours quand il s'agit de la couronne et on ne se sert jamais des mots "devront." Le pouvoir discrétionnaire ne peut jamais être enlevé à la Couronne par un acte du parlement puisqu'elle peut mettre ou non cette loi en vigueur.

M. DAVIES—Est-ce là l'interprétation donnée à la loi par l'hon. ministre de la justice, dans le cas où il y aurait eu offre faite par les Etats-Unis.

L'hon. M. THOMPSON.—Il n'est pas question ici d'offre faite par les Etats-Unis, il ne s'agit que de l'interprétation à donner à une clause d'un statut. Je dis qu'en vertu de notre système constitutionnel et en vertu du système anglais, chaque fois qu'une chose est laissée à la discrétion de la couronne, c'est à elle à agir d'après l'avis de ses aviseurs responsables.

Les mots "pourront, etc., etc.," impliquent un pouvoir discrétionnaire laissé à la Couronne et que ce pouvoir ne lui a jamais été enlevé. L'hon. député parle de cette clause du statut de 1879 comme si elle renfermait une offre statutaire. Veut-il dire que cette offre ne comprendra que le poisson, le charbon et divers autres produits des Etats-Unis. Veut-il dire que le Parlement du Canada ou mieux le gouvernement du Canada refuse une offre statutaire en ne permettant pas aux Etats-Unis de dire : vous nous avez fait une offre et nous l'acceptons pour quelques articles seulement qui seront avantageux à notre population et nous fermons nos portes à nos autres produits. Si la Couronne avait usé dans ce sens de son pouvoir discrétionnaire elle aurait travaillé contre les intérêts du Canada.

M. CHARLTON—Le gouvernement des Etats-Unis entend cette clause comme lui permettant d'admettre en franchise seulement un ou deux articles. Si le gouvernement du Canada ne l'interprète pas dans ce sens il ferait mieux de l'abroger de suite. J'admets que les Etats-Unis n'ont accepté qu'un ou deux articles parce qu'ils leur étaient avantageux, mais nous les poussons à des répressailles si nous refusons de mettre à exécution toute cette clause parce qu'elle nous serait pas avantageuse.

M. CASEY parle dans le même sens.

M. PATTERSON (Brant)—Dans le projet originaire de Sir Tilley il y avait : "Si les Etats-Unis consentent à admettre en franchise des produits naturels du Canada y compris le bois, le gouvernement canadien fera de semblables concessions." C'est cette proposition de Sir Tilley qu'on a rédigé dans la clause ci-haut citée. Je crois que nous devrions nous y conformer.

La motion pour ajournement est retirée et alors le débat cesse.

INTERPELLATIONS.

M. WELDON. (St. Jean)— Quelle a été le coût de la commission des chemins de fer jusqu'à présent et combien évaluet-on ce qu'elle coûtera en totalité ?

Sir H. LAFGEVIN. — Elle a coûté $26,415

M. WELDON. (St. Jean)—Quel a été le coût de la commission du travail jusqu'à présent et combien coûtera-t-elle en totalité ?

L'hon. M. BOWELL.—Au 19 mars le coût était de $24,137 et le coût entier dépendra du plus ou moins de temps que siègera la commission.

M. EDGAR.—Le gouvernement se propose-t-il de présenter un acte de faillite ou autre mesure législative aux mêmes fins, à cette session ?

Sir JOHN.—Telle n'est pas l'intention du gouvernement.

Sir JOHN.—Une correspondance diplomatique s'échange actnellement entre le gouvernement des Etats-Unis et l'Angleterre propos de laquelle le gouvernement du Canada a été consulté à propos de la frontière entre la Colombie Anglaise et l'Alaska.

LES ŒUFS DE PAQUES

Voici mil huit cent cinquante cinq ans que Jésus, monté sur une ânesse suivie de son ânon, faisait à Jérusalem son entrée triomphale. Le peuple criait : *Hosanna* ! parsemait les rues de branches d'oliviers ; l'enthousiasme et la joie étaient à leur comble.

Huit jours après, hélas ! ce même Jésus était honni, vilipendé, traité comme un malfaiteur, traîné par la ville et cloué sur une croix, au milieu des malédictions de ce même peuple qui naguère le portait en triomphe.

Le peuple, ce grand enfant terrible, a toujours eu des revirements subits, tel il est aujourd'hui, tel il était alors, brûlant ce qu'il avait brûlé.

Le souvenir mémorable de ce jour glorieux pour Notre-Seigneur de son entrée à Jérusalem, est célébré parmi les chrétiens, et c'est pourquoi nous nous rendons à l'église un rameau à la main.

Paris, ce jour-là, ressemble en petit à Jérusalem ; les rues voisines des églises sont jonchées de branches d'arbre de buis, d'olivier, de laurier et même de palmes venues d'Orient.

Depuis le trottoir jusqu'aux magasinf de fleurs les plus achalandés, le rameau prêt à bénir étale ses ombelles verdoyantes.

Mais si les rameaux ont déjà disparu, i nous reste les *œufs de Pâques* ; nous en voyons de tous les calibres et de toutes les nuances ; il y a l'œuf rouge, rappelant celui que pondit la poule des parents de l'empereur Alexandre Sévère le jour de sa naissance, l'œuf blanc virginal, symbole mystique des premiers chrétiens, qui voyaient dans le phénomène de l'éclosion l'image de la résurrection de Jésus et de l'apparition de la religion nouvelle et vraie.

Dans ce symbole sont nées la coutume de la bénédiction des œnfs, ainsi que celle des ramaux et l'habitude d'en offrir à ses amis au premier jour de Pâques.

Cette cérémonie toute mystique passa dans les mœurs chrétiennes et devint une claire manifestation de joie.

Le moyen âge avait une singulière coutume à la fête des œufs. C'était la quête, qui se faisait de grand matin, le Jeudi-Saint avant l'office. La ville de Paris, dit un auteur ancien, présentait le plus mirifique spectacle que l'on eût jamais vu. Les tours des églises s'ornaient de banderolles éclatantes, les cloches sonnaient à toute volée en l'honneur de la Sainte-Eucharistie ; elles carillonnaient en l'air commes des babillardes, invitant de leurs voix argentines les honnêtes chrétiens à venir assister à l'office.

Un flot de populaire emplissaient les églises, fourmillant par les rues et les places publiques.

Un long cortège, précédé de tambours et trompettes, encombré de bannières, de reliques, d'enfants aux rameaux enrubannés, portant toutes sortes de bonbons fruits et friandises, s'en allait par les rues chantant *Laudes* à pleine voix.

Il se composait non-seulement des jeunes clerc des églises, des étudiants de l'Université, mais encore des jeunes gens de tous les métiers, de toute condition et chacun avec les costumes et les attributs de sa profession ou de sa classe.

Je n'en décrirai point les détails, mais je dirai que l'effet général en était des plus attrayants.

A milieu de ce peuple, de cet essaim d'artisans se mêlaient les jeunes bourgeois et bourgeoises, et mêmes les fillettes des plus nobles maisons de France, le livre de fermoir d'or en main, accompagnées de leurs frères, de leurs amis ou cousins.

Celles-ci tranchaient sur le commun peuple par le luxe de leurs ajustements et la distinction de leurs affiquets ; elles portaient étoffes et draps tout couverts de broderies, orfévreries, pourfilures, passementeries, rubans, cordons, canetilles, satins, velours ou taffetas barrés d'or et d'argent.

Les gens du commun avaient une corbeille d'osier suspendue à leur cou, les autres la portaient plus ou moins enrubannée suivant leur richesse. Les demoiselles la faisaient porter par leurs damoiseaux ou leurs pages.

Beaucoup se faisaient suivre par de petits chiens tout accoutrés et caparaconnés de morceaux de soie bariolés et tenus en laisse par des valets, vêtus mi-partie rouge, vert, bleu ou zinzolin, lesquels chiens avaient aussi au cou de petits paniers pouvant contenir quelques œufs.

Quelques-unes même avaient faucon au poing avec une mignonnette boîte autour du col où deux œufs de pigeon pouvaient reposer sur la ouate. Par-ci par-là, comme parsemées dans la procession et comme faisant tâche de malhonnêteté dans la procession, quelques ribauds et ribaudes des plus hupées portaient l'aumonière ouverte, où devaient rouler des œufs d'or et d'argent.

Tout ce monde allait, quêtant de porte en porte, chez ses amis, parents et connaissances, et nul parmi les visités, depuis le plus pauvre jusqu'au plus riche, n'osait refuser l'œuf demandé.

Les pauvres donnaient tout simplement l'œuf de poule blanc, rouge, et les riches offraient des œufs colorés de diverses peintures, ou bien des bijoux merveilleusement travaillés, par les orfèvres les plus en renom.

Lorsque les cadeaux étaient brillants, la joie se traduisait par une fanfare bruyante, des cris de joie et des chants appropriés à la circonstance ; on faisait un affreux charivari au pingre qui refusait son présent. Et pendant ce temps, les cloches sonnaient toujours, chaque cortège se rendait sur la place de son église respective et chantait *Laudes*, après quoi chacun entrait entendre l'office.

Le prêtre bénissait les œufs, le service divin s'accomplissait, plus les cloches interrompaient leur carillon ; tout ce monde pieusement recueilli sortait de l'église aussi silencieusement qu'il avait été bruyant en y entrant. Les corbeilles d'œufs s'en retournaient couvertes de crêpe noir, chacun rentrait en son logis cachant ses œufs avec soin. Pendant les deux jours où les cloches restaient silencieuses en l'honneur de la mort de N. S. Jésus, on voyait errer par les maisons les habitants inquiets qui, tout en jeûnant et disant leurs saintes prières, furetaient et cherchaient dans tous les coins, pour découvrir les œufs cachés par les parents, les amis, ou même les voisins.

Et le samedi matin, au sortir de l'église alors que les enfants auxquels on avait dit que les cloches étaient toutes parties pour faire le voyage de Rome, ainsi que le disait le vieux dicton, attendaient sur la place, bouche béante et la tête levée vers le clocher, le retour de cloches bénies, chacun allait dénicher sa trouvaille et la rapportait à son propriétaire en criant chantant : *Alleluia* ! Il fallait voir les figures réjouies des uns et les mines consternées des autres.

Les œufs appartenaient à ceux qui les avaient découverts !

Et le lundi de Pâques, ce n'était dans tous les environs de la grande ville, et jusque dans les carrefours et sur les places publiques, que galas et réjouissances, pour manger l'omelette pascale.

Les rois eux-mêmes prenaient part à ces jeux ; la fête des œufs, des enfants de France, sous les Valois, était superbe ; Catherine de Médicis y apportait un plaisir extrême et faisait venir des cadeaux d'Italie pour les gens de la maison, et ceux des seigneurs et dames qui y assistaient ; Marguerite de Navarre les peignait elle-même ; Marie Stuart les revêtait de charmantes enjolivures amoureuses.

Le roi Louis XIII, si ardent dans l'art de la fauconnerie, recevait ce jour-là de tous les coins de la France et même des princes étrangers des œufs de faucon, tiercelets, etc., pour la reproduction.

On conservait parmi les curiosités de la bibliothèque de Versailles, deux œufs de Pâques peints par Laneret et Watteau, offerts à Mme Victoire, fille du roi Louis XV.

En Russie, en Pologne, l'usage des œufs de Pâques est très répandu, et de nos jours le prince Czartorisky a saisi cette occasion pour perpétuer une coutume intéressante. Le jour de Pâques, tous ses amis et parents appelés à prendre part à la fête reçoivent de lui, en entrant dans son hôtel de Saint-Louis-en-l'Isle, une moitié d'œuf dur qu'ils sont obligés de manger, le prince se contente de porter ses lèvres sur la moitié de chacun et les jette dans un panier que l'on donne aux pauvres.

LORENZO.

Une manifestation à Paris

Paris, 31.—La société des garçons de magasin a organisé une manifestation contre les bureaux de placement. Ils ont parcouru plusieurs rues en jetant à terre les enseignes et les tableaux d'annonces les bureaux qu'ils rencontraient sur le chemin ; la police a dû intervenir plusieurs fois pour mettre fin à la démonstration.

Incorporation

Ottawa, 31.—Des lettres patentes d'incorporation ont été émanées à la Canadian Pacific Car et Passenger Traasfer Co, limitée, avec un stock capital de $80,000 à $100 la part, pour l'acquisition de steamers, voiliers etc., et le transport des passagers et du fret sur le St. Laurent, entre Prescott et Ogdensburg, Brockville et Norristown.

LES LIBERAUX ET LA FEDERATION IMPERIALE.

Bien que le mouvement politiique dans notre confédération n'ait pas l'ampleur et souvent l'imprévu étonnant de celui des grandes puissances européennes, il ne laisse pas de causer des surprises. C'est ce qui a lieu actuellement au sujet de la fédération impériale. Jusqu'à tout récemment, ce projet, discuté surtout en Angleterre, avait peu intéressé l'opinion, et paraissait pas devoir, au moins de si tôt, atteindre cette phase de développement qui en ferait une probabilité de l'avenir. Mais l'intempestive agitation en faveur de l'union commerciale du Canada avec les Etats-Unis, vient de lui donner une consistance inattendue. Est-ce la réaction naturelle produite par les exagérations de ceux qui ont entrepris de conduire le pays à l'annexion à la République américaine, en le mettant d'abord à la merci de nos voisins pour toutes les fins commerciales ? C'est assez évident.

Il est opportun de s'arrêter un instant à une réminiscence historique de date encore toute récente. Lorsque les partisans de la fédération impériale ont commencé, il y a trois ou quatre ans, à se réunir plutôt pour causer du projet comme une possibilité lointaine, que pour lui trouver un mode pratique d'exécution prochaine, le groupe libéral français a jeté les hauts cris. Nos adversaires ont cru l'occasion favorable d'accuser Sir John A. Macdonald de vouloir la fédération de la Grande Bretagne et de toutes ses colonies.

Ils appuyaient cette attaque contre le chef du gouvernement fédéral sur une expression de son opinion qu'il serait peut-être désirable, dans l'avenir, d'unir plus étroitement les colonies devenues autant de royaumes vastes, riches et populeux, à l'Angleterre qui serait encore le centre de l'autorité souveraine de cet immense empire. Il faut bien reconnaître la grandeur de l'idée assurément digne de la forte intelligence qui l'avait conçue. D'un autre côté, il est évidemment certain que Sir John A. Macdonald ne faisait que dire ses prévisions sur l'une des probabilités dont l'avenir de toute nation est rempli. Il n'énonçait aucun programme politique dont il se proposait d'entreprendre la réalisation. Si sa grande expérience des choses du passé, aidée de sa vive perspicacité des événements futurs, pouvait lui faire croire à un semblable développement dans les conditions d'existence des pays qui constituent l'empire britannique, il savait fort bien qu'à son grand âge, il ne lui était pas possible d'espérer contribuer une part active à une évolution constitutionnelle qui, dans les circonstances même les plus favorables, ne saurait s'opérer à moins de plusieurs années.

La presse et les orateurs libéraux n'en persistent pas moins, en maintes occasions, à dénaturer le sens de la pensée du premier ministre canadien. On ssit avec quelle facilité ils se lancent, toutes voiles déployées, vers des régions inconnues. Dans le champ libre des suppositions, ils sont passés maîtres inventeurs. C'est ainsi que, suivant eux, la fédération impériale ce serait la vente du pays à l'Angleterre, la destruction de nos droits, le sacrifice de notre jeunesse, qui serait obligée d'aller combattre sous le drapeau anglais, partout où la politique extérieure de l'empire fédéré pourrait provoquer des hostilités. Rappelons en passant, que la conscription n'existe pas même en Angleterre, et que l'armée permanente de la Grande-Bretagne n'est recrutée que par le système des enrôlements volontaires.

La question de la fédération impériale n'était pas, toutefois, entrée dans le domaine de la politique pratique. Comme nous le disions en commençant, l'agitation en faveur de l'union commerciale est venue communiquer à cette idée une impulsion toute nouvelle. Une ligue de la fédération impériale a été organisée à Toronto. Elle tenait une réunion, il y a quelques jours. Toute la presse de la capitale d'Ontario est unanime à dire que c'est certainement l'une des plus importantes assemblées qui ait jamais eu lieu dans cette cité, tant par le nombre que par l'intelligence et l'enthousiasme de l'auditoire, composé des hommes dirigeants dans le commerce, l'industrie, les professions, la finance.

Qu'un semblable mouvement fasse suite à celui de l'union commerciale, tant favorisé par les libéraux, ce n'est guère étonnant. Mais ce qui nous surprend c'est la position prise au sujet de la fédération impériale par le *Globe*, de Toronto, encore le principal organe du parti libéral, bien qu'il soit menacé d'être bientôt supplanté par le *Mail*, dont nos adversaires sont devenus les amis et les admirateurs, depuis qu'ils se sont convaincus qu'il a réellement trahi la cause qu'il avait si longtemps et si habilement défendue.

Après ce que les libéraux ont dit depuis trois ou quatre ans on devait s'attendre que le *Globe*, provoqué par l'assemblée des partisans de la fédération impériale, entrerait ardemment en campagne contre ce projet. Détrompons-nous, c'est tout le contraire qui est arrivé.

Lundi, le vingt - six mars dernier, le *Globe* publiait un article essentiellement favorable à la fédération impériale. Dans son enthousiasme subit, il allait jusqu'à réclamer pour M. Blake le mérite d'avoir le premier recommandé ce système. C'est incroyable, nous dira-t-on, mais c'est vrai. Si on en doute, qu'on lise le premier paragraphe suivant de l'article du *Globe* :

" Le premier canadien distingué qui ait appuyé la fédération impériale *est l'honorable Edouard Blake dans son fameux discours d'Aurora qui n'est pas oublié. Il n'y a aucune raison de douter qu'il sympathise autant que jamais avec le sentiment vrai qui est la base de la Ligue de la fédération. Il est très regrettable qu'il n'ait pas pu être présent à la grande assemblée de samedi soir.* Il a droit à la satisfaction d'être témoin d'une démonstration, *en faveur de son idée*, conduite par des messieurs du parti qui l'a dénoncé pour l'avoir émise il y a treize ans."

Les italiques sont de nous.

Il est bien vrai que M. Blake a été le emier de tous nos hommes publics à se déclarer favorable à la fédération impériale de la Grande-Bretagne et de ses colonies. Lorsque les libéraux dénoncaient aux vengeances populaires les partisans de cette fédération, ils avaient sans doute oublié le discours de M. Blake d'Aurora.

Le *Globe* qui doit connaître mieux que tout autre la pensée intime de M. Blake sur l'avenir des possessions britanniques, nous assure que l'ex-chef de l'opposition est plus que jamais partisan enthousiaste de la fédération de l'empire.

Nous avouons être vivement curieux de voir si les libéraux de la province de Québec vont tourner contre M. Blake et le *Globe* les foudres dont ils ont menacé Sir John A. MacDonald.

CHUTE DU CABINET FRANÇAIS

La France vient d'user encore un ministère.

Le cabinet Tirard est tombé sur une proposition du député Laguerre recommandant une revision de la constitution.

Le cabinet s'opposait à cette revision parce qu'à son sens elle pourrait faire naître, dans le moment, de nouvelles difficultés et de nouveaux embarras. La chambre n'a point voulu entendre de cette oreille et aidée du concours de la droite elle a repoussé les prétentions du ministère.

Le premier-ministre Tirard a remis sa démission entre les mains du président Carnot qui l'a accepté.

Les ministres resteront toutefois à la tête de leurs ministères jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à leurs successeurs.

L'on croit que M. Floquet sera appelé à former un cabinet.

DEVANT LA COUR SUPREME

M. Purcell, député de Glengarry, dont l'election avait été invalidée en première instance pour cause de corruption personnelle, a été plus heureux devant la Cour Suprême à laquelle il en avait appelé.

Sur les six juges composant le tribunal, trois— MM. les juges Fournier, Henry et Taschereau—ont décidé que M. Purcell était blanc comme neige et lui ont permis de prendre son siége aux Communes.

L'appel de M. Purcell était basé sur cette prétention : que le juge Ross qui avait prononcé le jugement en première instance n'avait point juridiction.

L'un des juges de la Cour Suprême, M. le juge Gwynne, a endossé entièrement l'opinon du juge Ross quant aux mérites de la cause, déclarant en outre que l'appel de M. Purcell devait être renvoyé.

RECLAMATIONS DU FOIN

On mande de Burlington. Vt. que l'honorable B. B. Smalley, percepteur des douanes à cet endroit, s'en vient à Montréal.

On dit que son voyage a pour but une entrevue avec le consul américain à Montréal, relativement aux réclamations des exportateurs de foin du Canada pour surcharges dans les droits payés au gouvernement des Etats-Udis.

Les états de compte pour droits payés dans son district sont presque prêts. Ils ont été préparés d'après les ordres du gouvernement de Washington. Ils seront complétés sous peu et envoyés à Washinton, et alors un mode de remboursement sera adopté et les montants payés, paraît-il, vers le 15 avril.

LE VENDREDI SAINT A BORD

Rien n'a été modifié, cette année, à l'observance traditionnelle du vendredi saint sur les escadres fraçaises et cette mesure, commentée dans la presse, a appelé, pour une heure, l'attention de Paris, du Paris oublieux et éternellement préoccupé, sur les hommes dont la jeunesse et la vie s'écoulent parmi la mélancolie de la mer. Mais le terrien, " ce fallli chien " qui ne connaît guère que les marins d'opéra-comique, se figure-t-il au juste ce qu'est, pour le " mathurin " cette journée du vendredi saint ?

Jusqu'à neuf heures du matin, rien que les habitudes quotidiennes à bord. C'est comme chaque jour, le même branlebas de réveil. Une chanson d'un pittoresque naïf, qui jadis fut composé par le Breton. Chanu, gabier d'artimon, un soir qu'il était par punition " au sec dans les haubans," initierait mieux que toute description le " terrien " à ces choses de l'existence maritime. Voici du moins le premier couplet, celui du réveil :

C'est le matin z'au point du jour.
Qu'on nous fait branlebas au fifre, z'au tambour
Si dans l'z hamacs y en a qui s'y regardent.
Le cap'tain d'arm y dit : " Attends que j'te régale !
C'ui là, dont auquel il prend le nom.
Y n'en trouvera pas, du vin dans son bidon

Sitôt réveillés, les matelots commencent le lavage du pont et de la batterie. Uniquement vêtus d'un pantalon de grosse toile, leurs torses vigoureux à nu sous le ciel ou recouverts du " tricot de combat," portant crânement sur la tête le " noroît " ou bonnet à pompon, ils inondent tous, à grands jets de pompe, versant des seaux d'eau dans les jambes ou sur la tête de leurs voisins aussi bien que sur les planches du pont. Que ce soit vendredi saint ou un jour ordinaire, le lavage n'est jamais négligé, même quand, par les tempêtes, des paquets de mer apportés par le vent rendent la besogne superflue. Après le lavage vient le fourbissage.

Enfin, quand un roulement de tombour a fait cesser les travaux de propreté, à neuf heures, c'est la prière. Les hommes se rangent, habillés, tete nue, autour de l'officier qui dit la prière. Et les réponses des matelots montent en un bourdonnement confus, et, après l'*Amen*, les graves Bretons dessinent des grands signes de Croix sur leurs larges poitrines.

—En haut les gabiers ! commande soudain la voix de l'officier de quart, qui ajoute, après quelques minutes :

A piquer les vergues !

C'est là la manœuvre du vendredi saint D'ordinaire, les vergues doivent être " croisées," c'est-à-dire inclinées à quarante-cinq degrés.

Et gabiers de misaine, d'artimon ou d hune se précipitent ; ils grimpent, jeunes et souples, au long des haubans qu'ils agrippent, qu'ils " crochent " ; aussi bien qu'avec leurs mains, avec leurs pieds dont leurs doigts, par l'habitude, sont devenus prenants comme ceux des singes. Arrivés à leurs postes de travail, ils assujettissent les hautes vergues croisées d'ordinaire par les " balancines," au moyen des " cartahuts doubles," les basses vergues au moyen des " cartahuts d'appiquage."

Les gabiers de hune amarrent leurs vergues par des " candelettes " (le joli mot, n'est-ce pas ?). Ainsi se passe-t-il à bord d'un cuirassé ou d'une frégate. Si le bâtiment, comme dans la goëlette, ne possède pas de vergues, il met ses " cornes " c'est-à-dire les pointes de ses mâts, horizontalement.

A ces manœuvres succède la dernière de la journée : les flammes sont descendues à mi-mât, et l'on se dipose à hisser le pavillon en berne.

—Attention pour les couleurs ! Envoyez ! commande l'officier de quart.

Et coulant sur sa drisse, joyeusement flotte au vent le drapeau de France, suivant le balancement léger qui berce l'élégance des mâtures à chaque ondulation des lames sous la carène.

***

Pour le diner, quand vient midi,
On chique la légume suivant l'jour que c'est y
Le vendredi, c'est le jour du fromage.
Si qu'elqu'un dit : " Hélas ! Ah quel dommage !"
L'ficier, qui passe sur le pont,
Dit : " Tu n'en auras pas, du vin, dans ton [bidon ! "

La chanson de Mathurine critique l'ordinaire du vendredi. Mais elle se résignera de bon gré à celui du vendredi saint : le fromage et la soupe de fayots.

Cependant, d'heure en heure, un coup de canon tonne à bord du vaisseau amiral ou, sinon à bord du bâtiment qui porte le pavillon de la station.

Et les matelots sont libres le reste de la journée. Si l'on se trouve en relâche dans un port, vers deux heures, le sifflet de maitre d'équipage commande :

—Les permissionnaires à l'appel !

Et une embarcation emporte à terre ces heureux, qui reviendront un peu gris. Que voulez-vous ?

A terre, on a beau boire, on ne peut dessouler.

comme dit un vers fantaisiste de Tristan Corbière.

Si l'on est au large, loin de la mère-patrie et loin de la terre, alors les matelots ont le droit de faire à bord ce qui leur plaît. Sur le gaillard d'avant, des groupes se forment autour d'un camarade, renommé pour sa belle voix, qui sait des chansons jolies pleines du souvenir du pays, et dont les refrains se reprennent en chœur. Des Bretons se rassemblent entre eux, les uns disant leur chapelet, les autres se rappellant la coutume du pays, qui consiste à faire des *paradis* le vendredi saint.

Faire un paradis, c'est dresser sur une chaise, sur un escabeau, une sorte d'autel avec quelque rudimentaire statuette de Vierge, entourée de fleurs, de rubans, d'une chandelle en guise de cierge.

***

Enfin le soir tombe ; c'est l'heure ou s'aggrave encore, avec la mort du soleil, l'éternelle mélancolie de la mer, l'heure où ces jeunes hommes pleins de vie s'inquiètent vaguement et rêvent.

Bientôt c'est la prière du soir, et branlebas. Et, sauf les hommes de quart, tout va s'endormir au bercement du flot, jusqu'à ce que le bord reprenne son train ordinaire et monotone le lendemain matin, dès qu'aura résonné le commandement :

—En haut les gabiers ! à croiser les vergues !

L'ASSOMPTION

Une dépêche de Montréal nous donne les détails suivants sur la mise en nomination qui a eu lieu hier dans ce comté pour l'élection d'un membre pour le parlement fédéral.

M. A. Rocher se présente dans les intérêts du parti conservateur, et M. N. J. Gauthier est le candidat libéral.

L'assemblée était composée de plus de 2,000 personnes.

MM. L. G. Desjardins, M. P. P., D. Girouard, M. P., F. J. Bissaillon et E. Bouffard ont parlé en faveur de M. le notaire Rocher, et MM. C. Langelier, O. Desmarais et C. Champagne ont appuyé le candidat libéral.

L'assemblée a duré quatre heures.

LE " CANADA FRANÇAIS"

Une copie de la nouvelle revue, le *Canada Français* ayant été adressée à M. P. de H. Marinoni, l'un des propriétaires du *Petit Journal*, de Paris, constructeur-mécanicien et commandeur de la Légion d'Honneur en France, celui-ci a répondu par la lettre suivante adressée à M. L. J. Demers.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la première livraison de la nouvelle Revue que vous publiez sous le titre " Le Canada Français "

Je vous remercie pour votre gracieuseté. Cette Revue est très intéressante, et de plus, elle est très-bien imprimée.

Vous priant d'agréer toutes mes félicitations.

Recevez, Monsieur, mes bien empressées salutations.

H. MARINONI

PARIS-CANADA.

Nous détachons les informations suivantes du *Paris-Canada* du jeudi, 8 mars :

—Inscrits au Commissariat général du gouvernement du Canada, 10, rue de Rome :

M. F. Robertson, Montréal ; Rév. R. Hicks et M. F. Widder, Toronto ; Mgr Tanguay, Ottawa ; M. J. Hoolahan, Montréal ; M. J.D. Chartrand, lieutenant de zouaves, Saint-Hippolyte-du-Fort ; M. S. Richer, Saint-Hyacinthe ; Mme Anderson, Ottawa ; M. Martial Chevalier, Montréal.

—On a célébré, la semaine dernière, le mariage de Mademoiselle Marie Chevalier, fille de M. Martial Chevalier, ministre plénipotentiaire, ancien consul général de France au Canada, avec M. Armand Brun.

Lss témoins du marié étaient M. de Rouville et M. Brölemann, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Les témoins de la mariée étaient M. Emile Pereire et M. Paul Leroy-Beaulieu.

Beaucoup de monde élégant et grand déploiement de toilettes.

Le défilé à la sacristie a duré près d'une heure ; sept ou huit cents personnes appartenant au monde diplomatique et financier, sont venus saluer les mariés.

—M. Pierre Boucher de Crèvecœur vient d'épouser, à Boulogne-sur-Mer, Mlle Constance Rolland, fille de M. le commandant Rolland, officier de la Légion d'honneur. Le jeune couple partira très prochainement pour le Canada, prendre possession de la propriété que M. de Crèvecœur a achetée dans le comté de Compton.

—M. Percy Woodcock quitte Paris avec sa famille au commencement de la semaine prochaine. Il passera une dizaine de jours en Hollande et s'embarquera à Anvers pour retourner au Canada, à bord du *Netherland*, le 24. Durant ce nouveau séjour de deux ans, M. Woodcock a exécuté plusieurs œuvres remarquables. Son talent si fin et si gracieux est en grand progrès.

—M. le juge Routhier a quitté Rome pour Naples, et vers le 20 mars se mettra en route pour l'Autriche, l'Allemagne et la Hollande, arrivant à Paris vers le 20.

—Le conseil général des Facultés de Paris réuni sous la présidence de M. Gréard, vice-recteur, a décidé l'échange régulier des publications académiques entre l'Université de Paris et l'Université Laval, de Québec.

—Nous apprenons que plus de 50 familles françaises et belges ont déjà retenu leur passage sur le *Panama*, le *Château Léoville*, et le *Henri IV*, de la ligne Bossière. Plusieurs de ces familles vont s'établir dans les Cantons de l'Est.

LA CRISE EN FRANCE

C'est l'extrême gauche qui a précipité la chûte du cabinet Tirard en sollicitant une revision de la constitution.

La revision de la constitution n'est point à proprement parler un sujet qui passionne les masses. Elle ne peut même réunir à la chambre qu'une majorité factice comme celle qui a amené la dégringolade de M. Tirard, mais elle offre un prétexte toujours nouveau pour culbuter les ministères ; car elle est une des rares questions sur lesquelles les royalistes, les bonapartistes et les radicaux puissent se rencontrer et voter ensemble.

Lorsque la question a été posée vendredi, toute la droite s'est coalisée avec l'extrême gauche contre le centre ministériel, de sorte que les opportunistes qui avaient maintes fois utilisé, dans ces derniers temps, l'appui de la droite contre l'extrême gauche, ont été battus avec l'aide de leurs alliés de la veille.

A L'ACADEMIE FRANÇAISE

L'Académie française a tenu séance le 20 mars, sous la présidence de M. Lud. Halévy, chancelier, remplaçant M. Rousse directeur, indisposé.

Etaient présents ; MM. le duc de Broglie, Legouvé, Xavier Marmier, Leconte de Lisle, Alexandre Dumas, Joseph Bertrand, Gaston Boissier, Camille Rousset, John Lemoinne, Sully-Prudhomme, Léon Say, Edouard Hervé, Victor Duruy, Cherbuliez, Taine, Emile Augier Ch. de Mazade, Maxime Du Camp.

Le secrétaire perpétuel a donné lecture d'une lettre par laquelle M. l'abbé Cyprien Tanguay offre en hommage à l'académie quatre volumes du *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, qu'il publie à Montréal.

THIS PAPER may be found on file at GEO. P. ROWELL, & CO'S Newspaper Advertising Bureau (10 Spruce St.) where advertising contracts may NEW YORK

FAHEY

a dernière scène—Son arrivée au pénitencier

ici ce que la *Presse* dit du départ de y pour le pénitencier :

hey est parti de la prison de Mont- jeudi après-midi pour Saint-Vincent aul. Il fit ses adieux à sa femme dix tes avant son départ.

rs trois heures de l'après-midi, une re couverte avait franchi les murs de ison, et deux femmes voilées montè- les degrés de la prison. "Mon i !" demanda d'une voix tremblante des deux que le gardien reconnut la femme de Fahey. Le prisonnier ve bientôt, et une scène touchante a pendant quelques minutes. Enfin, auvre femme, d'une voix brisée par ouleur, l'embrasse une dernière fois, lui disant : "Adieu, Johnnie, nous s reverrons au-dela de la tombe !"

e prisonnier appelle tout son courage, nsole, lui parle d'espérance, de l'ave- de ses petits enfants, puis, faiblissant, mbe sur une chaise et sanglote comme enfant. Mais sa nature vigoureuse ina ce mouvement et, un dernier bai- :, puis adieu.

ous les prisonniers les fers aux mains ux pieds, montèrent dans une grande ure. Auprès des murs, un groupe de x femmes attendait le passage de la ure. Elle saluèrent Fahey en pleu- t.

Une foule énorme attendait leur arri- à la gare Dalhousie. Il y a eu des nifestations de sympathie, mais beau- p n'ont pas eu de pitié pour le prison- r dans son malheur.

En arrivant à la gare, les huit prison- rs, furent introduits dans la salle aux gages et attendirent le départ du train nq heures.

Dans la gare certains individus s'amu- ent à faire les farces les plus ignobles le compte du prisonnier.

Le train partit bientôt. Fahey ne pro- nça pas un mot avant Saint-Martin. Il it le seul calme ; les autres ricanaient rtout Lemay, lié pieds et mains à Fa- y.

A l'apparition des murs lugubres de int-Vincent : "Salut, cité de la mort" caia Kerr.—"Non, non, pas encore la mort," reprit Fahey en se tournant ; la vie, sans la liberté, c'est encore la e !" Ce furent ses dernières paroles rs des murs.

Un détachement de trente gardes at- ndait l'arrivée des prisonniers qui fran- irent les murs à 6.20 p. m. précises. ne porte en fer, puis une autre porte en r, puis une troisième s'ouvrit et les huit risonniers, Fahey en tête, furent dans ne petite chambre où on les fouilla. Ar- ent, tabac, lettres etc., furent enlevés et mis au sergent Desjardins. Les prison- iers furent conduits dans les cellules es nouveaux arrivants où ils passeront uiuze jours.

Un peu plus tard, le préfet leur lut les églements, un médecin les examina afin e dire à quel ouvrage ils seraient aptes. u souper, ils reçurent une pinte et de- ie de thé, de la viande et du pain. On es abandonna dans leurs cellules, seuls vec leurs pensées.

Vendredi matin, on leur coupa les che- eux ras, et on leur passa l'habit brun et aune.

On s'imagine les idées du fameux dé- ective, en se revêtant de l'habit infâ- mant.

Comme il y a aucune vacance dans le épartement du caissier, Fahey travaille- a pour le moment avec les charpentiers.

Viau, qui porte un boulet de onze li- vres à chaque pieds, en apprenant l'arri- vée de Fahey, disait en souriant : "Il y en a beaucoup ici qui sont contents, car ils en a beaucoup amené qui n'étaient pas coupables. Il gardait aussi l'argent des prisonniers."

Il parait que les forçats ont suivi le procès avec beaucoup d'intérêt.

UN INNOCENT AU BAGNE

On parle beaucoup dans certains cercles d'un jeune homme qui, dit-on, a été condamné à 14 années de pénitencier, il y a quelques années, dans une cause faite par le détective Fahey, pour un vol de diamant. Fahey avait trouvé le diamant chez l'accusé, c'est ce qu'il disait, nous assure-t-on dans son témoignage.

Le jeune homme fut trouvé coupable et condamné à 14 ans de détention. En recevant cette sentence. Il ne put retenir ses larmes et prononça ces prroles : "Je suis condamné, il faut bien que je subisse mon sort ; mais jespère que la justice découvrira avant l'expiration des ces 14 ans, qu'elle a condamné un innocent."

LE TERME DES EORCATS

Voici le nombre des forçats détenus actuellement à Saint-Vincent de Paul et le terme de leur sentence : 4 à 20 ans ; 1 à 17 ans : 4 à 15 ans ; 10 à 14 ans ; 7 à 10 ans ; 3 à 8 ans ; 14 à 7 ans ; 24 à 6 ans ; 46 à 5 ans ; 56 à 4 ans ; 61 à 3 ans ; 85 à 2 ans et 2 à 12 ans. Deux condamnés pour la vie, et Viau à 35 ans. Un grand nombre achèvent leur terme.

LE POISSON D'AVRIL

Avril ramène toujours avec sa belle parure du printemps, une plaisanterie à laquelle peu de personnes ont échappé. Qui, en effet, n'a pas couru le poisson d'avril, au moins une fois dans sa vie? Ils sont rares ceux qui, dans leur enfance, n'ont pas marchandé *la corde à lier le vent* et *l'huile de graisse de pattes d'anguilles.*

Quelle est l'origine de cette mystification ? Les étymologistes ne sont pas d'accord là-dessus. Quelques-uns la font remonter au règne de Charles IX, roi de France, et voici comment :

L'année, qui, depuis le dixième siècle, commençait le jour de la fête de Pâques, en avril, prit pour point de départ le jour initial de janvier, par suite d'une ordonnance de ce prince en date de 1564. Un grand changement ayant été ainsi apporté dans les usages de ce temps, il s'ensuivit que les étrennes qu'on se donnait au mois d'avril, c'est-à-dire à la fête de Pâques, qui avait été regardé jusqu'alors comme le premier jour de l'année, furent réservées pour le 1 Janvier, date à laquelle l'ordonnance royale venait de fixer le commencement de l'année, et le premier avril, on se contenta dès lors de faire des félicitations de plaisanterie à ceux qui n'adoptaient qu'avec regret le nouveau régime ; on s'amusa à les mystifier par des cadeaux simulés ou par des messages trompeurs, et, comme au mois d'avril le soleil vient de quitter le signe zodiacal des poissons, on donna à ces plaisanteries le nom de poissons d'avril.

D'autre se contentent de la faire remonter au règne de Louis, XIII. Ce prince disent-ils, avait fait enfermer un Lorrain dans la forteresse de Nancy pour cause de trahison. Le prisonnier joua ses gardes de telle façon qu'il parvint à s'enfuir le premier d'avril en traversant la Meurthe à la nage ; ce qui fit dire aux Lorrains que c'était un poisson que Louis XIII avait donné à garder aux Français.

Malheureusement ces deux originés ne peuvent être vraies, car M. de Lyden affirme qu'on trouve des exemples de cette mystification au neuvième siècle.

Il faut donc remonter plus haut, et accepter l'étymologie donnée par plusieurs écrivains dignes de foi. Donner un poisson d'avril à quelqu'un, c'est lui faire faire des courses inutiles le 1er avril. Or, ces écrivains prétendent que ce proverbe populaire, dans lequel le mot poisson a été, par corruption, substitué à celui de Passion, n'est qu'une allusion inconvenante à la Passion de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, arrivé le 3 avril, où les juifs envoyèrent le Sauveur d'un tribunal à un autre, et lui firent faire diverses courses inutiles, par manière d'insulte et de dérision. Si tel était le cas, faire courir le poisson d'avril serait une impiété.

RAOUL DE TILLY.

A TRAVERS LES JOURNAUX

La mort de l'empereur Guillaume inspire à M. Laurent, du *Paris*, les réflexions suivantes :

Les hommes, tous des vieillards maintenant, qui ont fait l'Allemagne, tombent peu à peu sur la route, et cet empereur qui les avait groupés autour de lui précède seulement de quelques mois peut-être dans la tombe, ce Moltke, ce Bismarck, ce Blumenthal, que les Roon, les Kameke et les Manteuffel avaient déjà devancés. Mais la Erance ne compte pas sur la faux du Temps pour la moisson dont elle a besoin, et elle sait bien d'ailleurs que pour les vieilles tiges abattues, il y a dix jeunes têtes qui se lèvent.

L'œuvre de l'empereur Guillaume lui survit, et par conséquent le danger contre lequel il faut nous défendre.

***

Les journaux parisiens rendent compte en ces termes des derniers moments de l'empereur Guillaume :

Dans la nuit qui précéda la mort, le pasteur Kœgel priait depuis deux heures à haute voix. Il vint à dire :

—Jésus est mon espérance.

L'empereur, se soulevant, répéta :

—Oui, Jésus est mon espérance.

—Me reconnaissez-vous? demanda la duchesse de Bade, sa fille.

Il fit signe que oui. Puis il recommença à parler dans une sorte de délire de Guillaume, son petit-fils, et de l'armée. On entendit ces mots distinctement :

—La France a imité nos perfectionnements. Le czar m'a promis la paix.... S'il ne tient pas sa promesse, je marcherai avec notre ami François-Joseph (l'empereur d'Autriche).

Aussitôt après, sa voix s'affaiblit et les paroles devinrent inintelligibles.

***

Le Saint-Père a béni, il y a quelques jours, la rose d'or, don de distinction que le Souverain-Pontife a l'habitude d'envoyer à quelque reine ou dame catholique, comme récompense des services signalés rendus à l'Eglise.

Cette rose symbolise par l'or le tout puissant Maître de toutes choses ; par la splendeur et la richesse du métal, la lumière éternelle qui entoure la Divinité ; les parfums et le baume que le Pape met dans la rose, symbolisent la gloire de la résurrection du Christ.

L'année dernière, Léon XIII envoya la rose d'or à la reine d'Espagne ; on ignore encore à qui elle est destinée cette année.

***

Un employé de la salubrité publique à Paris vient de faire une curieuse statistique. Il a fait le recensement des rats de la capitale.

Pour arriver à ce résultat, il a calculé le nombre de rats détruits annuellement.

Il en est détruit en chiffres ronds :

Aux halles centrales, 80,000 ; aux autres marchés, 25,000 ; aux abattoirs, 120,000 ; par les bouchers, 50,000 ; les épiciers, 500,000 ; les particuliers, 500,000 ; les tanneurs, 100,000. Les ratiers en détruisent dans les égouts, les caves et les rues, 110,000 ; par les poisons, environ 20,000. La mortalité des rongeurs est évaluée à 100,000. Total : 1,720,000.

Ce chiffre ne comprend pas le nombre qui est énorme des petits dévorés par les gros.

***

M. Benjamin Sulte vient de dédier une jolie petite pièce de poésie à la mémoire du regretté sénateur J. B. Rolland :

La route est longue, froide, austère,
Et l'enfant a le cœur bien gros ;
Il marche triste, solitaire,
Méditant des projets nouveaux.
Car, à seize ans, c'est presqu'un homme
Tant son courage l'a grandi.
—Va ! marche, mon petit bonhomme :
Un bon cœur est toujours hardi.

Ah ! l'aspect de la grande ville,
Que c'est navrant, ah ! que c'est nu !
Il voit des maisons à la file,
Et pas un visage connu,
Pas un endroit pour faire un somme,
Au village on n'a pas si froid.
—Courage mon petit bonhomme,
Frappe ici : tu seras chez toi.

Chez toi : cette riche demeure ;
Chez toi : dans ce grand atelier
Où l'on te bénit d'heure en heure,
Toi, le père de l'ouvrier,
Diligent, honnête, économe,
Oui, cela doit t'appartenir.
—Travaille ! mon petit bonhomme,
Tu peux compter sur l'avenir.

Un jour, la ville est transformée
Par les efforts des citoyens,
L'un des guides de cette armée
C'est l'enfant jadis sans moyens.
On le complimente, on le nomme,
Chaque figure lui sourit :
Apprenons du petit bonhomme
La leçon qu'il enseigne ici.

LES CAPITALISTES CANADIENS

Chaque année le gouvernement fédéral publie une liste complète des actionnaires de toutes les banques du Canada, y compris le montant de leurs actions.

Cette compilation a ceci d'intéressant qu'elle nous met à même d'évaluer la richesse du pays en analysant la richesse individuelle.

Les deux plus forts actionnaires des banques canadiennes sont un québecois, M. R. Hamilton, et un montréalais, M. W. C. McDonald.

M. Hamilton possède $217,600 à la banque de Montréal, $110,000 à la banque des Marchands, $14,280 à la banque de Commerce, $10,000 à la banque Impériale, $5,000 à la banque de Québec, $9,800 à la *British North America*, $3,000 à la banque Toronto.

M. McDonald n'est pas moins bien partagé : $260,000 de parts à la banque de Montréal, $150,000 à la banque des Marchands, $150,000 à la banque de Commerce.

M. Withall, ancien québecois et maintenant de Montréal, figure aussi au nombre des principaux détenteurs de parts de banque : $100,000 à la banque de Québec ; $3,000 à la banque Nationale ; $21,00 à la banque de Commerce ; $5,000 à la banque de Toronto ; $5,000 à la *Standard* ; $10,000 à la banque des Marchands ; $7,300 à la banque du Peuple ; $4,500 à la banque des Cantons de l'Est.

Les hommes n'ont point le monopole de la fortune. Mlle Nichols, de Peterboro a de grands intérêts dans un nombre considérable de banques : $150,000 à la banque de Montréal ; $25,000 à la banque de Commerce, $15,000 à la Dominion, $26,000 à la banque Ontario, et $20,000 à la banque des Marchands. Mlle Nichols, disent les journaux de Peterboro, use généreusement de sa fortune. Elle vient de fonder à ses frais dans la ville où elle réside un grand hôpital.

De tous les hommes politiques, c'est probablement l'hon. Frank Smith qui dispose le plus de parts de banque ; $55,000 à la banque *Impérial*, $90,000 à la *Dominion* et $19,000 à la *Federal*.

Sir John Macdonald n'a que $5,000 à la *Standard*, Sir Hector Langevin $10,000 à la banque *Union*, l'hon. T. McGreevy $40,000 à la banque *Nationale*, Sir Narcisse Belleau $45,800 à la banque de *Quebec*, l'hon. J. H. Pope $24,985 à la banque des *Cantons de l'Est.*

Passons maintenant aux autres principaux actionnaires dans les différentes banques du Canada :

BANQUE DE MONTRÉAL

Sir Donald Smith	$200.000
Mr. R. Anderson	100.000
Mr. H. B. Clerk	90.000
Mr. G. A. Drummond	100.000
J. G. Mackenzie (estate)	150.000
J. H. R. Molson	100.000
W. Murray	120.000
W. C. McDonald	260.000
J. Redpath (succession)	100.000
H. O. Andrews (succession)	52.800
C. Gilman	34.000
Hon. J. Masson (succession)	32.000
Mde M. Masson	40.000
Mde Annie Masson	18.000

BANQUE MOLSON

C. & D. Savings Bank	$85,000
T. Molson (succession)	57,000
S. E. Molson	41,450
J. D. Molson	21,100
J. H. R. Molson	60,000
J. T. Molson	57,500
Mrs. A. R. Hunt	20,000
J. Hutchison	25,000
T Molson (in trust)	25,350
J. T. Molson (tuteur(	20,000
Mrs. M. A. Spragge	25,000
T. Workman	24,750

BANQUE DES MARCHANDS

Sir H. Allan (succession)	$243,200
J. Duncan	122,900
R. Anderson (in trust)	210,000
W. C. McDonald	150,000
Andrew Allan	92,500
City and District S. Bank	71,700
H. Mackenzie	65,000
J. H. R. Molson	60,000
R. B. Angus	50,000
Hon. J. J. C. Abbott	55,000

BANQUE DE COMMERCE

City & District St. Bank	$183,450
W.C. McDonald	150,000
E. Mackay	65,000
W. Murray	40,000
J.H.R. Molson	30,000
John Cassils (in trust)	31,250
R. P. Dowd (in trust)	20,150

BANQUE JACQUES-CARTIER

A. Desjardins (in trust)	36,500
A.L. Hamelin	36,000
J.O. Gravel	26,750
J.B. Beaudry (estate)	29,050
T.W. McAnnulty	23,500
A.Desjerdins	12,625

BANQUE DU PEUPLE

City and District Savings Bank	101.950
H. B. Smith	26.000
Dames P. & M. Cherrier	16.500
Mde. A. Prevost	10.550
F. Scholes	10.000
Miles Williams (estate)	10.350
C. Glackmeyer	10.000

BANQUE VILLE-MARIE

W. Weir	37.400
J. McDougall & Co	31.200
L. G. Guimond	15.200
J. G. Davie	8.300

BANQUE NATIONALE

W. Baby	$28,700
Chs. Brochu	17,500
Sir N. F. Belleau	16,150
Caisse d'Economie N. D.	93,750
Hon. P. J. O. Chauveau (tuteur)	14,000
Corporation de Québec	41,900
Geo. Demers	12,800
A. B. Dupuis	10,750
L. J. C. Fiset	8,500
Ed. Lacroix	11,650
C. F. Langevin (Succession)	15,000
G. N. Moncel	15,200
O. Murphy	15,450
Dlle Jane Price	10,850
Oliv. Robitaille (intrust)	111,950
Hon. J. G. Ross	16,650
Séminaire de Québec	23,700
Hon. U. J. Tessier	27,050
Hon. J. Thibaudeau	12,980
R. Winfield	17,000

BANQUE DE QUÉBEC

W. Withall	100,000
Succession de l'hon. J. Masson	20,000
Mary Jane Fry, curaarice	10,000
H. M. Balcer	24,300
C. Brochu	12,900
Amélia Clark	40,000
W. E. Duggan	11,000
Hôpital-Général	13,000
J. W. Henry	30,000
James Hunt (succes)	17,500
C. F. Langevin (succession)	25,900
Wm Poston (suscess)	18,700
G. R. Renfrew	25,000
Hon. J. G. Ross (intrust)	46,000
D. D. Young (succession)	14,800

BANQUE UNION

Mde F. Austin	$62,820
Chs. Brochus	10,200
G. H. Burroughs(Exéc, testam).	14,820
Corporation de Québec	48,180
Aug. Gaboury (intrust)	12,060
E. J. Hale	34,440
Owen Murphy (intrust)	13,980
E. J. Price	13,740
Andrew Thompson(intrust)	49,500

ELECTION DE L'ASSOMPTION

C'est aujourd'hui qu'a lieu le scrutin dans le comté de l'Assomption pour l'élection d'un député aux Communes.

Voici quel fut le scrutin aux élections générales de février 1887 :

	Rocher	Gauthier
Laurentides	77	53
St-Lin	35	98
do	37	115
Mascouche	95	33
do	46	18
do	35	58
Lachenaie	69	44
St-Paul L'Ermite	82	61
Repentigny	46	71
St-Sulpice	24	100
L'Assomption(village).	88	94
do	45	82
do	44	94
L'Epiphanie	89	16
do	87	66
St-Roch	106	31
do	51	50
do	40	33
	1096	1117
		1096
Majorité pour Gauthier		21

La lutte se fait de nouveau entre les mêmes candidats.

M. Gauthier est national et M. Rocher est le candidat du gouvernement fédéral.

LES FRANCAIS A RHODE ISLAND

Le Dr H. R. Storer a lu, la semaine dernière, devant la société historique de Newport, une esquisse historique d'un grand intérêt.

Ce travail avait pour titre *Les français dans l'histoire de Rhode Island.*

M. Storer fait d'abord allusion à la fondation d'une colonie de Huguenots français en 1686, à Kingston, R. I. Il parle de l'hostilité du Rhode Island, à cette époque, aux colons français du Canada qui se manifeste dans la guerre coloniale de 1689-97. Il rappelle l'attaque inhumaine faite contre cette colonie huguenote par les anglais de Rhode Island. Il passe en revue les états du service des soldats français durant la guerre de l'indépendance et il leur rend un tribut bien mérité. Il termine en faisant allusion à la récente immigration canadienne-française dans l'Etat, et il dit qu'ils devraient être accueillis avec bienveillance, à cause de leur valeur et de la dette de reconnaissance qui leur est acquise par leurs ancêtres.

LE TELEPHONE AUX ETATS-UNIS

Le rapport de la compagnie de téléphone Bell démontre l'usage immense du téléphone aux Etats-Unis. Quoique ce mode de communication n'existe, d'une manière générale, que depuis neuf ans, le nombre des messages envoyés et reçus par téléphone l'année dernière, aux Etats-Unis seulement, a été de 370,000,000. En moyenne chaque souscripteur s'est servi quotidiennement du téléphone en 1887 neuf par cent de plus que l'année précédente. Le nombre des instruments sous-loués a augmenté rapidement et uniformément ces dernières années. En 1883 cette augmentation a été de 61,000 ; en 1884, 27,000, mais en 1885 on n'a posé que 4,000 nouveaux appareils. En 1886, l'augmentation fut de 26,000, et de 27,000 l'année dernière. A la fin de l'année on comptait 380,277 instruments sous-loués. Le milléage total des fils sur poteaux, souterrain ou sousmarin était de 145,732. Les recettes de la compagnie ont été de $2,210,596, et les dividendes de $1,568,336. La compagnie a un excédant de $2.028.035.

L'ASSOMPTION

Les dépêches nous annoncent que M. Gauthier, l'ancien député libéral, a été réélu hier par 96 voix de majorité.

Nous ne cachons pas que ce résultat nous surprend un peu. Nous espérions reprendre ce comté, arraché au parti conservateur aux dernières élections générales par les plus funestes préjugés. Nous comptions que l'hypocrisie libérale avait été suffisamment démasquée ; nous croyions que le comté de l'Assomption, revenu de son égarement, était tenu de se choisir un représentant favorable à la politique nationale.

M. Gauthier avait été élu aux dernières élections générales par 21 voix. L'Assomption reste fidèle au drapeau qu'il s'est choisi l'année dernière, et la position des partis reste la même.

L'organisation libérale était très forte, et l'hon. M. Laurier qui, dans cette lutte, a payé de sa personne, aura à sa suite un partisan fourni par son comté natal.

LE GROUPE NATIONARD

Le groupe nationard de Québec, qui moisissait depuis quelque temps dans l'oisiveté et l'indifférence, s'est constitué en petit club.

Une douzaine de bons apôtres raccolés ça et là assistait à la première réunion qui a eu lieu samedi dans les ateliers de la *Justice*.

M. G. Amyot a été bombardé grand chef de la nouvelle tribu, mais il est entendu que M. le sénateur Trudel reste toujours le pontife suprême.

La plus importante décision que ces messieurs aient encore prise, après une délibération de plusieurs heures, ça été de rehausser le festin que les libéraux de Montréal donnent à l'hon. M. Mercier, par leur présence.

NOMINATION

Le gouvernement d'Ottawa vient de nommer Antoine Lacourse, juge dans le comté de Waterloo (Ontario). M. Lacourse est catholique et canadien-français. Comment l'*Etendard* trouve-t-il les dispositions du vieux chef, franc-maçon et orangiste, envers les catholiques et les canadiens-français ?

LA SESSION

Quarante-quatre députés ont déjà pris part à la discussion sur l'union commerciale et vingt autres aspirent à exprimer leur opinion sur cette importante question.

C'est déjà dire que ce débat ne sera point clos avant la semaine prochaine.

Il reste encore plusieurs autres sujets à entamer pendant la présente session : le budget, le traité des pêcheries, l'admission de Terreneuve dans la Confédération, la question du désaveu du Manitoba, l'acte du cens électoral et quelques autres sujets de moindre importance.

La *Gazette* de Montréal croit qu'il y en a assez pour mener la session jusqu'au jour de la fête de la Reine.

LA QUESTION DU MANITOBA

On connaîtra cette semaine tous les détails qui se rattachent au règlement de la question du Manitoba.

Sir John A. Macdonald aurait promis aux délégués, paraît-il, qu'à l'avenir aucune loi adoptée par la législature du Manitoba pour autoriser la construction d'un chemin de fer d'un endroit quelconque dans la province à la frontière américaine ne serait désavouée.

La question du monopole accordé à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique dans la Colombie, le Nord-Ouest et le Manitoba a été réglée en même temps que celle du désaveu.

On dit que la compensation allouée à la compagnie du Pacifique consistera en une garantie de $14,000,000 sur des obligations qui seront émises pour améliorer la voie, et que le gouvernement n'aura rien à débourser.

LA CRISE EN FRANCE

Les journaux français annoncent que le général Boulanger sera certainement élu dans le Nord de la France avec une forte majorité.

Les élections n'ont lieu cependant que le quinze avril et l'on ne sait pas ce qui se passera d'ici là.

Si la dissolution de la Chambre s'imposait, il est plus que probable que les élections générales feraient du général Boulanger le chef d'un parti puissant dans la nouvelle chambre.

L'EXPOSITION DE 1889

On mande de Washington que, le sénat, sur la proposition de M. Sherman, a voté le projet de loi déjà adopté par la chambre des représentants et ayant trait à la participation officielle des Etats-Unis à l'exposition universelle de 1889 à Paris.

Le sénat a inséré dans le projet primitif quelques amendements, dont le plus important consiste à porter de $200,000 à $300,000 le chiffre du crédit affecté à cette participation.

CONTESTATIONS d'ELECTIONS

Les contestations vont marcher rondement :

La Cour de Révision a définitivement fixé le 7 avril prochain pour l'audition des plaidoiries dans la contestation d'élection de M. Johnson, deputé local de Mégantic.

La preuve a été faite à Inverness devant l'honorable juge Andrews, et la cause sera entendu au mérite le 7 devant les honorables juges Stuart, Casault et Andrews. On assure que la preuve est très forte et que l'élection sera certainement annulée.

Une autre motion a été faite ce matin en Cour de Révision pour fixer un jour pour l'audition de la cause contre M. Dorais, député local de Nicolet par l'hon. Juge Bourgeois et la cause sera probablement entendue au mérite vers le 15 avril, devant les honorables juges Caron, Bourgeois et Andrews.

Nous croyons savoir que les élections partielles pour l'assemblée législative auront lieu dans le mois prochain.

La présentation des candidats serait fixée au cinq mai et la votation au douze.

UNE PROTESTATION

La colonie française de Montréal à transmise à monsieur Dubail, consul-général de France, une lettre pour l'informer que le dimanche 18 mars dernier, il a été tenu une grande assemblée pour protester contre la démonstration plus qu'exagérée de monsieur Schwob, agent consulaire français à Montréal, à l'occasion de la mort de l'empereur Guillaume.

Cette protestation est signée par tous les français résidant à Montréal.

Le requête expose entr'autres choses :

Que le drapeau français a été mis en berne pendant cinq jours consécutifs, à l'agence consulaire française de Montréal, à l'occasion de la mort de l'empereur Guillaume. Que cette manifestation de deuil pour un souverain défunt, est en dehors des coutumes de l'agence consulaire de Montréal, qui n'a jamais rendu tels hommages à aucun souverain défunt, ni pour le Souverain Pontife Sa Sainteté Pie IX, ni pour le roi Alphonse XII d'Espagne, ni pour l'empereur de toutes les Russies, Alexandre II. Que cette marque exagérée de sympathie a blessé les Français de Montréal et qu'ils s'en sont plaints à M. Schwob, agent consulaire. Que ce dernier a dédaigné leurs protestations.

La requête conclut à ce qu'un blâme sévère soit prononcé contre M. Schwob, agent consulaire français à Montréal, donnant ainsi satisfaction aux sentiments nationaux justement blessés en ces circonstances.

LES JOURNAUX

Les journaux tant au Canada qu'aux Etats-Unis, augmentent en nombre d'une manière considérable. " L'American Newspaper Directory " de cette année, dit que depuis un an, les journaux et publications périodiques des deux pays sont augmentés du nombre de 189 et de 7,136 depuis les dix dernières années.

L'HON. M. LAVALLÉE

Entrevue avecun reporter de la " Presse

Une foule de personnes colportent sur la rue que l'honorable M. Lavallée, conseiller législatif, a été arrêté, à l'instigation du gouvernement de Québec, sur l'accusation d'avoir détourner certains argents destinés à la colonisation.

D'abord, dit la *Presse*, l'hon. M. Lavallée n'a pas été arrêté ; il n'y a pas même de dénonciation contre lui ; mais les ennemis de l'hon. conseiller font depuis quelques jours, des recherches inquisitoriales pour découvrir contre lui, la matière d'une accusation. Ils ont pris plusieurs dépositions *ex parte*, qui sont tenues secrètes, et doivent, dit-on, formuler leur accusation jeudi prochain.

Un des rédacteurs de la PRESSE, ayant rencontré l'honorable M. Lavallée, lui a fait les questions suivantes :

—Que doit-on penser, M. Lavallée, des dires de la " Patrie et l'Etendard " sur votre comptes ?

—Je puis vous assurer que tout cela n'est que le résultat d'une conspiration. C'est une vengeance que certaines personnes veulent satisfaire ; mais ils seront déçus. Je ne redoute point leurs machinations.

J'ai ma conscience et mon honnneur pour garant que je n'ai jamais détourné un centin de l'argent de personne, pas plus de l'argent du gouvernement que de celui de la colonisation. Qu'on me poursuive et le procès ne manquera pas d'aboutir à la confusion des conspirateurs qui m'attaquent dans mon honneur, mais qui seront confondus.

Nous avons appris un peu plus tard que l'hon. M. Lavallée a donné instruction à ses avocats d'instituer des actions en dommages contre les journaux rouges qui ont publié dernièrement contre lui des articles diffamatoires. Ces actions seront inscrites demain.

LE CABINET FRANÇAIS

La crise ministérielle est à peu près terminée en France.

L'on a réussi à former un cabinet dont voici les membres :

M. Floquet, président du Conseil et ministre de l'Intérieur.

M. Goblet, ministre des affaires étrangères.

M. de Freycinet, ministre de la guerre.

Amiral Krantz, ministre de la marine

M. Picard, ministre de la Justice.

M. Peytral, ministre des finances.

M. Lockroy, ministre de l'Instruction publique.

M. Loubet, ministre des travaux publics.

M. Viette, ministre de l'Agriculture

M. Legrand, ministre du commerce.

M. Floquet avait préalablement offert le portefeuille des finances à M. Rouvier qui l'a refusé.

Le " Journal Officiel " n'a pas encore publié les noms des nouveaux ministres et ne les publiera point avant que ceux-ci se soient entendus sur le programme qu'ils doivent présenter à la chambre.

L'AFFAIRE WILSON

Le télégraphe nous a annoncé le résultat de l'appel porté devant la cour de Cassation du jugement prononcé en première instance contre le gendre de M. Grévy.

Nos derniers échanges donnent les détails de ce second procès qui s'est terminé, comme on le sait, par l'acquittement de M. Wilson, le tribunal décidant que la part prise par le gendre de M. Grévy dans la honteuse affaire du trafic des décorations ne tombait pas sous le coup des lois existantes.

Le défenseur de M. Wilson, le célèbre avocat Lenté, a fait, de l'aveu unanime de la presse française, une remarquable plaidoirie, malgré qu'il fut difficile de renouveler le triomphe oratoire du débat de première instance. Ne traînait-il pas derrière lui ce jugement, qui frappait deux fois M. Wilson par la flétrissure de ses motifs et la dureté de ses condamnations ?

Me Lenté a néanmoins vaillamment rempli sa tâche. Voici la péroraison de son discours qui a été saluée par des applaudissements unanimes :

" Messieurs, il y a en France des retours de justice et de générosité. En lisant le jugement, on a dit partout : " C'est trop, et c'est trop tard."

" La justice veut que vous acquittiez. Votre arrêt, messieurs, sera l'honneur de ma vie. Depuis le jour où M. le président de la République (mouvement) m'a fait appeler pour me confier l'avenir de sa fille et de ses petits enfants, je me suis donné à cette affaire tout entier avec ce qu'il me reste de force, d'intelligence et d'énergie.

" Le jugement a été pour moi une déception cruelle. Il me hante jour et nuit.

Il viole la vérité, il outrage le droit. Si M. Wilson a commis une faute, les événements politiques et judiciaires qui ont eu lieu sont pour un ambitieux comme lui une expiation. Vous avez le devoir de songer à un autre. M. Grévy est aujourd'hui descendu du pouvoir. Il nous permettra d'entourer sa vieillesse de notre reconnaissance et de notre respect. Acquittez, messieurs. La justice l'ordonne. Vous ferez ainsi œuvre de magistrats intègres et de bons citoyens."

LE CHARBON A LA NOUVELLE ECOSSE

Une statistique qui vient d'être terminée démontre que la production totale de charbon dans la Nouvelle-Ecosse pour l'année 1887 a atteint 1,670,838 tonnes.

C'est une augmentation de 318,633 tonnes sur l'année 1886.

La quantité de charbon exporté aux Etats-Unis en 1887 s'est élevée à 73,892 tonnes, soit 7,868 tonnes de plus que l'année qui a précédé.

La Nouvelle-Ecosse a aussi fourni au chemin de fer Intercolonial 184,653 tonnes de charbon et en a expédié dans les autres provinces 650,858 tonnes.

EXAMENS DES PILOTES

Les candidats heure

Les examens des élèves pilotes entre Montréal et Québec ont duré trois jours, jeudi, vendredi et samedi derniers et seront continués le 17 dans les bureaux de la Commission du Havre, à Montréal. Il reste encore trois élèves à examiner.

Les examinateurs étaient MM. les pilotes Cléophas Auger, N. Perrault, A. St-Amand, Laurent Gauthier, Wilbrod Gauthier, et les commissaires du havre.

Les candidats dont les noms suivent ont obtenu leurs licences : MM. Joseph Hurteau, de Contrecœur, Edouard Perrault, de Deschambault, Ulric Bouillé, de Deschambault, Honoré Bouillé, ile d'Orléans, Arthur Brière, Portneuf.

Un des candidats a été refusé.

La commission doit nommer sous peu le pilote qui doit remplacer M. Geo. Belisle, mort il y a un mois.

NOUVELLES DE ROME

L'*Agence Havas* communique la note suivante aux journaux :

Le Pape, en raison de la religion protestante à laquelle appartenait l'empereur Guillaume, ne peut pas faire célébrer à la chapelle Sixtine un service funèbre pour le souverain allemand, comme il l'a fait pour le roi d'Espagne. Mais on assure que Léon XIII consacrera à son éloge une partie de l'allocution qu'il prononcera dans le prochain consistoire qui aura lieu vers la mi-avril.

La prochaine promotion de nouveaux cardinaux serait ajournée au Consistoire suivant : elle comprendrait l'archevêque de Paris et l'évêque de Nantes. On considère comme certain au Vatican que le Concordat avec la Russie, confirmant et amplifiant celui de 1883, sera signé et ratifié avant Pâques.

AU JOUR LE JOUR

Huit cents peintres de maisons se sont mis en grève à Cincinnati, pour obtenir une augmentation de salaire.

***

Le bruit circule à Berlin que le comte Von Moltke et le comte Herbert Bismarck recevront le titre de princes.

***

Le Congrès mexicain est ouvert depuis le 2 avril. Le président Diaz annonce dans son message qu'un traité de réciprocité a été conclu avec le Guatemala.

***

Lord Lansdowne a formellement annoncé qu'il quitterait le Canada vers le 25 mai.

***

Nous apprenons avec peine que Mgr l'archevêque Taché, de Saint-Boniface, est souffrant depuis quelques jours. Nous faisons les vœux les plus ardents pour le prompt rétablissement de l'illustre prélat.

LA FÊTE DE PAQUES

A ST-AMBROISE DE LA JEUNE LORETTE

Une brillante messe harmonisée a été chantée sous l'organisation de M. C. Dussault, organiste de la paroisse, accompagné de ses demoiselles C. et A. Dussault.

Des solos ont été chantés par les dames J. et C. Savard, cantatrices distinguées de la place, ainsi que Mlle Picard, accompagnée de Mlle A. Dussault, autres solos par MM. Falardeau, Martel et Genest.

Il y avait longtemps que la célébration de cette grande fête avait été couronnée d'un aussi beau succès à Ste-Ambroise.

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé Fortin, vicaire de la paroisse. En somme, le tout mérite éloge et appréciation. —*Communiqué.*

STE-MARIE DE LA BEAUCE

A Ste-Marie de la Beauce le Chœur de l'orgue a chanté avec grand succès la 1re Messe de Conconne.

Programme :

1 Entrée—Corps de musique de l'union de Marie, sous la direction de M. C. A. Riverin.
2 Kyrie—Chœur—Christe, Duo par Eusèbe et Edomonce Lavoie.
3 Gloria—Chœur, Qui tolis. Solo par M. N. Voyer.
4 Epitre—Audivit—Chœur par les élèves du Collège, solo par M. J. Nadeau.
5 Credo—Chœur—Et Incarnatus duo par M. J. Melody et J. Morisset.
6 Offertoire- Corps de Musique.
7 Sanctus—Chœur— Pleni sunt Duo par M. J. Bisson et H. Avard.
8 Elévation—Célébrons le Seigneur, par J. Melody.
9 Agnus—Chœur.
10 Communion—Gloire à Jésus— Chœur par les élèves du Collège, Solo par MM H. Lebon, H. Fortier et J. Beaulieu.
11 Sortie—Corps de musique, M. C. A Riverin présidait à l'orgue.

A Vêpres on a chanté le Régina Cœli O Salutaris et Tantum Ergo de Lambiliotte.

Le tout a été un succès complet.

(*Communiqué*)

A CHARLESBOURG

On nous rapporte qu'une très belle messe y a été chantée sur des airs de cantiques de Pâques.

On a aussi bien rendu un morceau intituté *Chonis de Pâques*.

Aux vêpres, le " Magnificat " si solennel des anciens vesperaux a été chanté avec entrain. Aussi un " Regina Cœli " d'une forme élégante et un " Tantum ergo " composé par l'organiste.

Ces deux morceaux ont reçu l'approbation de quelques-uns de nos bons juges.

La fanfare de cette paroisse a joué tant à la messe qu'aux vêpres.

Loterie Nationale

CLASSE D.

TIRAGES LE TROISIÈME MERCREDI DE CHAQUE MOIS

Le dixième tirage mensuel aura lieu

Mercredi, 18 Avril 1888,

A 2 heures p. m.

VALEUR DES LOTS:

$60,000.00

Première Série

NOMENCLATUREDES LOTS			
1 Immeuble.....	de	$5,000	$5,000
1 Immeuble.....	de	2,000	2,000
10 Terrains à Montréal.	de	300	3,000
15 Ameublements.....	de	200	3,000
20 do	de	100	2,000
100 Montres d'or.....	de	50	5,000
1,000 Montres d'argent....	de	20	20,000
1,060 do do	de	10	10,000
2,147 Lots valant			**$50,000**

$1.00 LE BILLET

Deuxième Série

NOMENCLATURE DES LOTS			
1 Immeuble	de	$1,000	$1,000
100 Chaînes d'or.....	de	40	4,000
1,000 Services de toilette..	de	5	5,000
1,101 Lots valant			**$10,000**

25 Cts LE BILLET

LE SECRÉTAIRE,

S. E. LEFEBVRE.

BUREAU

19, RUE SAINT-JACQUES, Montréal.

VICTOR MARIER, Agent pour la vente des billets à Québec, et à qui toute demande de billets par lettre doivent être adressées, No. 83, rue d'Aiguillon

26 décembre 1887

L'Enfant pleure, il veut son Castoria.

PARLEMENT FEDERAL

2e SESSION.—6e PARLEMENT.

Chambre des Communes

OTTAWA, 3 avril 1885.

L'Orateur prend le fauteuil à trois eures p. m.

PROJETS DE LOIS

Sir C. TUPPER.—Acte à l'effet de odifier l'acte du revenu consolidé et de audition, chapitre 29 des statuts révisés u Canada. Le but de ce projet de loi st d'augmenter le salaire de l'auditeur énéral. La chambre recevra plus tard e plus amples renseignements. Ce bill ubit sa première lecture.

Les projets de lois suivants passent en roisième lecture et sont adoptés :

Acte concernant la compagnie de chein de fer du Grand-Tronc du Canada ;

Acte modifiant l'acte constitutif du emin de fer d'embranchement de Hereord et changeant le nom de la dite comagnie en celui de compagnie du chemin e fer de Hereford ;

Acte à l'effet de permettre à la companie du chemin de fer d'Esquimault et anaïmo d'établir un bac à vapeur entre eecher Bay, dans la Colombie Anglaise, un point dans le détroit de Fuca, sur territoire des Etats-Unis ;

Acte concernant la compagnie du chein de fer du lac Nipissingue et de la aie James ;

Acte modifiant l'acte constituant en orporation la compagnie du chemin de er de Shuswap à Okanagan ;

Acte concernant des bons sur des emranchements de la compagnie du chemin e fer du Pacifique Canadien ;

Les projets de lois suivants subissent ur seconde lecture et sont référés à leurs omités respectifs :

Pour amender l'acte constitutif de la ompagnie d'améliorations du havre de Moncton ;

Pour liquider les affaires de la banque ondon, en Canada ;

Pour constituer la compagnie du chein de fer Ontario, Manitoba et Occiental :

Autorisant la ville de Kincardine, dans comté de Bruce, à imposer et percevoir certains droits du havre de la dite ille.

Pour constituer la compagnie de chein de fer Ottawa et Parry Sound ;

Constituant la compagnie d'assurance ontre le feu Keystone ;

Constituant la compagnie du chemin de er et du pont Ottawa, Morrisburg et ew-York.

L'hon. M. LAURIER.—Le bref pour ne élection dans le comté Russel a-t-il té émané ?

Sir JOHN.—Il le sera sans délai.

L'hon. LAURIER.—Demain ?

Sir JOHN.—Je ne puis dire demain.

M. MILLS.—Le bref est-il émané our une élection dans le comté de Kent ?

Sir JOHN.—Il est émané.

REPRISE DU DÉBAT SUR LA RÉCIPROCITÉ

M. FREEMAN est vivement acclamé n se levant pour reprendre le débat sur réciprocité illimitée. Il dit : Ce long ébat, je le sais, fatigue les honorables embres de cette chambre et j'éprouve oi-même le même ennui. Sous l'adminstration Mackenzie, le pays était sur la ente de la ruine. Sans la politique naionale adoptée alors, le Canada ne serait as dans la position qu'il occupe aujourhui. (Ecoutez) Cette jeune nation est vancée pas à pas et elle est aujourd'hui ans une position meilleure que jamais.

La politique nationale a mis de l'arent dans le trésor, a rétabli la confiance hez le peuple, et le Canada est actuellenent plus prospère que ne l'est, eu gard à sa population, aucun autre pays u monde.

On nous dit que le peuple du Canada migre aux Etats-Unis, et pourquoi ? 'est que ce courant d'émigration des Provinces Maritimes a toujours eu lieu t il se continuera sous n'importe quel égime politique.

La politique nationale a pour but de etenir le peuple au Canada, en encouragant l'industrie et en donnant du traail à nos ouvriers. Cependant cette poitique n'existe pas depuis assez longemps dans le pays pour faire cesser comlètement l'émigration. La politique naionale a eu pour effet toutefois de faire n grand bien dans ce sens.

Si nous n'avons pas un grand commerce entre les provinces, c'est la faute es députés de l'opposition qui ont consamment cherché, par tous les moyens ossibles, à soulever des préjugés de race ntre les provinces, et entre autres les Provinces Maritimes et celle d'Ontario. (App.)

Les statistiques relatives à l'agriculture ans les Etats du nord des Etats-Unis rouvent un état de choses déplorable.

On a beaucoup parlé de l'augmentation de notre dette depuis l'introduction de la politique nationale. Voyons un peu les faits. Il y a $40,000,000 de cette dette encourue sous le gouvernement MacKenzie et $10,900,000 lors de la confédération. (Ecoutez). Notre dette est intimement liée à notre prospérité. On l'a encourrue pour travaux publics et l'avancement du commerce. C'est une chose bien différente quand une dette est contractée pour payer une guerre d'agression. Nous devions faire tout en notre pouvoir pour développer nos ressources naturelles.

Avec la réciprocité sans restrictions nos marchés canadiens seraient encombrés de l'excédant de production de l'industrie des Etats-Unis. Je sais que ce dernier pays a besoin de marché pour ses produits et que le Canada offrirait des avantages aux industriels américains. Quels avantages retirerions-nous d'un pareil régime ? C'est là la question qu'il nous faut nous poser.

Avec la réciprocité illimitée, nous serions, au point de vue commercial, sous la dépendance des Etats-Unis, bientôt et inévitablement sous la dépendance politique. Quelle influence pourrait avoir une population de cinq millions d'habitants noyée dans une population de soixante millions, celle des Etats-Unis ?

On a reproché aux membres du gouvernement de se montrer trop loyaux envers la Couronne d'Angleterre. C'est, je l'avoue, la première fois que je vois pareil reproche et incriminer des députés parce qu'ils auraient trop d'amour pour leur pays et leur mère-patrie. (Appls.)

M. O'BRIEN—succède à M. Freeman. Il croit que lorsqu'une semblable question est soumise à la chambre, c'est le devoir de chaque député de se demander comment cette question peut affecter la population de la division électorale qu'il représente. Il continue : Le fait de la cessation de la construction des navires au Canada empêche grand nombre de canadiens de trouver de l'ouvrage et les force à abandonner leur pays pour se rendre aux Etats-Unis.

On a beaucoup parlé de l'augmentation de nos marché d'intervenir. Il est bien certain que l'augmentation de la population au Canada a eu pour conséquence de rendre la consommation plus considérable des produits du pays. Cela se fait au détriment du Canada et ne lui est pas du tout avantageux.

Il a été souvent question du commerce interprovincial en Canada et cela pour montrer les avantages d'un tel commerce, les heureuses conséquences de l'abolition des barrières de tarif entre les provinces. Nous aurions les mêmes avantages en abolissant les barrières de commere entre le Canada et les Etats-Unis.

M. WILSON (Lennox)—Les Etats-Unis ont déjà refusé de faire un traité avec nous semblable à celui qui est proposé par la proposition actuelle. Le cri de réciprocité, les libéraux l'ont jeté pour se présenter au peuple avec un programme quelconque. Cette réciprocité est une heureuse découverte pour leur parti. Cependant la réciprocité ne tombe pas dans les vues du peuple au Canada.

Nos exportations ont excédé nos importations de $73,570,000 durant les années de la politique nationale. (Ecoutez.)

En comparant nos exportations avec celles sous l'administration Mackenzie on trouve que sous le régime conservateur elles ont excédé de trois fois et demie celles du régime Mackenzie.

Les députés de l'opposition ont cherché à prouver que nos cultivateurs étaient dans la gêne et à persuader notre population agricole que son avenir dépendait entièrement des Etats-Unis. Ces derniers ne prennent que 10 p. c. de nos produits et notre consommation intérieure 73 pour cent. Il est facile de voir où se trouve notre marché intérieur. (Ecoutez.)

Le marché de 60 millions d'habitants des Etats-Unis mettrait un égal nombre de concurrents sur nos propres marchés. Je ne pense pas qu'un peuple qui exporte pour $500,000,000 de produits de fermes chaque année ait beaucoup besoin de nos produits.

On nous a dit que le blé était à $3 lorsque le traité existait. Cela n'est pas dû au traité mais bien à la guerre de Russie qui augmentait ainsi le prix du blé.

La guerre de sécession aux Etats-Unis, lors du traité de 1854 a fait beaucoup de bien au Canada, parce qu'elle a empêché les Américains d'être nos concurrents sur nos propres marchés.

On nous a dit que les Etats-Unis accepteraient un traité semblable à celui de 1854. Pour ma part je serais favorable à un semblable traité, mais jamais à la réciprocité sans restrictions ou à l'union commerciale. Pendant que nous pouvons avoir des relations commerciales équitables avec les Etats-Unis, nous ne sommes pas disposés à faire un traité quand même et tel quel, à donner aux Américains des avantages indus.

L'union politique a suivi l'union commerciale en Allemagne. Il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir que le résultat sera le même sur ce continent. Les partisans de l'union commerciale de l'autre côté des lignes favorisent ce mouvement qu'à titre d'acheminement vers l'annexion.

Si nous avions réciprocité sans restrictions avec les Etats-Unis, vos importations de ce dernier pays ne seraient pas au-dessous de 75 c. de nos importations totales. Nous perdrions ainsi $18,000,000 à $20,00000 de revenus chaque année. Ce déficit dans nos recettes, il faudrait le combler par la taxe directe.

M. Wilson termine en disant qu'il est heureux de voir que Sir John A. Macdonald est à la tête du pouvoir ; Sir John qui avec des provinces éparses a su faire la grande Puissance du Canada ; Sir John qui a fait le plus grand bien au pays et qui continuera d'agir ainsi dans l'avenir. (Applaudissements prolongés.)

La chambre ajourne à 11.55 hrs. p.m.

Incendie désastreux

A l'Ancienne Lorette, vendredi l'après-midi, la grange et écurie de M. Onésime Rochette, journalier, dont la famille est blanchisseuse, ont été détruites par le feu, ainsi que le contenu.

Cet incendie désastreux a encore eu pour cause l'imprudence qu'il y a de laisser les enfants jouer avec le feu. Et voici comment, cette fois, le malheur est arrivé.

Pendant que son frère plus âgé étrillait le cheval dans l'écurie, un bambin de 4 ans se rendit dans la grange, et ayant allumé un petit tas de paille avec des allumettes, il courut chercher son frère afin de le faire jouir du spectacle.

On le comprend, en un instant ce fut un immense brasier. Les cris des enfants ayant été entendus à la maison, le père accourut en toute hâte, mais il était déjà trop tard ; la grange était en feu et il était impossible d'arrêter le progrès des flammes. M. Rochette tenta de sauver son cheval et sa vache, mais en vain ; dans l'entreprise il se brûla grièvement. Tout fut détruit : grange, écurie, cheval, vache, foin, etc.

Cette famille éprouvée fut recommandée par le M. curé de l'Ancienne Lorette à la générosité des proissiens, dimanche, à la grand'messe.

Triste accident causé par la boison.

Julien Poirier, huissier, de la paroisse de St. Louis de Gonzague, est parti de chez lui vendredi matin pour aller à Ste. Barbe, où parait-il, il commença à boire librement. Vers le soir, au lieu de retourner directement chez lui, il se rendit à Valleyfield et ensuite à St. Timothée. De là il partit pour St. Louis de Gonzague, et vers sept heures du soir il fut rencontré par quelqu'un dans la route de St. Thimothée.

A onze heures, M. Antoine Quevillon, revenant de veiller, aperçu près de sa porte une tache noire, et, s'étant approchée pour voir ce que c'était, il reconnut que c'était un homme. N'osant lui toucher, il courut chercher un voisin, et tous deux se mirent en frais de le rentrer dans la maison ; c'était Julien Poirier. Le pauvre homme avait passé là près de trois heures, par une nuit très froide. Il avait les deux mains et les deux pieds complètement gelés et aussi durs que la pierre. On dit qu'il est dans une position très critique et qu'il faudra probablement lui amputer les deux pieds et une main.

Double noyade

La semaine dernière, deux sauvages ont perdu la vie à Huntington, dans les conditions les plus tragiques. Un de ces deux hommes se nommait Laren Garon, l'autre était un vieillard de 70 ans. En retournant à St-Régis, ils passèrent sur un pont construit sur la Rivière Salmon. Au-delà du pont, la rivière avait débordé et plusieurs pieds d'eau recouvraient le chemin, qu'elle traversait avec beaucoup de rapidité. Le cheval fut bientôt à la nâge et emporté par le flot ; le jeune sauvage se noya à cet endroit : le vieillard se cramponna au traîneau et dériva jusqu'à une jetée de pierres sur laquelle il parvint à monter et d'où il appela à son secours. La nuit était sombre ; les personnes qui l'entendirent n'osèrent se porter à son secours. Le lendemain matin, on trouva le vieillard noyé lui aussi près de la jetée.

L'accident du pont à st Hyacinthe

L'accident qui est arrivé au pont de la société de St Hyacinthe a eu de graves conséquences pour les entrepreneurs.

Le dégel que nous avons eu ayant gonflé la rivière et fait descendre la glace, les espèces de piliers qui supportaient le pont de fer ont été emportés et le matériel est disparu sous plusieurs pieds d'eau. Il n'y a pas eu accident de personnes, heureusement ; mais les dommages sont considérables pour les entrepreneurs.

Il leur va falloir retirer ce fer de l'eau et reconstruire le pont dans une saison moins sujette aux accidents.

La construction du pont est maintenant retardée indéfinitivement, mais le mois de mai verra probablement cette entreprise complétée.

Heureux possesseurs de billets

Il y a trois ou quatre mois, un certain nombre d'hommes qui travaillaient dans le chantier de bois de M. Coach, sur la rivière de l'Esturgeon, se réunirent ensemble et achetèrent 31 dixièmes de billet de la loterie de l'Etat de la Louisiane. L'argent fut expédié par express, sans ordre. Quand la commande arriva à la Nouvelle-Orléans, l'argent n'ayant pas été trouvé ; on la mit de coté et elle fut ensuite perdue. Quant l'argent arriva, on fit l'entrée sur les livres, mais l'ordre ayant été oubliée, aucun billet ne fut envoyé.

De bonne heure dans le mois de février M. Coach, alors qu'il était à Nouvelle-Orléans, profita de l'occasion pour s'enquérir de l'argent écarté, et l'affaire fut promptement expliquée par la compagnie qui offrit de remettre l'argent. Mais M. Coach refusa de l'accepter, mais prit des billets et parmi ces derniers se trouvait un dixième du billet No 71,575. C'est un fait déjà bien connu ici ; ce billet a gagné le premier prix capital de $15.000, au tirage du 7 du mois dernir, apportant aux heureux posseurs du billet la jolie somme de $15,000 à partager entre eux.

M. Coach à la clairevoyance duquel ils doivent leur bonne fortune, a pris l'affaire en main et la somme sera partagée à chacun d'après le montant engagé. Il y en avait seize dans le club, les billets étant expédiés à Geo. J. Johnson, de Baraga, un du nombre. Trois des détenteurs étaient de la même famille, John Bodwain, sa femme et un enfant, M. B Bodwein a ainsi obtenu une bonne part du prix M. Coach a fait l'achat d'une maison pour lui cette semaine à Baraga, et il a commencé l'érection d'une autre maison sur les lots. L'argent aura de bons résultats dans les deux cas.

La *Sentinel*, L'Anse, Mich, 3 mars.

Montres et horloges pour rien

La maison qui est déjà universellement connue sous le nom de **Grand - Union** de hardes faites, veut qu'à l'avenir tout acheteur reçoive un cadeau qui n'est pas à dédaigner.

Qu'on lise attentivement :

Un habillement acheté depuis neuf à onze piastres donne droit à une horloge en nikel valant trois piastres ou une chaîne de montre *roll plate* de la même valeur.

Un habillement depuis douze piastres jusqu'à quinze piastres donne droit à une montre valant six piastres ou une horloge avec réveil-matin de même valeur.

Un habillement acheté depuis quinze piastres et au-delà donne droit à une bonne montre en argent valant huit piastres. Nous avons aussi un grand lot de pantalons à $1,25, aussi environ 600 habillements que nous vendons à $4,50. Assortiment considérable de chapeaux pour hommes et enfants au plus bas prix. Spécialité d'habillements pour enfants de tout âge et un dépôt spécial de valises.

Nous invitons le public à profiter des sacrifices que nous faisons pour lui.

Grand Union Clothing Co., 124 Rue St. Joseph St Roch, Québec.

Le plus gros fonds de banqueroute jamais acheté.

$40.000 de marchandises vendues à 30 cts dans la piastre.

Invitation aux marchands et au public.

100 pièces d'étoffes à robe tout laine depuis 5 cents, 12 pièces de beau tweed depuis 30 cts. 3000 doz de chapeaux en paille pour dames depuis 10 cents. 100 pièces de cachemire noir à moitié prix. 3 caisses de fleurs et garnitures de toutes espèces presqu'à donner. Immense quantité de catonnade à des prix incroyables, gants en Kid et en soie, soie, satin, velours et peluche de toutes nuances.

25 caisses indiennes et de patrons pour robes sacrifiés.

Enfin c'est la plus grande quantité de marchandises à bon marché qui n'a jamais été vue et nous invitons le public en général de vouloir en bénéficier en venant faire leurs achats à notre grand entrepôt de marchandises.

Maison Blanche 123 rue St Joseph St. Roch.

P. C. D'AUTEUIL, proprietaire

DECES

Au faubourg St Jean. à l'âge de 14 ans et sept mois, Demoiselle Marie Angelina Soulard.

BRUM.— A St Joachim. à l'âge de 28 ans, Dame Brum, épouse de M. Napoléon Filion. Elle laisse pour déplorer sa perte sept enfants et un mari inconsolables.

Le vingt mars, Victor Lamoureux fils adoptif de Pierre St-Jean âgé de 20 mois.

Le *Monde* est prié de reproduire.

CHABOT.—A l'âge de 90 ans 10 mois et 14 jours est décédé à St. Charles, comté de Bellechasse, M. Pierre Chabot. Il laisse pour déplorer sa perte 5 eufants, 28 petits enfants et 25 arrières-petits enfants qui le regretteront longtemps.

GIGUERE.—Mardi, le 3 avril, est décédé, à St-Roch, sieur Philéas Giguère, commis-marchand, à l'âge de 37 ans et six mois.



Guérison Positive POUR LE CATARRHE — DONNE — SOULAGEMENT Immédiat POUR Rhume de Cerveau Influenza. etc. Facile à employer

Ce n'est pas un Tabac, Poudre ou Liquide. Prix 50c. et $1.00. Si vous ne le trouvez pas chez votre Pharmacien, il vous sera envoyé, port payé, sur réception du prix. Adressez,

FULFORD & CO., Brockville, Ont.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME ayant quelque connaissance dans la ferronnerie chez M. Chas A. Parent 83 rue du Pont

L. S. L.

PRIX CAPITAL $150,000

Nous certifions par les présentes que nos surveillons les arrangements faits pour tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane que nous gérons et controlons personnellement les tirages eux-mêmes que le tout est conduit avec honnêteté, franchise et avec bonne foi pour tous les intéressés ; nous autorisons la compagnie à se servir de ce certificat avec de fac-simile de nos signatures attachés dans ses annonces.



Commissaires.

Nous soussignés, Banquiers et Banques paierons tous les prix gagnés à la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui seront présentés à nos comptoirs.

J. H. WALMSLEY, Prés. Louisiana National Bk.
PIERRE LANAUX, Prés. State National Bk.
A. BALDWIN, Prés. New Orleans National Bk.
CARL KHON, Prés. Union National Bk.

ATTRACTION SANS PRECEDENT !
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ

Compagnie de la loterie de l'état de la Louisiane

Incorporée en 1868 pour 25 ans par la Législature pour des fins d'éducation et de charité, avec un capital de $1,000,000, auquelle a été ajouté depuis un fonds de réserve de plus de $550,000.

Par un vote populaire d'emblée sa franchise a été inclue dans la constitution de l'état adopté le 2 Déc. 1879.

La seule loterie mise aux voix et endossée par la population de tous les Etats.

Elle ne retarde jamais. Ses grands tirages simples ont lieu tous les mois et les grands tirages trimestriels régulièrement tous les trois mois, en mars, en juin, en septembre et en décembre.

Une chance magnifique de gagner une fortune. Le quatrième grand tirage, classe B, à l'Academie de Musique, Nouvelle-Orleans, mardi, le 10 Avril 1888, 215e tirage mensuel.

PRIX CAPITAL $150,000

Avis.—Les billets sont de $10 seulement ; Demi billet $5 ; Cinquième $2 ; Dixièmes $1.

LISTE DES PRIX

1 PRIX CAPITAL DE	$150,000	$150,000
1 GRAND PRIX DE	50,000	50,000
1 GRAND PRIX DE	20,000	20,000
2 GRANDS PRIX DE	10,000	20,000
4 GRANDS PRIX DE	5,000	20,000
20 PRIX DE	1,000	20,000
50 PRIX DE	500	25,000
100 do	300	30,000
200 do	200	40,000
500 do	100	50,000

PRIX APPROXIMATIFS :

100 PRIX approximatifs de	$300	$ 30,000
100 do do	200	20,000
100 do do	100	10,000
1000 prix Terminal	50	50,000
2,179 Prix, s'élevant à		$535,000

Les applications pour prix aux clubs doivent être faites seulement au bureau de la Compagnie à la Nouvelle Orléans.

Pour de plus amples informations, écrivez lisiblement, donnant votre adresse au long.

MANDATS de POSTE, Mandats d'Express ou change sur New-Nork dans une lettre ordinaire (à nos frais) doivent adressées à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.
ou à **M. A. DAUPHIN,**
Washington, D. C.

Adressez les Lettres Enrégistrées à

NEW ORLEANS NATIONAL BANK,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS Que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de bonne foi absolue et d'intégrité, que les chances sont toutes égales et que personne ne peut humainement deviner les numéros gagnants.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les prix est **GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES** de la Nouvelle-Orléans et que les billets sont signés par le président d'une de ces institutions dont les droits sont garantis par une charte et reconnus par les plus hautes cours ; défiez-vous par conséquent de toutes imitations ou affaires anonymes.

THIS PAPER may be found on file at GEO. P. ROWELL & CO'S Newspaper Advertising Bureau (10 Spruce Street), where advertising contracts may be made for it in NEW YORK

EN FRANCE

A la chambre des députés—La séance qui a précédé la chute du ministère Tirard. —Discours, etc., etc.

Paris, 2 avril.—La séance à laquelle le cabinet Tirard a été battu, a été des plus orageuses.

A la surprise générale, M. Camille Pelletan, le député radical qui rédige la *Justice*, l'organe de M. Clémenceau, a secondé la motion de M. Laguerre, demandant la révision de la constitution, bien qu'il soit personnellement hostile au général Boulanger.

" Le vieil esprit plébiscitaire se réveillant, dit M. Pelletan, il est urgent de dégager la Rédublique des vices orléanistes qui déconsidèredt le gouvernement-"

M. Jolibois, député bonapartiste de la Charentê-Inférieure, rappela qu'il a lui-même déposé jadis une demande de revision de la constitution et que M. Camille Pelletan a voté contre cette demande.

" Aujourd'hui comme alors, ajouta M. Jolibois, on a peur de la révision, mais on affecte d'avoir le courage de la voter.

Pour moi, je viens appuyer la motion d'urgence parce que je vois dans le projet le germe d'un appel au peuple."

M. de Beaudry d'Asson, député royaliste de la Vendée. — Les républicains sont effrayés par le radicalisme et le boulangisme. Ils ont perdu la tête et demandent une assemblée constituante. Mais la France ne peut être sauvée que par la monarchie légitime. Pour moi, je voterai la révision au cri de : *Vive la France, par le roi* !

M. Viette, ministre de l'agriculture, protesta au nom du gouvernement contre les paroles factieuses du député royaliste. Il en appelle au peuple libéral qui ne veut à aucun prix qu'on mette en péril les institutions républicaines.

M. JOLIBOIS.—La République actuelle est issue d'une révolution faite devant l'ennemi. Ce ne sont pas des factieux qui demandent la revision constitutionnelle. Le gouvernement actuel tend à l'oppression : il veut bâillonner le pays.

M. Brisson, député républicain de la Seine, protesta éloquemment contre les paroles de son collègue bonapartiste.

" Quelle est, dit-il, la bouche qui profère ces paroles ? C'est celle d'un impérialiste qui nous rappelle que l'ennemi est venu sous les murs de Paris ; c'est celle d'un représentant du parti qui déclara la guerre après avoir gaspillé les ressources militaires et financières de la France ; c'est celle d'un homme du 2 Décembre qui accuse la République de bâillonner le pays ! "

Des applaudissements accueillaient les paroles énergiques de M. Brisson.

L'orateur fit ensuite allusion au général Boulanger. C'est surtout à cause de celui-ci que la chambre doit rejeter la motion d'urgence ; elle ne doit pas donner cette satisfaction à un homme qui a attaqué les institutions du pays et qui a parlé de purger la chambre.

M. Clémenceau, député radical de la Seine, succéda à M. Brisson. Il appuya le projet de revision, en disant que les lois constitutionnelles de 1875 ne sont pas d'accord avec les principes de la démocratie républicaine.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, duc de Doudeauville, député royaliste de la Sarthe.—Le pays doit se prononcer entre les partis ; son salut est dans la monarchie.

M. Tirard, président du conseil et ministre des finances, dit :

" Si la chambre votait l'urgence, le ministère serait forcé de décliner toute responsabilité à l'égard des conséquences ; car ce vote " fournirait un nouvel argument en faveur de l'audacieux manifeste lancé par un général révoqué."

Cette allusion au général Boulanger n'a pas eu l'effet attendu : la chambre des députés a donné une majorité de trente et une voix contre le ministère. Tous les membres de la droite ont voté avec l'extrême gauche, et les députés du centre ont seuls soutenu le ministère.

L'AMNISTIE

Frédéric III, roi de Prusse, proclame une amnistie générale.

Berlin, 2 — Le décret royal d'amnistie prochaine le jour de Pâques était signé par Frédéric roi de Prusse et il n'a d'effet que dans le royaume et ses dépendances, se gardant d'empiéter sur la prérogative du pardon qui appartient au chef des états confédérés de l'empire.

Le décret est très large de teneur ; il étend la clémence royale aux prisonniers politiques et socialistes, à l'exception toutefois de ceux qui sont coupables de haute trahison et de trahison envers la patrie.

Le décret accorde aussi pardon pour les offenses ordinaires dont les sentences sont pour un emprisonnement de six mois au moins.

LE NOUVEAU CABINET FRANÇAIS

Sa composition probable

Paris, 2 avril.—On annonce ce matin que le cabinet est formé ou à peu près. M. Floquet sera le premier ministre et le ministre de l'intérieur, M. De Freycinet sera ministre de la guerre, pour empêcher le gén. Boulanger d'entrer dans le cabinet, et M. Goblet sera ministre de l'instruction publique. Il est probable que M. Flourens continuera à remplir les fonctions de ministre des affaires étrangères ce qui indique qu'on continuera la politique prudente relative à l'Allemagne M. Viette sera ministre de l'Agriculture et on parle de l'amiral Krantz et de M. Lockeroy comme ministre de la marine et du commerce.

Paris 1.—Le président Carnot a laissé à M. Floquet toute sa liberté dans le choix de ses collègues. Le bureau de la chambre des députés a décidé par un vote de 22 à 18 que l'élection de M. Flourens comme membre de la chambre était valide.

M. Floquet, M. de Freycinet et M. Goblet ont eu une conférence cet après-midi et se sont réunis de nouveau à une heure avancée de la nuit. Le résultat de leurs délibérations n'est pas connu.

M. Wilson est parti pour Bruxelles où il doit fonder un journal cosmopolitain.

Démarche pour tirer Fahey du pénitencier.—Immigrants pour le Nord-Ouest.—Recettes de la douane.

MONTRÉAL, 2.—Maintenant que Fahey est bien et dûment logé au pénitencier de Saint Vincent de Paul, ses amis avisent à quels moyens prendre pour l'en faire sortir. On croit qu'un bref d'erreur sera demandé au procureur général par requête contre le tribunal qui a prononcé la sentence. On demandera ainsi un nouvaau procès.

Si ce premier moyen ne réussit pas on fera signer une requête par le plus grand nombre de personnes possibles et on l'adressera au ministre de la justice.

Ce dernier moyen, à ce que l'on dit, ne devrait pas réussir, puisque l'honorable M. Thompson aurait déclaré, il y a quelques jours, que si Fahey allait au pénitencier de Saint-Vincent de Paul, ce serait pour y faire son temps.

Montréal, 2—Le Pacifique Canadien fournit à peine à transporter dans l'ouest les emigrants qui s'y dirigent. Nombre d'habitants quittent Ontario pour le Nord-Ouest. Le steamer *Sarnia* a à son bord 450 émigrants consignés au C. P.R. et dont 60 pour cent s'en vont directement au Manitoba.

Les recettes de la Douane pour le mois qui vient de finir sont de $645,427,52 ce qui comparé aux $702,626,30 de l'année dernière pour le même temps indique pour cette année une diminution de $57,-198,78.

SUCCESSION SÉNÉCAL

Assemblée des créanciers—Etat de l'actif et du passif—Montant des principales créances.

MONTRÉAL, 2.—Près de 25 des créanciers de feu le sénateur Sénécal se sont réunis ce matin, sur demande des héritiers, pour nommer un curateur à la succession vacante.

Le passif est évalué à près de $625,000 et l'actif apparent à $800,000.

Les plus forts créanciers sont C. A. Dansereau, $200,000 ; Mme Gill et Mme Blumhart, (filles de feu M. Sénécal), $50,000 chacune ; L. J. Forget & Cie, $30,000 ; J. B. Renaud, $25,000 ; Cie de navigation Richelieu et Ontario, $11,-900. Total, $366,900.

Après avoir discuté la question, un comité a été nommé pour s'entendre avec tous les créanciers de la succession afin de permettre à la veuve Sénécal de liquider la succession d'après les dispositions du testament, pourvu que la veuve ne fut pas tenue responsable des dettes passives de la succession. Si on n'en arrive pas à cet arrangement il est à craindre que la liquidation soit une affaire longue et coûteuse.

Les biens composant l'actif se trouvent distribués partout en Canada. Ils se composent d'immeubles, d'actions de chemins de fer, de compagnie de bateaux à vapeur et d'autres actions et débentures.

La créance de $200,000 de M. Dansereau résulte, dit-on, du contrat du chemin de fer du Nord, auquel M. Dansereau était partie et ne retira pas sa part des profits fabuleux dont tout le monde parlait alors.

La créance de M. J. B. Renaud est dit-on, pour argent prêté et cautionnement fourni. Elle est garantie par hypothèque sur des immeubles évalués à $15.000.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Question du monopole au Manitoba.—Le gouvernement accorde $15,000,000.

OTTAWA, 2—Le cabinet a siégé tonte la journée samedi dernier. On dit qu'on y a discuté la question du monopole du Pacifique Canadien. On dit encore que la condition à laquelle le Pacifique renonce à sa clause de monopole pour tout le Nord-Ouest et le Manitoba est que le gouvernement rachète de cette compagnie pour $15,000,000 de terre à $1.50 l'acre. C'est le même prix qui a été payé lorsque le gouvernement a pris des terres de cette compagnie pour se rembourser du prêt de $10,000,000 qu'il lui avait fait. D'un autre côté, le gouvernemc a stipulé que ces $15,000,000 seraient employées à équiper et améliorer la voie csorte que de cette manière la voie sera oins sujette à être bloquée à l'avenir.

Ce règlement est bi vu dans les meilleurs quartiers de cet ville et il est à la satisfaction générale Il est équitable aussi pour le pays et our la compagnie du Pacifique Canadie

Morte dans i cimetière

PHILADELPHIE, 2.-On a fait, dans le cimetière de la cathrale, une lugubre découverte ; adossée une pierre tombale, on a trouvé le davre d'une femme paraissant âgée d'uncrentaine d'années, et à côté d'elle, un tre cadavre, celui d'un enfant nouveau-é. D'après la position du corps, il éts évident que cette femme avait dû moir en mettant au monde l'enfant trou à ses côtés. On se perd en conjectur sur les motifs qui ont pu pousser cettemalheureuse, complètement inconnue reste, à pénétrer dans le cimetière por y finir d'une façon si lamentable. Danla journée, le cadavre de la femme et lui de son enfant ont été transportés àa morgue où on espère qu'ils seront reonnus.

Election au Etats-Unis

SAULT STE-MARIE MICH., 2.—L'hon. George Brown, candlat démocrate, a été élu aujonrd'hui par ne majorité de 115 voix contre M. Frak Porry, candidat républicain.

Transfert des usine du Grand-Tronc de la ville dlamilton

HAMILTON, 2—Ily a peu de doute maintenant que les uines du Grand-Tronc de cette ville seront transférées à Stratford, vers le premie août prochain. Il y a 580 hommes qui yont employés. Sur ce nombre 300 sont nariés et ont des familles à soutenir. Sur ce nombre aussi 500 de ces ouvriers ront à Stratford. Il ne restera que quelques forgerons. Le départ de ces ouvries avec leurs familles fera perdre à cette ville une population de 2,000 personnes.

Un horrible drame

NEW-YORK, 2.—Jn horrible crime a été commis au No 9, rue Grove. Un nègre du nom de Colden Robinson a coupé à l'aide d'un rsoir la gorge de sa femme et l'a achevé de deux balles de revolver. Il a également essayé de trancher la gorge de sa belle-sœur, Lizzie Whitehurst, mais ne lui a fait qu'une blessure légère. L'assassin a essayé de se sauver en sautant du toit de la maison sur un tas de neige, mais il est tombé dans les bras de deux policemen qui l'ont conduit au poste de Charles street et de là à la prison de Jefferson Market où il a été écroué en attendant l'enquête de coroner.

Sport

LONDRES, 3.—Les membres du club Lacrosse du Canada ont joué de très bonnes parties avec les South Manchester ; ils semblent avoir pris le dessus sur leurs adversaires anglais. Une foule considérable assistait à la rencontre des *sportmen*. Le temps était magnifique et on a manifesté beaucoup d'enthousiasme.

Le Canada en Angleterre

LONDRES, 2.—En dépit des fêtes, les actions du Pacifique Canadien ont subi une nouvelle hausse de 2½. Le Grand-Tronc a aussi monté, malgré que les recettes du trafic accusent une forte diminution par suite du blocus de la neige. Les emprunts de la Puissance sont fermes en général, quoiqu'il y ait eu une baisse légère dans un ou deux stocks après la récente hausse.

Sur le marché des produits, le fromage canadien a un peu baissé et est coté à 54s. à 60s. ; le fromage américain est coté à 40s. et 56s. à Londres. A Bristol ils ont tous les deux meilleure vogue.

Le 73e anniversaire de Bismark

BERLIN, 2.—Parmi ceux qui sont allés féliciter le prince Bismark à l'occasion de son 73e anniversaire hier, se trouvaient le prince impérial Guillaume, le grand duc de Bade, le prince George et tous les représentants des puissances étrangères.

L'expedition en Abyssinie

MASSOUAH, 2.—Le roi Jean d'Abyssinie a refusé les conditions de paix proposées par le gen. San Marseano sous la direction du gouvernement. Les Abyssins ont retiré leurs avant-postes. Le roi lui-même est à Sabergunima.

Les effets de Mme Régnault

PARIS, 2.—A la vente des effets de Marie Regnault qui a été assassinée par Pranzini, un paquet de vieux vêtements fut acheté par une chiffonnière.

Dans le lot se trouvait une tournure dans laquelle on trouva en la défaisant pour la valeur de $2,000 en débentures. On savait que madame Regnault avait ces débentures et pendant le procès on ne put les retrouver, ce qui embarrassa beaucoup la poursuite. La chiffonnière a envoyé les débentures à la police.

Un incendie immense

SAN FRANCISCO, 2.— Un steamer de Chine apporte la nouvelle d'un feu désastreux à Magasah, le 28 février, qui a dévasté 73 maisons.

Trois personnes ont péri dans les flammes.

En grève

CHICAGO, 1er avril.—A une assemblée des employés de chemins de fer, tenue hier, il a été décidé de commencer à minuit une grève générale sur les voies suivantes : Lake Shore, Chicago & Alton, Pan Handle, Fort Wayne et Santa Fé.

Le maire Abbott donne demain une réception officielle à sa résidence en cette ville, rue Sherbrooke. On dit que ce sera un succès complet. Les invités seront les échevins, ex-échevins, les conseillers, grand nombre de sénateurs et députés fédéraux, de députés et conseillers législatifs de la province de Québec et plusieurs citoyens.

A l'enquête cette après-midi, sur le cadavre de L. C. Rose, les médecins ont déclaré qu'ils n'avaient pas découvert de marques de violence et que, dans leur opinion, la mort avait été causée par une noyade. Ils croient aussi que le défunt tomba à l'eau alors qu'il avait l'usage de ses sens.

Epoux brutal.

SAN FRANCISCO, 2. — John Toohey, trouvant que la vie n'était plus supportable depuis que sa douce moitié refusait de lui préparer ses aliments, a résolu d'en finir avec son épouse. Il la battue horriblement et les médecins déclarent que les blessures qu'il lui a infligées sont mortelles. Cette femme est mère de deux enfants dont le plus jeune n'est âgé que de cinq semaines.

Brulée vive

NEW-YORK, 2.—Un lamentable accident a eu lieu au No 336, Est 49e rue à New-York, dans un modeste logement occupé par un jeune ouvrier, Nicholas Fagan, sa femme, âgée de 18 ans seulement, et leurs deux petites filles, Annie, âgée de trois ans, et Maggie, âgée d'un an.

Fagan, qui est employé dans une briqueterie, après avoir tendrement embrassé ses deux petites filles, était parti selon son habitude, au lever du jour, pour se rendre à son ouvrage, et, vers neuf heures du matin, sa femme, laissant ses deux filles dans leur lit, était sortie pour aller chercher des provisions dans une épicerie du voisinage. La jeune femme n'est pas restée absente plus d'une demi-heure, et cependant, lorsqu'elle est rentrée, elle a trouvé les pompiers devant la porte de sa maison et tous les autres locataires en émoi. Mais un spectacle autrement horrible l'attendait dans son logement dévasté par le feu pendant son absence : sa fille Maggie était morte, et la petite Annie était si grièvement brûlée qu'il a fallu la transporter d'urgence à l'hôpital Bellevue.

On ignore comment le feu a pu prendre, car la jeune femme n'avait pas encore allumé son fourneau quand elle est sortie chercher ses provisions pour préparer le déjeuner, et les deux enfants étaient endormies dans leur lit. Fagan et sa femme sont, dit-on, presque fous de chagrin.

Pour les Antilles

MM. les abbés Provancher et Huard ont pris le steamer *Montréal*, le 28 mars à New-York, pour les Antilles.

Le Rév. M. Beaudet

Les funérailles du curé Hubert Beaudet auront lieu jeudi prochain, le 5 avril, à la Baie St-Paul.

Préfectoral

M. Auguste Tessier, avocat, a été unanimement réélu préfet du comté de Rimouski.

Gabriel Dumont

On annonce que Gabriel Dumont fera prochainement une tournée au Canada pour y donner des conférences sur la rebellion du Nord-Ouest et ses causes.

Hospice St. Charles

M. Alf. Boivin, marchand de chaussures de la Basse Ville, a fait don à l'hospice St. Charles, d'une très jolie statue du patron de cette maison, que dirigent si bien les Sœurs du Bon Pasteur.

Nouvelles des Cantons de l'Est

Les moulins et la résidence de M. Anaclet Leclerc, de St-Valère Bulstrode, ont été complètement détruits par le feu, ces jours derniers. Les pertes sont d'environ $3,000.

—Jeudi matin, un incendie s'est déclaré dans l'église catholique de Stanstead. Le feu a pris dans la tenture dressée pour la procession et n'a été éteint qu'avec beaucoup de difficulté. Les dommages sont relativement considérables.

Orfèvrerie

Nous avons eu assez souvent l'occasion de parler de pièces d'orfèverie fabriquées à Québec, qui étaient certainement un honneur pour notre ville et qui prouvaient que cet art était aussi bien cultivé ici qu'ailleurs. Nous avons été à même aujourd'hui encore d'apprécier les progrès considérables que l'orfèvrerie a faits à Québec.

MM. Chateauvert & Dussault, dont la réputation de bon goût et d'habileté n'est plus à faire, exposent en ce moment dans leur vitrine, 199 rue et faubourg St Jean, une croix suspendue à un collier d'un travail exquis. Le tout est d'or le plus fin. La croix, qui a plus de quatre pouces de longueur, est incrustée de perles et d'améthystes, et le dessus est mobile, ce qui en fait un riche reliquaire. Le collier est à mailles doubles sur lesquelles figurent des étoiles.

Cette œuvre d'art, qui est exécutée de main de maître, est destinée à messire Edmond Langevin, vicaire général du diocèse de Rimouski, qui vient d'être élevé par le Saint-Père à la dignité de protonotaire apostolique, et le donateur est M. Charles Edouard Léonidas Dionne, avocat, de Rimouski.

SYNCOPES : Toutes personnes arrêtées gratis par le Grand Restaurateur des Nerfs du Dr Kline. On ne tombe plus d'un mal après le premier jour qu'on l'a pris. Guérisons merveilleuses. Demandez-le au Dr Kline, 931 Aarc St. Philadelphia, Pa. En vente par Lyman, Bro & Co., Toronto. 3f s

ABANDON DES AFFAIRES

ANTOINE DASSYLVA

189 RUE ST-JOSEPH

Fabricant et marchand de chaussure en gros et détail

A toujours en magasin **le plus beau choix de chaussures** pour dames, messieurs et enfants, ainsi que **pardessus et claques** et caoutchouc de toutes grandeurs, à des **prix qui défient toute compétition.**

Aussi chaussures de toutes sortes faites sur commande sous le plus court délai et avec le plus grand soin.

189 rue St-Joseph, St-Roch.

PROFITEZ DU BON MARCHE

31 mars 1888.—e. cl. 1m.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de **Toilette pour Dames**, la VIGUEUR est sans pareille ; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1882 : "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit : "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Ecossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880 : "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 28, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit : "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes

LA DEMISSION DE M. McSHANE

Entrevue de l'ancien ministre et d'un reporter du "Star"

CE QU'EN PENSE UN LIBERAL

Une moitié de l'histoire de la crise du cabinet de Québec est connue, dit le *Star*, cette moitié c'est la démission du *People's Jimmy* ; l'autre moitié, qui se compose de la démission projetée du premier-ministre lui-même, est réservée pour le cercle officiel des hommes politiques de Québec. Cependant, on sait ici sans le moindre doute que le premier-ministre a eu, à un moment donné, l'intention de se démettre avec M. McShane, mais il changea d'idée subséquemment.

Le premier ministre est absolument dégoûté des castors, et il a décidé de ne plus se rendre davantage à leurs dictées. Vendredi dernier, il a eu une conférence prolongée avec M. McShane, dans la chambre de ce dernier, à l'hôtel St. Louis, et tous les deux décidèrent de mettre leurs démissions dans les mains du lieutenant-gouverneur. Le ministre des Travaux publics fit la chose le premier. Pendant ce temps-là, l'hon. M. Mercier consulta ses collègues et il décida, contrairement aux promesses qu'il avait faites à M. McShane, de ne pas abandonner la barre. Les amis de M. McShane considèrent cela comme un joli moyen pour le premier ministre de se débarrasser de M. McShane. Mais le fait qu'il a essayé ensuite de le faire revenir sur sa décision, détruit ce soupçon, M. McShane ne voulut pas retirer sa démission.

L'hon. M. McShane, ex-ministre des Travaux Publics, est arrivé de la vieille capitale samedi dans la nuit. Un grand nombre de ses amis sont allés le voir à sa résidence de la rue Université. Lorsque le reporter du *Star* se présenta, il était occupé à lire les journaux.

"Lorsque le temps sera arrivé," dit-il, le public saura de mes nouvelles. D'ici là, qu'il me suffise de dire que j'ai maintenu ma position comme un homme honorable tandis que d'autres étaient traités comme des chiens ; ils n'en font pas de même parce qu'ils jouissent des émoluments de leur charge. J'ai préféré conserver mon humanité et mes principes d'indépendance, et aucune position au monde ne me les fera sacrifier."

"Appuierez-vous le gouvernement ?"

"Je ne veux rien dire. J'ai été élu comme libéral, mais non rielliste, national ou castor. Je suis resté libéral de cœur, rendant justice aux conservateurs comme à mes propres partisans. J'ai été fidèle à tous ceux qui sont venus en contact avec moi en ma qualité de ministre quand il s'agissait d'un acte de justice."

"Certaines personnes disent qu'on vous a fait résigner parce que vous avez dépassé vos appropriations ?

"Dépassé mes appropriations ! C'est ce qu'ils disent. Bien, si je les ai dépassées je n'ai pas mis la balance dans ma poche comme certains d'entre eux font ; c'était pour le pauvre monde de Québec. La cause du trouble, ce sont ces s....és cerveaux étroits de castors qui ne pouvaient souffrir que je donnasse des situations aux protestants. Pendant l'absence de Mercier, ils ont chassé plusieurs protestants du palais de justice et les ont remplacés par des castors. Les Montréalais n'ont pas l'idée de la manière dont la clique castor dirige les affaires à Québec. Mercier est dans pouvoir entre leurs mains."

M. McShane refusa de parler davantage.

Un politicien éminent du district de Québec est arrivé en cette ville aujourd'hui. Il est intime avec le Premier et l'on peut se fier à ses assertions.

"Je connais la vraie raison de la résignation de M. McShane, a-t-il dit à un reporter du *Star*," mais vous ne mentionnerez pas mon nom. Une petite conspiration a été organisée par l'élément national pour expulser McShane. Au fond de cette conspiration étaient l'honorable Arthur Turcotte et le bras droit de Mercier, Ernest Pacaud, propriétaire de l'*Electeur*.

A l'exception de M. Mercier, tous les ministres s'opposaient à tout ce que M. McShane proposait de faire pour l'avantage de la population de cette province, surtout pour celui de l'élément anglais. Ils s'opposaient systématiquement à tout projet de nature à favoriser la population d'origine anglaise ou irlandaise.

Le ministre des travaux publics menait à bonne fin les projets qu'il avait entrepris, en dépit de ses collègues appartenant au parti national, jusqu'à ce que ceux-ci formèrent un complot pour le faire renvoyer du cabinet.

M. McShane s'en va les mains nettes. Quelques-uns de ses collègues et des *boodlers* de leurs amis ne pourraient en faire autant.

Si M. McShane voulait parler, il pourrait citer des cas de dilapidation plus que suffisants pour renverser n'importe quel gouvernement.

Après avoir fait alluson à l'affaire de Témiscouata dont quelques journaux ont parlé, le même politicien ajouta que M. McShane serait en état de raconter aussi comment un ministre nationard qui s'était opposé systématiquement à ce que des crédits fussent accordés au département des travaux publics, s'empressa de faire sanctionner ces mêmes crédits par un arrêté en conseil pendant que M. Mercier était en Europe, et M. McShane à Montréal. Tous ces scandales transpireront certainement à la prochaine session de la Législature et on peut s'attendre à des séances orageuses.

La chose est bien simple : on ne voulait plus de M. McShane dans le ministère. C'est un homme juste et, suivant moi, son départ de Québec porte un rude coup au gouvernement. C'était le seul homme qui, avec M. Mercier, pût faire régner l'accord parmi les libéraux.

—Croyez-vous, demanda le reporter, que les chances du parti conservateur soient plus favorables aujourd'hui que jamais ?

—Oui. L'élément anglais va se tourner contre le gouvernement et c'est en prévision de cela que M. Mercier a déclaré que M. Noyes serait probablement choisi comme ministre. Les nationaux trahiront M. Mercier, lorsqu'ils le jugeront opportun, comme ils ont trahi le parti conservateur. Je sens que le navire fait eau de toutes parts.

LA MONTRE D'ARGENT

J'ai eu un oncle, vieux soldat du premier Empire, qui mourut capitaine en retraite, il y a une vingtaine d'années. Il serait peut-être devenu général, mais les Bourbons lui avait fendu l'oreille, en 1814, et il n'avait pas voulu rentrer dans l'armée en 1830.

Quand j'étais au collège, il me faisait sortir le dimanche et il me menait promener dans la banlieue de Paris, en me racontant des histoires que j'écoutais volontiers, quoiqu'il se répétât un peu trop souvent.

J'en ai retenu une qui vaut qu'on l'écrive parce qu'elle est inédite et parce qu'elle est absolument vraie.

Un jour, nous allions à Meudon et nous venions de passer la barrière, quand il s'arrêta pour me dire, en me montrant l'ancien mur d'enceinte qui existait encore dans ce temps-là :

—A l'endroit où nous sommes, j'ai vu fusiller un homme qui ne méritait pas son sort. C'est la plaine de Grenelle.

Je n'apercevais que des maisons et des jardins maraîchers, mais j'avais déjà entendu dire que cette plaine, disparue sous les bâtisses, servait jadis aux exécutions militaires et je crus que mon oncle allait me narrer la plus célèbre de toutes celle du général Malet, et de ses compagnons en 1812.

—Sais-tu, reprit-il, que dans la garde royale de Charles X, il y avait des Suisses ?

Je le savais vaguement, et j'attendis la suite.

—Oui, mon garçon, continua l'oncle Jean ; ils formaient deux régiments, le 7e et le 8e de la garde. Nous autres qui avions servi l'Empereur, nous ne les aimions guère, et les Parisiens les détestaient. Aux journées de juillet, ils ont tiré dessus comme sur des lapins....et ce qu'ils en ont descendu de ces habits rouges !...N'empêche pas que les Suisses étaient de crânes soldats, et que je connaissais un de leurs officiers qui avait fait une campagne avec moi, sous l'autre. Il est devenu major et, comme il n'était pas mauvais camarade, nous échangions des poignées de main quand je le rencontrais.

Une fois en 1827, le 21 septembre,—je n'ai pas oublié la date et pour cause,—je demeurais rue de Vaugirad et j'allais tous les matins, au petit jour, fumer ma pipe sur le boulevard de Grenelle, je vis deux bataillions du 7e régiment suisse défiler devant moi, passer la barrière et se former en carré tout près du mur d'octroi. Je me demandais pourquoi, lorsque je fus accosté par mon major qui se hâtait pour rejoindre sa troupe et qui m'entraîna en me disant avec l'accent de son pays :

—*Fus fulez foir gomment* nous *rentons la chustice ?*

—La justice !.. en plein vent, alors ? m'écriai-je.

—*Fenez afec* moi !.. c'est *drès qurieux.*

—Et qui allez-vous donc juger ?

—*Un te nos crenatiers.*

Et sans me lâcher le bras, il se mit à me conter l'affaire. Je vais te répéter mot pour mot son récit, mais je te ferai grâce de sa prononciation.

—Voilà, me dit-il avec un flegme admirable. Il y a quinze jours, le grenadier Brullmann, du canton de Thurgovie était de faction au Carrousel, à huit heures du soir. Il pleuvait et il se tenait dans sa guérite. Un homme ivre imagina d'y entrer pour s'abriter, lui aussi, contre l'autre qu'il exécrait. Brullmann le repoussa et le secoua rudement. L'ivrogne se mit à crier : au secours ! au voleur ! à l'assassin ! et au caporal qui sortit du poste, il dit que le factionnaire lui avait arraché sa montre. Brullmann nia sans se troubler et on allait coffrer l'ivrogne quand le diable s'en mêla. Des passants s'attroupèrent et deux femmes déclarèrent qu'elles avaient vu la sentinelle se baisser et jeter quelque chose sous la guérite. Le caporal y regarda et il y trouva la montre...ne mauvaise montre d'argent qui ne vaut pas trente francs. Là-dessus on a cogné Brullmann et l'affaire a été remise entre les mains du grand juge.

—Quel *graud fu* ? demandai-je. Du temps de Napoléon c'était Régnier, duc de Massa, ministre de la justice, et il ne s'occupait pas des leurs de montres.

—Notre *grand je* à nous a le grade de capitaine, dit en riant mon *major au 7e régiment*, c'est d'Kayser, un nouveau venu. Assisté de deux autres officiers, il a interrogé l'accusé le plaignant et les témoins ; puis, il a rédigé son rapport qui conclut au renvoi de Brullman devant le conseil de guerre.

—Il aurait mieu fait de coller a votre soldat huit jours dalle de police. Alors on va le juger ici ?

—Sans désempar. Le conseil de revision est déjà réuni dans le bâtiment de l'octroi devant lequel nous venons de passer. Il y a là deux cinq de nos officiers, et c'est notre colonel qui préside.

Cet excellent major prit la peine de m'expliquer longuement que cette singulière procédure avait été réglée ainsi par les *capitulations*, c'est-à-dire par une convention passée entre le gouvernement de Berne et le roi de France lequel n'avait rien à voir dans la législation criminelle des troupes suisses qui le servaient.

J'allais demander quelle peine ce soldat pouvait être condamné, s'il était reconnu coupable, mais nous étions arrivés et le major dit un mot à un sergent qui me laissa prendre place derrière le premier rang de sa compagnie.

Les deux bataillons occupaient trois côtés du carré. Le quatrième était fermé par le mur d'enceinte que tu vois. Au centre du carré, il y avait une table en bois blanc et des chaises de paille pour messieurs les membres du conseil présidé par le capitaine d'Kayser,—mon sergent me le nomma—ce de Kayser qui avait dirigé l'instruction.

Je cherchais des yeux les témoins ; je ne vis que l'accusé debout devant ses juges. C'était un grand garçon blond, bien planté et taillé en force, un superbe grenadier. Il avait une figure douce et avenante que je n'oublierai jamais, et il ne paraissait pas inquiet. Il savait sans doute qu'il ne risquait pas grand'chose et je m'étonnais qu'on eut mis sur pied autant de militaires pour assister au jugement d'une pareille affaire. Mais je croyais qu'on allait commencer par interroger l'homme. Pas du tout.

Le président donna immédiatement la parole à un fourrier qui faisait fonctions de greffier et qui se mit à lire à haute voix toutes les pièces du procès. Ce fut long, parce qu'il les lisait d'abord en allemand et ensuite en français.

Tout cela ne me semblait pas sérieux. Il m'était arrivé plus d'une fois de faire partie d'un conseil ne guerre et je n'avais jamais vu juger un soldat sans l'entendre.

Quand la lecture des dépositions fut terminée, le rapporteur se leva, un lieutenant qui s'appelait Sterger me dit l'obligeant sous-officier qui était devant moi.

Ce Sterger perora cinq minutes et je ne l'écoutai guère, mais j'entendis sa conclusion. Il requérait la peine de mort.

Je crus rêver. La peine de mort pour un vol qui n'était rien moins que pourvé ! Devant l'ennemi, bon ! au début de la campagne de Russie, j'avais vu fusiller un maréchal des logis de cuirassiers pour avoir pris une poule à un paysan. Mais à Paris, pour une rixe avec un ivrogne, et pour une méchante montre d'argent, c'était absurde. Je me dis que le conseil s'était rassemblé pour la forme et que la séance allait se terminer par un acquittement.

Le défenseur était un sergent-major, un nommé Renard, du canton de Neuchâtel, déluré comme un Francais et il plaida mieux que ne l'auraient fait bien des avocats. Quand il commença, mon voisin me poussa le coude et me dit tout bas :

—Vous allez entendre ça ! Le Neuchâtelois Renard en a déjà sauvé plus d'un et Brullmann s'en tirera.

Après avoir discuté les faits et les témoignages sans valeur d'un ivrogne et de deux femmes peu dignes de foi le Neuchâtelois termina en retraçant la vie militaire de l'accusé qui servait depuis six ans dans la garde royale sans avoir été puni une seul fois, qui avait fait avec bonheur la campagne de 1823, en Espagne. et qui était noté comme un des meilleurs sujets du 7e régiment.

Sur quoi, le président demanda à l'accusé s il avait quelque chose à dire. L'accusé répondit d'un ton ferme :

—Rien, mon capitaine. Je suis innocent.

Alors les juges se levèrent pour délibérer, en formant le cercle à dix pas de la table.

Brullmann, calme et souriant, causait amicalement avec deux de ses camarades qui le gardaient. Les officiers qui n'avaient pas siégé entouraient le défenseur et le félicitaient d'avance. Personne ne doutait plus d'un acquittement.

La délibération dura trois quarts d'heure.

Je trouvais le temps long et je regardais la scène : tous ces habits rouges alignés sur cette plaine jaune et les groupes de curieux que tenaient à distance des sentinelles placées au dehors du carré. Je remarquai alors, pour la première fois, au pied du mur d'octroi, une charrette garnie de paille et attelée d'un fort cheval du train des équipages. Pourquoi était elle là ? Je craignais de le deviner.

Je ne tardai guère à être fixé. Le tambour roula ; le conseil reprit séance ; on fit approcher Brullmann et le président qui tenait à la main une petite baguette noire, lui dit : "Vous êtes condamné à mort. *Vous n'aurez plus de commerce avec les hommes, car votre âme va être séparée de votre corps aussi vrai que je brise cette baguette.*"

Et il en jeta les deux morceaux aux pieds de Brullmann. Le malheureux ne protesta pas. Il se contenta de dire doucement : "Puisqu'il faut que je meure adieu ! mes camarades !"

On l'emmena du côté du mur.

Mon major se promena devant les rangs. Il vint à moi et je lui criai :

—"J'espère bien qu'on ne va pas le fusiller."

—Pas avant que le conseil de revision ait statué, me répondit tranquillement ce major impertubable ; mais ce sera vite fait.

—Et le recours en grâce ?

—Il n'en est pas question dans nos "gabidulations."

—Elles sont jolies, vos capitulations !.. Alors vous allez lui loger douze balles dans le corps parce qu'il s'est colleté avec un soûlard ?

Le major s'éloigna de moi en marmottant une phrase où il était question des lois inflexibles de la discipline et de l'honneur des régiments suisses. J'étais furieux. Je me disais : "Nos régiments aussi tiennent à l'honneur et à la discipline, mais on n'y tue pas sans preuves, un brave soldat."

Le condamné écoutait avec résignation un monsieur habillé de noir qui avait l'air de l'exhorter. Je m'étais figuré que les suisses de la garde du Roi très chrétien étaient tous catholiques. Je me trompais. L'homme noir était un ministre protestant.

Au bout d'une heure, nouveau roulement de tambour. Un sergent flanqué d'un sapeur, apporte l'arrêt du conseil de revision. Le pourvoi est rejeté. On conduit Brullmann au mur, on lui enlève sa capote, on le fait mettre à genoux, on lui bande les yeux et un adjudant commande le feu..

—Quoi ! ils l'ont fusillé ! m'écriai-je.

—Regarde, me dit l'oncle Jean ; les traces des balles sont encore visible sur la muraille. On mit le corps sur la charrette, et on l'emporta au cimetière de Vaugirard. Il était midi et la séance avait commencé à huit heures. Qu'est-ce que tu dis de ça, collégien ?

J'étais aussi pâle que si j'avais vu exécuter le pauvre Brullmann et je ne pus que balbutier :

—Quelle justice !

—Encore si elle n'avait été que sommaire, reprit mon oncle, mais j'ai toujours été convaincu que ce pauvre diable n'était pas coupable. Pourquoi aurait-il pris cette montre ?

J'avais déjà lu le *Mouchoir bleu*, cette courte et touchante nouvelle qui, sous la Restauration, fit un homme célèbre d'Etienne Béquet, critique aux *Débats*. C'est l'histoire d'un soldat autrichien fusillé pour avoir dérobé un mouchoir. Et je pensais : "C'était peut-être pour le rapporter à sa promise qui l'attendait au pays." Mais je gardai pour moi cette explication hasardée et je demandai à mon oncle ce que les journaux de l'époque avaient dit de cette étrange et sanglante affaire.

Il me répondit :

—C'est à peine s'ils en ont parlé. Autres temps, autres mœurs, petit ! Elle est pourtant racontée tout au long dans la *Gazette des tribunaux*, quand tu seras sorti du collége, tu t'y chercheras, si le cœur t'en dit, et tu verras que je ne l'ai pas inventée. La morale que j'en tire, c'est que si on a eu tort de massacrer les régiments suisses en 1792, on a eu raison de les licencier en 1830.

Là-dessus, en route, mon neveu ! nous dinerons à l'étang de Villebon, chez un garde forestier que je connais et l'étape est longue.

Le repas fut plantureux, mais je n'y fis pas honneur.

F. DuBOISGOBEY.

Nous accusons réception d'un petit opuscule contenant la notice biographique, des éloges funèbres dans la chaire et dans la presse, et le compte rendu des funérailles de Mgr Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi. Ce petit ouvrage sort de chez J. A. Langlais, libraire-éditeur, St-Roch. M. l'abbé V. Huart, directeur du collége de Chicoutimi, en est l'auteur.

Le Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse a repoussé, après un court débat, le projet de loi du gouvernement pour la suppression de la chambre haute par une majorité de 14 contre 8.

R. R. R. RADWAY'S READY RELIEF

Ne refuse ne manque jamais, lorsqu'il est bien appliqué, de soulager la douleur en un temps variant de une à vingt minutes. Quelque soit la violence ou l'acuité des douleurs produites par les rhumatismes, la caducité, les infirmités, les maladies nerveuses, névralgiques ou de la prostate, le Radway Relief Cure produit un soulagement immédiat. Il soulage instantanément et guérit bientôt.

RHUMATISME,	NEVRALGIE,
TOUX,	FROID DANS LA TÊTE,
FROIDS,	MAL DE GORGE,
PNEUMONIE,	BRONCHITE,
ASTHME,	SCIATIQUE,
MAL DE TÊTE,	INFLAMMATION,
MAL DE DENTS	CONGESTION.

RESPIRATION DIFFICILE.

Le Radway's Ready Relief est une cure pour toutes les Douleurs, les Efforts, les Contusions, les douleurs dans le dos, la poitrine ou les membres, Ce fut le premier et c'est le seul remède contre la douleur.

Qui arrête instantanément les souffrances les plus atroces, diminue les inflammations, et guérisse les congestions qu'elles soient des poumons, de l'estomac, des intestins ou d'autres glandes ou organes.

Prise à l'intérieur, une demi-cuillerée à thé dans un demi verre d'eau guérira en quelques instants les crampes, les spasmes, les douleurs d'estomac, les nausées, les vomissements, la cardialgie, les crises-nerveuses, l'insomnie, les maux de tête, la diarrhée, les coliques, les flatuosités, et toutes les douleurs internes.

La Malaria dans ses diverses formes est guérie et prévenue.

Il n'y a pas un remède au monde qui guérit la fièvre, la fièvre tremblante et toutes espèces d'autres maladies malariales et bilieuses et d'autres fièvres, (à l'aide des Pilules de Radway) aussi rapidement que Radway's Ready Relief.

Le R. R. R. ne guérit pas seulement le patient atteint de Malaria, mais si les personnes exposées à prendre cette maladie veulent boire tous les matins 20 à 30 gouttes de Ready Relief dans un verre d'eau, puis manger avant de sortir, ne fut-ce qu'un biscuit, elles préviendront toutes attaques de la maladie.

Prix 25cents la bouteille. En vente chez les pharmaciens.

LE DISSOLVANT A LA SALSEPAREILLE DU DR RADWAY

Le Grand Purificateur du Sang.

Le sang pur fait la chair saine, les os forts et la peau nette. Si vous voulez avoir la chair forte, les os sains et une bonne complexion, employez le DISSOLVANT A LA SALSEPAREILLE DE RADWAY. Il possède l'étonnante propriété de guérir toutes formes de maladies scrofuleuses et autres, ulcères syphilitiques, tumeurs, maladies, gonflement glandulaire, etc., rapidement et permanemment. Le Dr Randolph McIntyre, de Saint-Hyacinthe, Canada, dit : J'ai complètement et merveilleusement guéri une victime du scrofule à sa dernière période en suivant l'avis donné dans votre petit traité sur cette maladie."

Joseph Bushell, de Dennison, Québec, a été complètemenr guéri, par deux bouteilles de DISSOLVANT DE RADWAY, d'un mal de jambe dont il souffrait depuis longtemps."

J. F. Trunnel, rue South. St-Louis, Mo., "a été guéri d'un mauvais cas de scrofule après avoir été condamné."

Remède composé d'ingrédients aux propriétés médicales extraordinaires, essentiel pour purifier, réchauffer, réparer et renforcer le corps épuisé et affaibli. Chez tous les Pharmaciens : $1 la bouteille.

PILULES DE RADWAY.

Le Grand Remède pour le Foie et l'Estomac

pour la guérison de tous les désordres de l'estomac, du foie, des intestins, des rognons, de la vessie, maladies nerveuses, perte d'apétit, maux de tête, constipation, indigestion, dyspepsie, accès de bile, fièvre, inflammation des intestins, hémorroïdes et tous les dérangements des viscères interne, purement végétales, ne contenant pas de mercure, de minéraux ou de drogues délétères. 25c la boîte. En vente chez tous les pharmaciens.

"UN BON ET SUR REMÈDE"

RADWAY & CIE.—*Messieurs :* Vos Pilules ont souvent exempté ma famille de maladie. Je ne crois jamais bon de s'en passer ; c'est un bon, sûr remède. Bien à vous respectueusement. HENRY KENWORTH, Chebanse, Iroquois Co., Illinois.

Ce que dit un médecin des Pilules Radway

Je prends votre R. R. Relief et vos Pilules Régulatrices et les ai recommandés de préférence à tous autres remèdes et j'en vends beaucoup. Je les ai toujours sous la main et les emploie dans ma pratique et dans ma famille, de préférence aux autres Pilules.

Dr J. A. MIDDLEBROOK, Doraville, Ga.

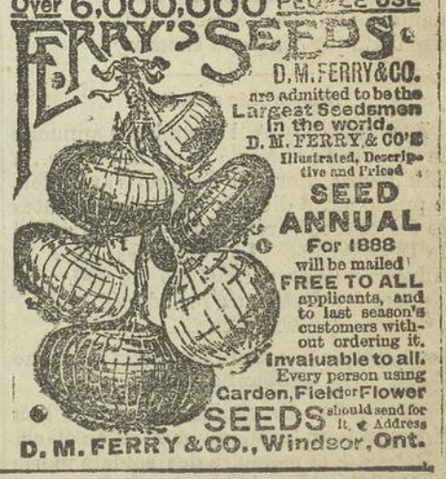
DYSPEPSIE

LES PILULES DU DR RADWAY sont un remède pour ce mal. Elles redonnent la force à l'estomac et lui permettent de remplir ses fonctions. Les symptômes de dyspepsie disparaissent et, avec eux, la tendance du système à contracter les maladies.

Envoyez un timbre poste à RADWAY & CIE., 419, rue St-James, Montréal, Can.

☞ Des milliers de certificats vous seront envoyés.

AU PUBLIC.—Soyez sûrs et demandez les remèdes de RADWAY et voyez si le nom "RADWAY" est sur ce que vous achetez.



PERDUE

Le 12 mars, une jument attelée a été perdue à l'église St Flavien de Lotbinière, couleur blonde, crins gris. patte gauche blanche. peau blance devant le nez, avec harnais blanc, peau jaune sous selettes ; une carriole avec une peau grise et une peau jaune au pied.

Une récompense sera donnée à la personne que la ramènera au Soussigné.

EUGÈNE RHEAUME
Lotbinière

LE GENERAL BOULANGER

L'OPINION DE LA PRESSE FRANÇAISE

Les journaux étrangers et surtout les journaux français ne s'occupent depuis quelques jours que de la mise à la retraite du général Boulanger.

Les uns, les journaux ministériels, applaudissent au décret du président Carnot, les autres dénoncent avec une grande violence l'action prise par le gouvernement contre le général.

Prenons d'abord les journaux ministériels:

Le *Journal des Debats* : " La carrière milltaire du général Boulanger est maintenant close. Le voilà rendu à la vie civile qui est sa véritable vocation. "

Le *Temps* : " Le général Boulanger n'ayant pas décidé de choisir entre la place publique et le champ de manœuvres, le gouvernement a été forcé de choisir pour lui. Il peut maintenant siéger à la chambre dans le groupe formé autour de son nom. Quant au pays, il reprendra possession de lui-même. "

Il faut encore ranger parmi ceux qui approuvent le décret du gouvernement, le *Figaro*, le *Soleil*, le *Moniteur*, la *Justice* organe M. Clémenceau et le *Radical*.

Les journaux sympathiques au général sont *la France* qui déclare que c'est un crime pour un ministre français de faire de la politique à l'allemande ; la *Lanterne* et la *Cocarde* qui tonnent avec non moins d'énergie contre le président de la République et les ministres.

L'*Intransigeant* prédit que ceux qui ont condamné le général Boulanger recevront bientôt de plus hauts grades et des décorations.

Le *Paris* considère qu'il est odieux de punir avec la dernière rigueur un honnête homme et un bon administrateur militaire alors qu'on montre tant d'égards pour celui qui avait transformé l'Elysée en une agence d'affaires véreuses.

Le *Petit Journal* estime de son côté que la punition infligée au général Boulanger, est excessive, et que le ministère s'est engagé dans une lutte dont il ne sortira pas vainqueur.

L'AFFAIRE BOULANGER

La candidature du gen. a été retiré. L'opinion du petit journal

Paris, 28.—Il n'y a pas eu de démonstrations en faveur de Boulanger hier soir. Le comité d'élection de Boulanger retirera probablement la candidature du general dans le département de l'Aine en faveur de Dosmier, radical. Le *Petit Journal*, Boulangiste, ni que la punition du général soit excessive et que le ministère s'est engagé dans une lutte d'où il ne sortira pas vainqueur.

Le Duc de Padoue, agent du prince Victor Napoléon est ici depuis hier.

Les Italiens en Abyssinie

Rome, 30.—Comme on ne reçoit pas de nouvelles de Massouah on est porté à croire qu'on est à faire des négociations de paix. Le public est néanmoins dans l'inquiétude. On craint que le roi Jean n'emploie la ruse pour mieux surprendre ou couper l'expédition de Massouah. On redoute un nouveau désastre comme celui de Dogali.

Les intrigues de la Russie en Roumanie

Londres, 30.—Des avis de Bucharest représentent que la Roumanie est minée par les intrigues de la Russie et que les émeutes qui ont eu lieu récemment aux portes de la chambre sont dues aux machinations du ministre russe en Roumanie. On l'accuse même d'avoir organisé l'attaque contre la chambre.

Assemblée annuelle

Londres, 30—A l'assemblée annuelle de la *Canada North West Land Co.*, à Edimbourg, hier, Sir George Warrender, le président, a dit que le total des ventes de terres à culture durant l'année a été de 19,000 acres. La vente des sites de villes et villages a rapporté £4,000. Le rapport des directeurs fut adopté.

Les héros de la guerre de 1870 et la statue de Jeanne d'Arc

Paris, 30—Prochainement, aura lieu l'inauguration du monument qu'on élève, à Rouen, à la mémoire des soldats morts en 1870-71. Les habitants de Rouen se proposent de faire coïncider cette cérémonie avec celle de la pose de la première pierre d'un monument dédié à Jeanne d'Arc.

Le comité de la Ligue des patriotes a décidé d'aller prendre à Orléans la bannière de Jeanne d'Arc qui y est conservée et de l'apporter à Rouen processionnellement, en passant par la Beauce, par Paris et par la vallée de la Seine.

Après les fêtes rouennaises, cette bannière serait rapportée à Orléans. La municipalité de Rouen a pris une délibération par laquelle le comité de la Ligue des patriotes de la région est chargé de centraliser les sommes destinées à l'érection du monument à la mémoire de la Pucelle.

La Russie et Bulgarie

Londres, 30.— On rapporte que la Russie s'est plainte aux puissances signataires du traité de Berlin de l'indifférence avec laquelle le prince Ferdinand à traité la note récente de la Sublime Porte déclarant illégale sa situation en Bulgarie. La Russie demande que toutes ces puissances retirent leurs agents de la Bulgarie.

Bismark et Balfour

New-York, 30.—Des dépêches à sensation ont été reçues ici ; elles annoncent que Bismark est sur le point d'abandonner ses fonctions de chancelier et qu'un complot pour assassiner M. Balfour, secrétaire d'Irlande, a été découvert. On ajoute peu de foi à ces racontars parce qu'ils ne proviennent pas de bonne source.

LE TRAITÉ DES PÊCHERIES

Attitude conciliante des ministres canadiens durant les négociations.

Londres, 30—Au banquet de Birmingham, M. Chamberlain a déclaré que dans le cours des négociations qui ont eu lieu à Washington au sujet de la question des pêcheries, il a toujours trouvé le gouvernement canadien et ses représentants prêts à abandonner la stricte interprétation de leurs droits et leurs extrêmes prétentions.

A ce sujet, la *Presse* dit que c'est l'opinion générale que l'attitude des autorités à Ottawa ont aplani les difficultés qui se dressaient devant M. Chamberlain. Et le *Standard* dit aussi que les hommes d'Etat de la Puissance du Canada ont montré qu'ils voulaient rendre facile la mission de M. Chamberlain.

Le monopole du Pacifique

Londres, 30—Le *Financial News* déclare qu'il est en état d'annoncer le résultat des négociations entre le Pacifique Canadien et le gouvernement du Canada au sujet du monopole au Manitoba. La compensation sera dans le genre d'une garantie par le gouvernement d'un emprunt de $14,000,000.

Les actions du Pacifique ont atteint 64 sur la foi d'un rapport que la compagnie recevra £3,000,000 pour son monopole dans le Nord-Ouest.

Grand jour pour Victoria

Victoria, C. A., 30.—L'arrivée du premier train au terminus en cette ville, a donné lieu à une démonstration enthousiaste. Les bureaux publics et les écoles furent fermés et la journée fut observée comme une fête légale. Le convoi arriva à 1.30 hrs, pavoisé d'un bout à l'autre. L'hon. M. Dunsmuir, premier ministre, et le lieut.-gouverneur Nelson, étaient à bord.

A la gare, le maire Grant à la tête du conseil et d'une foule immense présenta une adresse à laquelle le premier ministre répondit. Il y eut ensuite une procession. La route était partout magnifiquement décorée de drapeaux, d'arcs de triomphe, d'inscriptions, etc. Le soir on donna un banquet qui fut très nombreux. La population compte sur une nouvelle ère de progrès.

EN FRANCE

Ll décret présidentiel qui met le général Boulanger à la retraite.—Des journaux approuvent cette mesure de rigueur.

Les éléctions de dimanche.—Succès des revolutionnaires.—Les journaux adjurent la chambre de former une Majorité ferme.

La résignation du ministère Tirard.—La discussion en chambre.— M. Floquet sera appelé à former un cabinet.

Paris, 19.—Le décret du président Carnot, contresigné par le général Logerot, ministre de la guerre, se lit comme suit :

Le président de la République Francaise,

Sur la proposition du ministre de la guerre ;

Vu les articles 12 et 13 de la loi du 19 mai 1834 ;

Après avoir délibéré en conseil des ministres, et suivant l'avis conforme unanime des membres du conseil d'enquête :

Décrète ;

Article premier. — M. Boulanger (Georges-Ernest-Jean-Marie), général de division en non-activité, sera inscrit d'office sur la liste de retraite pour faute graves dans le service et contre la discipline.

Art. 2.—Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décrêt.

Fait à Paris, le 26 mars 1888.

Signé : Carnot.

Par suite de ce décret, le général Boulanger rentre dans la vie civile et devient éligible. Depuis qu'il tait en non-activité, il ne touchait pluque les deux cinquième de sa solde nte, c'est-à-dire 7,-483 francs par an, u lieu de 30,204 francs qu'il avait come commandant du 13e corps d'armée, qui se décomposaient ainsi : 18,864 ancs de traitement et 11,340 francs d'inemnité de service. La pension de retrait du général Boulanger, une fois liquée, ne dépassera pas 5,000 francs.

Les journaux hostes au général Boulanger approuvent laesure de rigueur qui vient d'être prise contre lui et qu'ils avaient d'ailleurs aplée de tous leurs vœux. La *France* c toutefois qu'en mettant le général à a retraite, le gouvernement a commis me faute, presque un crime.

Paris, 28 mars.—Les élections de ballottage qui ont eu lieu dimanche dans le département des Bouches-du-Rhôme et qui ont donné la victoire à M. Félix Pyat, socialiste révolutionrire, n'ont été une surprise pour persone. Au premier tour de scrutin, le 1 mars, M. Félix Pyat avait obtenu pr de 20,000 voix, et ses concurrents radicux socialistes, MM. Lagnel et Thourel. n avaient réuni à eux deux environ 24,00.

La plus grande pare de ces voix se sont reportées, au scrtin de ballottage, sur M. Félix Pyat qi a été élu par 40,-204 voix, l'importantne plus de 16,000 voix sur le candida conservateur, M. Edourd Hervé, directeur du *Soleil*, et d'environ 27,000 voixsur le candidat des opportunistes, M. Faquier.

Le candidat radica, M. Paul Doumer qui a obtenu 26,808 vix, est le directeur de la *Tribune*, de Lao, et sa candidature avait été posée par le congrès républicain du département de Aisne. Le candidat conservateur, M. Jacquemart, ayant de son côté réuni 2,670 suffrages, des élections de ballottag sont nécessaires ; elles auront lieu le 8 vril.

La plupart des jounaux du soir déplorent le résultat des élections dans les Bouches-du-Rhône e dans l'Aisne. Le *Temps* dit que cette duble élection donnera confiance et corage aux éléments de désordre. En conséquence, il adjure la chambre des députés de former une majorité résolue afin de donner satisfaction au pays.

La *France* déclare que l'élection de M. Félix Pyat est une protestation contre la politique ministériele.

De son côté le *Pars* prétend que l'élection de M. Félix Pyat est une protestation contre la monarchie et contre le représentant de l'indiscipline.

Paris, 31.—A la Chambre des Députés hier, M. Laguerre proposa secondé par M. Pelletan, la motion d'urgence pour la révision de la constitution. Dans le cours de la discussion plusieurs Bonapartistes déclarèrent qu'ils supporteraient la demande ou tant qu'elle était un appel au peuple. M. Beaudry Sasson, (Royaliste) dit qu'il voterait pour, espérant qu'elle tendrait à restorer la monarchie qui seule pouvait sauver la France. Le ministre Viette demanda à la Chambre d'attendre le retour du premier-ministre M. Tirard, du Sénat avant de décider. M. Brisson dit qu'il était opposé à la révision, et, faisant allusion au gén. Boulanger il ajouta que la satisfaction que l'adoption de la mesure causerait ne devait pas être accordée à une personne qui avait attaqué les institutions de son pays. M. Clemenceau favorisa la révision disant que la constitution actuelle n'était pas d'accord avec les principes de la démocratie républicaine. Le ministre Sarrien demanda à la chambre de rejeter la demande, ajoutant qu'il y avait déjà assez de difficultés sans qu'on en ajoutât un autre. M. Goblet fut d'opinion que la revision de la constitution n'améliorerait pas la situation mais que le seul remède était un gouvernement supporté par une majorité républicaine assez forte pour faire face à toutes les factions.

Le premier-ministre, M. Tirard, qui entra pendant le débat, déclara qu'il était de l'avis de M. Sarrien, que si la chambre décidait de considérer l'urgence de la chambre fournirait un nouvel arrangement en faveur de l'audacieux manifeste émané par le gén. Boulanger.

La défaite du ministère causa une vive sensation en Chambre.

Aussitôt que le vote fut annoncé, M. Tirard partit pour le palais de l'Elysée.

M. Laguerre part aujourd'hui pour le Départemant dn Nord où il commencera la campagne électorale en faveur du général Boulanger.

Le gén. lui-même exposera son programme à un banquet qui sera donné à Lille.

La Chambre après un court ajournement se réunit de nouveau à 9 p.m.

H. Cuneo D'Ornano, bonapartiste, propose qu'on nomme le lendemain un comité pour préparer la révision de la constitution. Après un débat très embrouillé, M. D. Sounier, de la gauche, conseille à la chambre d'attendre la formation d'un nouveau cabinet. La motion de M. D'Ornano fut rejetée par un vote de 233 contre 195, la droite applaudissant ironiquement.

La Chambre s'ajourna ensuite jusqu'à 2 p.m. le lendemain. Le conseil du cabinet s'est réuni au palais de l'Elysée à 9 9.m. Le Sénat à définivement adopté le Budget tel que modifié par la Chambre des députés.

Le président Carnot a accepté la résignation du Cabinet. Les ministres cependant continueront à gérer les affaires de leurs départements respectifs jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

On croit que M. Floquet sera appelé a former un ministère.

MM. Ferry, Royal, Ribota, Rouvier se reuniront ce soir, pour opposer la formation d'un Cabinet par M. Floquet.

Manifeste du gen Boulanger

Paris, 31.—Le général Boulanger, dans son adresse aux électeurs du département du Nord, dit : " Lorsque j'étais ministre de la guerre, j'ai dit que si je désirais la guerre je serais un fou, mais que si je e m'y préparais pas je serais un traître Mes sentiments n'ont pas changé. "

Le général ajoute que l'inaction du parlement et les derniers événements ont prouvé que les chambres avaient cessé de représenter les aspirations du pays, et que ces deux corps constitués ne s'entendaient plus.

Les seuls remèdes, dit le général Boulanger, sont la dissolution du parlement et la revision de la constitution.

On annonce que la candidature du général Boulanger sera posée dans le département du Nord. Or, voici comment, d'après le *XIXe Siècle*, s'exprimait M. Basly, député de la Seine, sur l'éventualité de cette candidature.

Le député socialiste de la Seine considère comme une maladresse insigne les mesures de rigueur prises à l'égard du général Boulanger.

—Je suis, quant à moi, antiboulangiste, car le général Boulanger ne fera, quoi qu'on en dise, jamais abaisser la taxe du yain. Le ministre de la guerre vient de lui attirer, n'ont pas un regain de popularité, mais une popularité considérable, qu'il serait maintenant difficile, sinon impossible d'enrayer. Ainsi, dans le département du Nord, que je connais à fond, je puis vous dire qu'à la prochaine élection législative en remplacement de M. Georges Brame, le général Boulanger obtiendra facilement plus de 80,000 voix.

L'élection de M. Flourens

Paris, 31.— La sous-commission de la commission parlementaire qui avait été nommé à la chambre des députés pour examiner la récente élection de M. Flourens, ministre des affaires étrangères. dans le département des Hautes-Alpes, vient de faire son rapport à la commission. Ce rapport conclut à l'invalidation de l'élection, par le motif qu'elle a été le résultat d'une pression officielle illégale.

Le verdict dans l'affaire Rose.—Le successeur de M. McShane

Montréal, 31.— Les funérailles de J. C. Rose ont eu lieu hier après-midi au milieu d'un grand concours. L'examen *post mortem* a établi qu'il n'y avait aucune violence et un verdict de mort par submersion a été rendu.

On parle ici, de M. H. J. Cloran comme devant être le successeur de M. McShane car l'hon. M. Mercier ne peut satisfaire l'élément Irlandais catholique qu'en nammant un autre Irlandais pour remplacer M. McShane dans le cabinet.

La contestation de Laval a été renvoyée à samedi prochain.

L'opinion publique et Boulanger

Paris, 31.— Depuis que la décision du conseil d'enquête mettant le général Boulanger à la retraite est connue, des milliers de personnes sont venues s'inscrire chez le général, et des monceaux de lettres et de dépêches lui ont été adressées.

La cour de l'hôtel du Louvre, où habite le général, était hier soir bondée de monde, mais le tiers, au moins, des curieux étaient des agents de police. Tout un régiment de mouchards s'est abattu dans le quartier Rivoli, et la police a fait de grands préparatifs pour réprimer toute manifestation. Cependant, en cas de troubles sérieux, le gouvernement a décidé que la police seule interviendrait ; il serait dangereux de faire marcher la troupe. En effet, tous les soldats, jusqu'au dernier, sont dévoués au général Boulanger, et la disgrâce dont il est l'objet n'est nulle part plus vivement commentée que dans les casernes. Les officiers ne sont pas tous du même avis ; les anciens se réjouissent de voir le gouvernement écarter de l'armée un camarade dont ils étaient jaloux ; les jeunes au contraire en sont furieux. Parmi les ouvriers, l'indignation est grande et l'acquittement de Wilson l'a poussée à ses dernières limites.

LE NOUVEAU MINISTERE

Floquet ou de Freycinet seront appelés à le former.—Les menaces des radicaux.—Le gén. Boulanger maître de la situation.

Paris, 27 — Le nouveau cabinet n'est pas encore formé mais c'est l'opinion que M. Floquet sera le chef ou M. de Freycinet. Ces deux personnes quoique n'étant pas les partisans du gén. Boulanger désaprouvent la rigueur avec laquelle le gouvernement Tirard l'a traité.

La chute soudaine du gouvernement Tirard est l'ouvrage de Boulanger et ceux même qui ne sont pas ses partisans l'approuvent comme une juste revanche. On suggère fortement au Président Carnot d'adopter le programme radical, de former un cabinet radical et réintégrer le général Boulanger dans ses fonctions. S'il refuse les radicaux menacent de mettre le général en nomination pour la présidence de la République.

Le général Boulanger est maitre de la situation à l'heure qu'il est.

La pièce de Sarah Bernhardt

Paris, 31.—La presse française est presque unanime à dire le plus grand en de l'*Aveu*, drame en un acte de Sarah Bernhardt, dont la première représentation a eu lieu avant hier soir au théâtre de l'Odéon. La grands artiste, qui avait d'abord donné à sa pièce le titre de *Ceci tuera cela*, a l'intention de l'ajouter à son répertoire lors de sa prochaine tournée à l'étranger, et d'en jouer elle-même le principal rôle.

Voleurs arrêtés

Toronto, 31.—Le président et le caissier de la state National bank de Raleigh Caroline du Nord, qui s'étaient enfuis il y a quelques jours emportant environ $300,000 en billets de banque ont été arretés en cette ville jeudi soir. Ils ont admis leur culpabilité mais sont maintenant accusés de faux. On a trouvé dans la doublure de leurs habits la somme de $24.71.

L'affaire a causé une grande sensation.

COLOMBIE ANGLAISE

Un télégramme du gouverneur-général du Canada

Victoria, C. A., 29—Le lieutenant gouverneur a reçu d'Ottawa le télégramme suivant :

Votre gouvernement devrait lancer un avis public engageant les personnes qui partent en expédition de chasse à ne pas faire reconnaître leurs droits par la force et ne prendre à bord plus d'armes et de munitions qu'à l'ordinaire. La question entière occupe actuellement l'attention du gouvernement de Sa Majesté et forme le sujet de négociations diplomatiques. Dans le moment toute action imprudente serait funeste aux intérêts de la Colombie Anglaise et pourrait conduire à des complications graves, suivies de très sérieuses consépuences.

(Slgné) Lansdowne.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Érysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Éruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la Salsepareille d'Ayer est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflamées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières putrides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la Salsepareille d'Ayer et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait.

Je suis, avec respect,

Mrs. Ann O'Brian."

148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

☞ Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, Mr. B. W. Ball, de *Rochester, N.H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'**Eczéma** pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la Salsepareille d'Ayer et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède des plus précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimulatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrumpu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

LES TERREURS
DE
LADY SUZANNE

Je vous retrouve enfin, vous êtes libre !..je veux vivre où vous vivez.

Ma faute est-elle si grande ?

Lady Suzanne laissa tomber ses mains avec découragement.

La force de ce raisonnement si simple la surprenait au milieu de son accès de vaillance.

La résolution ne lui manquait pas pour le combattre, mais la logique lui faisait défaut.

Elle essaya pourtant.

—Je veux rester dans mon isolement volontaire....il le faut.

—Toujours ?

—Longtemps encore.

—La présence même d'un vieil ami vous blesse ?

—Il ne doit pas y avoir une ombre sur le nom d'Aringdale.

Et comme elle prononçait ce vœu si fier un frémisssment nerveux la parcourut tout entière.

—Certes ! ne vous ai-je pas prouvé par un silence de cinq années que je l'honorais ce nom que vous portiez, plus que que ce soit au monde ?

—C'est vrai, vous avez bien agi.

—Et voilà que vous me récompensez en m'éloignant ?

—Monsieur de Torisan, je m'adresse à votre raison ; la solitude m'est bonne ; j'y dois rester, en y conservant, comme un souvenir heureux, celui de votre passage.

—Mon passage !.....ainsi, votre sévérité va jusqu'à limiter le temps d'un séjour dont je me promettais.....

—Rien....vous ne devez rien vous promettre..rien attendre, fit elle avec agitation....rien espérer de l'avenir.

—Ah ! Madame ! s'écria Armand désespérée de cette persistance ; vous avez le droit de me torturer, mais non celui de me bannir d'un pays que, désormais, j'aime entre tous.

—Voilà une préférence bien flatteuse pour ce coin de terre, Monsieur ! dit une voix railleuse derrière les causeurs.

Armand se retourna en tressaillant, tandis que lady Suzanne regardait avec surprise sa belle-fille debout et souriante sur le bord de la route.

Elle était venue à travers bois, s'il fallait en croire la longue traîne humide de sa robe et les stigmates de ses hautes bottines.

Elle tenait à deux mains une gerbe énorme de fleurs, toutes ruisselantes encore et étincelantes de ces robustes teintes agrestes que leur communique le soleil.

Sa physionomie exprimait une satisfaction malicieuse.

Etait-ce de surprendre cette conversation et de venir s'y mettre en tiers ?

Quoi qu'il en fût, elle ne parut aucunement remarquer le trouble que son arrivée provoquait et vint s'asseoir à côté de la comtesse de l'air le plus dégagé du monde.

—Là, dit-elle, on est très-bien ainsi. Je vous voyais de loin, Milady, sur ce tronc d'arbre, et j'opiniais que vous deviez être étrangement mal assise....c'est une erreur ; je comprends à présent que vous y ayez du plaisir.

Elle se moquait avec tant d'audace et une petite mine si mignarde que lady Suzanne tressaillit une fois encore sous la piquûre, sans pouvoir arracher l'épine.

Harriett, secoua négligemment ses fleurs pleines d'eau, et les étala sur ses genoux pour en faire un bouquet régulier.

—Permettez-moi, Monsieur coutinua-t-elle de sa voix métallique, d'ajouter mes félicitations à celles que la comtesse d'Aringdale devait certainement vous adresser.

Vous passerez à Saint-Onésime un été très-suppostable avec l'air le plus pur qu'on puisse respirer, une société restreinte mais bonne personne, et le loisir de cultiver la solitude, si la sauvagerie est dans vos goûts.

—Je ne suis nullement sauvage, Mademoiselle.

—Prenez garde toutefois ; cette petite infirmité morale se contracte facilement.

Cela tient-il au site ?....au climat ?..je ne sais....

—Cela se prend ici comme dans une épidémie.

—La comtesse d'Aringdale ne résiste plus depuis longtemps à cette influence pernicieuse : moi, je lutte encore.

—Je proteste : on ne peut être saisi d'un tel mal dans le lieu où vous êtes, Mademoiselle, dit M. de Torisan qui prononça cette fadeur du bout des lèvres.

Le jeune fille eut un léger haussement d'épaules où l'incrédulité s'unissait à l'indifférence.

Puis, tout à coup, une idée sembla traverser ce cerveau mobile ; elle se leva avec une vivacité extrême et son rire clair résonna dans le bois.

—Je prends au mot votre madrigal.

A nous deux, nous allons combattre le fléau ; la sauvegarie mène au spleen ; parfois je m'en crois atteinte.

Résistons, voulez-vous ?

Armand ne s'attendait pas à cette ouverture et l'acquiescement qu'il dut poliment y apporter se ressentit de son peu de sympathie pour la jeune Anglaise.

Mais elle paraissait décidée à ne pas le remarquer et à poursuivre son but.

—Alors, fit elle, ligne offensivee et défensive ?

—Vous serez le mouvement, l'esprit, le dehors en un mot.

—Nous serons l'accueil, la gratitude, le charme de l'intérieur.

Est-ce ainsi ?

—Harriett !....

—Harriett !....dit sévèrement lady Suzanne.

La jeune fille jeta à sa belle-mère un regard ambigu, et, se penchant comme pour lui offrir plus gracieusement son bouquet :

—Prenez, garde, Milady, souffla-t-elle, que je ne croie, en vous voyant éloigner systématiquement les visiteurs du château où je suis toujours, que vous préférez les rencontrer ici où je ne suis que par hasard.

Lady Suzanne pâlit étrangement ; une parole indignée vint à ses lèvres.

La présence d'un étranger l'arrêta.

D'ailleurs Harriett, retournée vers Armand, lui expliquait avec une gaité singulière la suite de son plan stratégique.

La jeune femme croisa ses mains par un mouvement douloureux qui meurtrit sa chair sous une pression nerveuse.

Ses yeux, où montèrent des larmes, s'élevèrent vers le ciel dont le bleu limpi de souriait, implacable, à ses intimes tristesses.

Certes, elle avait le droite elle avait peut-être même le devoir de protester, de punir par un mot sévère l'audacieuse enfant qui osait l'insulter par de perfides insinuations.

Et pourtant elle ne parla pas.

Manquait-elle d'énergie ?

Etait-elle dominée par une puissance inconnue, paralysée par une crainte secrète ? qui pouvait lire au fond de cette âme éprouvée ?

Elle se leva, laissant sur le tronc d'arbre les fleurs abandonnées.

—Rentrons, dit-elle ; mes courses dans le village m'ont retenue plus que je ne le croyais : mon oncle doit être inquiet.

—Ah ! comme nous allons être grondées ! exclama lady Harriett.

—Monsieur, vous allez venir, je vous prie, présenter votre défense.

—Je vais avoir l'honneur de vous accompagner jusqu'à l'avenue du château, dit avec réserve Armand qui ne vit pas dans les yeux de la comtesse l'autorisation de répondre mieux à cette invitation directe.

On fit quelques pas dans un complet silence.

Lady Suzanne marchait comme un automate qu'une volonté étrangère pousse en avant. Hariett, qui semblait douée, ce jour-là, d'une volubilité extraordinaire, reprit la parole pour expliquer au jeune homme abasourdi qu'elle avait commandé à Auxonne de la musique nouvelle, et à Paris un canot de plaisance pour naviguer sur la Rivierrette ; que M. de Torisan serait son accompagnateur en tiet son rameur de confiance, deux sinécures, du reste, car elle lisait toutes les partitions à livre ouvert et nageait comme un terre-neuve.

—Devant cette aisance hardie et gracieuse que l'éducation anglaise communique aux jeunes personnes du meilleur monde, Armand restait muet, choqué, rebelle.

Si, derrière les offres tentantes de lady Harriett, il n'avait pas entrevu la possibilité de se rapprocher de la comtesse, il aurait brisé net un entretien qui lui pesait.

Mais la silhouette fine et distinguée de la jeune femme se profilait, dans sa grâce attristée, au dessus de ce flux de projets dont elle serait la poésie.

Comment résister ?

On arriva à la grande avenue.

Prêt à se retirer, Armand s'inclina devant la comtesse.

- M'est-il permis de vous dire aux revoir ? Madame ? demanda-t-il avec déférence.

Cette soumission ne la désarma point.

Il y avait sur son visage une telle expression de douleur et de sa résolution qu'Armand sentit sa cause perdue sans qu'elle parlât.

On y lisait si bien :

" Il me serait doux de vous dire : Venez : un impérieux devoir me le défend."

M. d'Exaudrille, qui venait à eux rompit la difficulté de ce moment.

Il parut ravi d'apercevoir le jeune homme qui, par son admiration machiavélique pour les pigeonnaux du bonhomme, avait fait sérieusement sa conquête.

—Ils sont nés ! s'écria-t-il sans préambule ; si vous voyez quelles plumes folles, soyeuses et coquettes !..et des pattes roses !.....et des becs !..... oh ! les becs sont de petits-chefs-d'œuvre. Venez voir ça, c't merveilleux !

— Je ne pui.....voulut balbutier Armand.

—Allons donc je de vous lâche plus. Croyez-vous p hasard que la production de cett race se voie tous les jours ?

—Tous les jou !..par exemple !..

C'est très-rare, ous dis-je, cher Monsieur, très-rare.

—Cette race-là oyez-vons, ne se prête pas à la domestiqion.

—J'ai tout siplement accompli un miracle.

—Je le crois, nsieur le baron ; mais vous permettrez.

—Je vous pernts de venir visiter mes élèves, dit en s'eêtant l'excellent monomane.

J'attends la fi de la couvée ce soir, vous y assisterez.

Suzanne, ma cère enfant, nous garderons à dîner voe ami.

Ce fut au tour o la jeune femme d'essayer une protesttion que son titre de maîtresse de maisa rendait bien délicate.

Armand lui vi en aide en refusant nettement et polient l'invitation à dîner.

Il fut moins hreux en cherchant à décliner l'offre de visite au pigeonnier. Sur ce point, le bon fut intraitable.

Il tenait un admrateur, il ne le lâcherait pour rien au nde.

Tant et si bien, u'à moins de froisser son oncle et de s'eposer aux dangereux commentaires de belle-fille, lady Suzanne ne put s'oppser davantage, même par sa muette supplication, à l'introduction familière de I. de Torisan à Chenocé.

III

DANS LE PARC

Est-il besoin de ire que, partagé endeux sentiments bien opposés, Armand apporta dès lors ne discrétion infinie dans ses démarches, sans toutefois trouver le courage d'un éloignement que les circonstances ne paissaient plus exiger?

La résignation d lady Suzanne—Il il fallait bien appele ainsi sa silencieuse déférence au désir de son oncle—le peinait sans le décourager.

Elle ne se démentait pas.

Les jours passaient, l'automne arrivait avec son cortège de jours brumeux, de vents froids et de feuilles rougies.

On commençait à se serrer avec plaisir autour de l'immense cheminée de Chenocé, où brûlait un feu clair.

Harriett faisait de la musique ; le baron étudiait le traité pratique de la Domestication des ramiers.

La comtesse d'Aringdale ne variait pas dans sa ligne de conduite ferme et voulue.

Elle ne recevait jamais seule M. de Torizan ; elle était sourde à toute allusion, aveugle devant toute pantomine, murée à toute question intéressée. Sa contenance restait paisible, sa parole, calme. Armand, dont l'œil triste étudiait cette physionomie glaciale, y voyait s'étendre, peu à peu, un masque de pâleur et d'insensibilité.

Parfois, au milieu de la conversation la plus indifférente en apparence, le sang paraissait s'arrêter dans ses veines. Ses yeux se fermaient comme devant un spectacle effrayant ; elle tressaillait sans cause et regardait autour d'elle sans motif. Une teinte d'ivoire imprégnait chaque jour d'avantage son beau visage, que le rire n'épanouissait jamais.

M. de Torizan n'était pas le seul à suivre les progrès du mal inconnu dont souffrait lady Suzanne. La tante Danielle avait dit en pleine table chez le notaire :

—Ce mal s'appelle la peur. On me dirait que la comtesse d'Aringdale redoute la cour d'assises que j'en serais médiocrement étonnée.

Un cri d'incrédulité avait accueilli cette boutade, qui n'était du reste pas la seule que se permettait la vieille fille, dont la mauvaise humeur contre le genre humain s'accentuait avec l'approche du mariage de sa nièce.

M. Collins en parlait sans cesse. La tante Danielle n'en voulait jamais parler. Elle en voulait à Emile de sa persévérance et à Armand de son aveuglement. Elle en voulait à Jenny de son manque de caractère, et à M. Champlin de son manque d'esprit. Elle en voulait à Pierre, son domestique, de son éternelle question : " Le devoir qui retient Mademoiselle à Saint-Onésime permettra-t-il bientôt à Mademoiselle de rentrer à Paris ? " Enfin, elle s'en voulait à elle-même de n'avoir pas su débrouiller la trame qui avait mis à néant ses beaux rêves.

Nous ne jurerions même pas que, dans son courroux intime, elle ne souhaitât pas à l'actif de la comtesse quelque bonne petite aventure criminelle qui ouvrirait les yeux de M. de Torisan.

Lady Harriett observait aussi, et, plus l'étude se prolongeait, dans l'intérieur, à toute heure, plus elle y prenait d'intérêt et de plaisir. Cela devenait très-amusant pour son esprit actif, ingénieux et méchant, que de suivre lady Suzanne, qu'une préoccupation douloureuse paraissait accabler dans les instants qu'elle accordait à sa famille. Depuis quelques jours surtout, presque toujours seule dans son appartement ou en longues conférences avec James, elle ne paraissait au salon que pour échanger quelques mots avec son oncle et rentrer aussitôt chez elle. Harriett observait toujours.

Un soir, la nuit descendait déjà sur le parc, quoique l'heure fut encore peu avancée, lorsque la cloche du dîner la surprit au bord de la *Rivierrette*—qui bordait le parc, on s'en souvient,—où elle venait d'attacher son canot.

Elle avait un canot. Ce nouveau jouet, en grande faveur depuis quelques jours, lui avait permis d'admirer la force et l'adresse de M. de Torisan. Ce jour-là, il l'avait quittée de bonne heure, sur les instances du baron d'Exaudrille qui avait je ne sais plus quel oisillon à lui montrer.

Elle revenait donc, pressant un peu le pas, lorsque arrivée en vue du château, elle s'arrêta étonnée.

Une charmille s'étendait au bas des vieilles murailles, et sur le banc qui s'y appuyait une femme était assise dans l'attitude de l'accablement.

Un homme était debout devant elle. Ils parlaient à voix contenue.

Rien de leur conversation ne parvenait à Harriett, qui s'en mordait les lèvres de dépit.

Voici ce qu'elle ne pouvait entendre :

—Suzanne, disait M. de Torisan, si je n'étais que votre vieil amie, que votre camarade d'enfance, je serais déjà autorisé à vous demander en quoi j'ai failli aux devoirs de cette amitié, en quoi j'ai mérité la sécheresse persévérante d'une parole que j'ai connue si douce pour moi.

—Je croyais ne plus avoir à répondre à vos interrogatoires. N'aviez-vous pas accepté tacitement mon silence et ma misanthropie ?

—On n'accepte jamais l'abandon absolu de la plus légitime espérance.

—Monsieur..

—Est-ce ma faute, si je dois saisir comme un voleur l'occasion, que vous me refusez sans cesse d'éclaircir..

—Je ne sache pas qu'il y ait rien à éclaircir de vous à moi ?

—Oh !.. vous m'écouterez enfin, vous qui m'acceptiez autrefois pour fiancé et qui ne voulez plus aujourd'hui de ce nom que vous préfériez,..de ce cœur qui vous est si dévoué !

Lady Suzanne chercha à raffermir sa voix avant de répondre, mais il ne lui en laissa pas le temps.

Avec une éloquence simple et vraie que la sainteté de son but rendait plus pénétrante, il fit appel à ses souvenirs, aux heures sereines de l'enfance et de leur jeunesse que Dieu semblait bénir. Il la supplia d'oublier, comme un songe mauvais, les événements qui avaient obscurci le passé et de se croire encore à la veille d'un avenir heureux.

Lady Suzanne ne l'interrompit pas. Elle voulait voir peut-être tout au fond de cette âme loyale que tant de traverses ne lui avaient pas fermée.

Lorsqu'il eut tout dit, lorsque, penché vers elle, il attendait un mot affectueux, elle répondit gravement, péniblement, comme si chaque parole montait de ses entrailles déchirées pour lui brûler les lèvres :

—Vous voulez ressusciter le passé ? Le passé est mort. N'assayez pas de le tirer de sa tombe.

—Mais je suis fou !.. mais ce que vous dites ne doit pas être !.. Vous ne devinez donc pas le supplice que vous m'imposez ?

—Je vous plains ! murmura-t-elle, et je vous avais dit : " partez."

—Partir, c'est ce que je ne ferai jamais. Qu'y a-t-il en vous ? je ne sais : il y a lutte et mystère ; il y a souffrance surtout, vous ne pouvez le cacher.. D'où souffrez-vous ?..Quoi donc souffle sur votre front pour le pâlir et sur vos souvenir pour les glacer ?.. Vous, si franche, vous aimez l'obscurité.. Qu'êtes-vous devenue ?.. Qui êtes-vous désormais ?

—Qui je suis ? exclama-t-elle en se levant, hélas ! Armand, je suis une victime des fatalités humaines ; je le serai toujours.. Ne vous mettez plus entre moi et la résignation.

Et cette fois, échappant à la main qui voulait la retenir, elle monta rapidement le perron et disparut.

M. de Torisan resta quelques secondes immobile, puis, saluant dans l'ombre le château comme on salue un sanctuaire, il se perdit sous la grande avenue.

Lady Harriett suivit d'un œil étincelant la haute taille du jeune homme qui s'enfonçait dans la nuit. Un sourire d'une amertune cuisante plissa ses lèvres minces.

—Mon tuteur a raison, murmura-t-elle, il y a des gentilshommes en France dont on pourrait accepter le nom.. si une belle-mère ne se jetait pas au travers.

Cette soirée fut orageuse, avec des bouffées chaudes.

Par delà les grands arbres que le vent berçait mollement, on voyait un coin au ciel qui eût tenté un peintre romantique.

Harriett, rentrée vers dix heures dans sa chambre, en avait largement ouvert les deux fenêtres dans l'espoir de respirer un air moins embrasé.

Il ne montait du parc que des [illegible] les irritants ; les dernières fleurs de l[illegible] dégageaient, sous cette atmosph[illegible] plus secrètes senteurs de leur cal[illegible] plainte mélancolique des oiseaux [illegible] qu'on distinguait au loin, produi[illegible] indéfinissable sensation d'énerv[illegible] de tristesse.

La jeune fille se jeta sur une [illegible] longue, agita son éventail, le r[illegible] puis étira ses bras dans un geste [illegible] prême lassitude, et les laissant re[illegible] avec langueur :

—Seigneur ! dit-elle que je m'[illegible]

Elle vint s'accouder à la croisée, [illegible] dant machinalement frissonner le f[illegible] ge sur la lisière du parc. C'était l[illegible] souvent elle avait vu M. de Torisan [illegible] y pensa comme une belle dés[illegible] qu'elle était.

Après tout, les Torisan étaient [illegible] ne souche.

Celui-ci, avec sa distinction, son [illegible] prit, sa réserve, pourrait être, à la rig[illegible], un pis-aller acceptable dans la fau[illegible] tuation qu'elle subissait.

Elle se souvenait bien avoir entendu son père lui désigner autrefois, comme partis honorables, quelques jeunes lords barbus, robustes et de haute mine, les Holkinson et les Mac Olliday. Songeaient-ils à elle pour leurs alliances ? avaient-ils même remarqué sa disparition d'Angleterre, ces sportmen émérites, ces infatigables chasseurs, ces grands seigneurs qui parlaient si peu et buvaient si sec ?

Il lui semblait bien aussi que M. de Torisan avait toutes les délicatesses et toutes les recherches qui manquaient aux gentilshommes anglais, et que le bonheur serait-peut-être plus assuré près de lui que près des Holkinson et des Mac Olliday.

De déduction en déduction, la jeune fille en arrivait insensiblement à trouver que le conseil de lord Balmers avait du bon, lorsqu'un bruit léger dans la direction du parc la tira subitement de sa rêverie.

C'était, à n'en pouvoir douter, le bruissement d'une robe de femme sur les cailloux des allées.

Harriett, qui n'avait point allumé de bougie et dont rien ne pouvait trahir la présence, se pencha sur la façade sombre pour apercevoir la promeneuse tardive.

Du clocher de Saint-Onésime tombaient en ce moment onze coups lents et graves qui se répercutêre dans les vieux bâtiments.

Une ombre traversait à pas pressés la zone découverte qui s'étendait sous les fenêtres de lady Harriett ; sa traîne de soie cassante dont elle ne songeait pas à prévenir les indiscrétions, roulait de petits graviers et s'accrochait aux arbustes.

L'ombre s'en aperçut enfin, releva brusquement l'étoffe et s'enfonça sous les arbres serrés du parc.

C'était lady Suzanne.

Harriett, mille fois plus curieuse que craintive, n'eut pas une minute d'hésitation.

Elle descendit comme un sylphe les grands escaliers, trouva la porte du vestibule entrebaillée, la poussa, traversa prestement le parterre découvert et pénétra sous le bois à l'endroit où la comtesse avait disparu.

Tout cela avait été fait si vite, qu'en prêtant l'oreille, elle put distinguer encore à quelque distance la cassure des broussailles sèches sur le passage d'un être humain.

La nuit, sans être tout à fait noire, n'avait que de rares éclaircies produites par de rapides nuages, que le vent balayait et que d'autres remplaçaient aussitôt.

Dans ces instants de douteuse lueur, les yeux de lynx de la jeune fille entrevoyaient encore dans le sentier la forme indécise de lady Suzanne qui semblait marcher en personne sûre de son but et de sa route.

Et pourtant quelle route ! Harriett s'avançait avec précaution, retenant son souffle, interdisant à ses lèvres la plus légère exclamation lorsqu'une racine froissait son pied, lorsqu'une branche pendante la frappait au visage, ou qu'une épine déchirait ses mains.

Enfin ! elle allait donc savoir !.. Elle allait donner un corps à ses doutes. Elle allait découvrir où elle allait ainsi, audacieusement, cette belle-mère abhorrée qu'elle trouvait toujours en travers de son chemin.

Ce ne pouvait être à une action avouable, car la nuit et le silence ne sont point le fait des consciences droites.

En effet, lady Suzanne marchait à une rencontre singulière.

Harriett s'arrêta net et regarda, les yeux agrandis, le cœur battant.

La comtesse était parvenue à une sorte de clairière resserrée qu'on avait baptisée le *rond-point* et ne s'y trouvait plus seule.

Une autre ombre, indistincte mais positive, l'avait rejointe et se mettait lentement à tourner, côte à côte avec elle, dans cet espace circulaire.

A la démarche, à la structure allongée de cette ombre, il était facile de reconnaître un homme, mais quel homme ?.. Harriett eut un sourire d'une effrayante méchanceté.

Les nuages couraient toujours au ciel, mais si vite, si vite, qu'entre eux ne tombait plus aucune lumière.

Un murmure de voix, que le vent dénaturait, arrivait seul à ses oreilles tendues.

Parfois un rire aigre passait dans le feuillage, comme s'il y eût là-bas, entre les promeneurs, des reproches ou de la raillerie.

Que n'eût-elle pas donné pour mieux voir, pour mieux entendre ?

Elle attendait, espérant voir se lever un coin de voile. Oh ! la nuit !..la nuit épaisse !.. De quelle rage sourde n'était-elle pas animée contre ces ténèbres qui la protégeaient, il est vrai, en la réduisant à l'impuissance.

Il faisait froid ; une humidité pénétrante sortait des mousses jaunissantes et des feuilles tombées.

Il fallait avoir un bien grand besoin de secret pour prolonger, toute une grande heure, cet entretien au fond du bois.

Une heure passa cependant, et les mêmes voix confuses firent subir à lady Harriett une torture sans nom.

Puis, tout ce tut ; plus un souffle ; dans la clairière abandonnée on entendit hurler plus fort le vent qui s'élevait. Où étaient-ils ?.....

Harriett se détacha de l'arbre auquel elle était restée collée et rampa plus qu'elle ne marcha vers le rond-point Il y faisait un peu moins sombre que sous le couvert ; elle en fit le tour, palpant de sa main agitée chaque tronc, chaque pierre de la petite enceinte circulaire.

Rien !

Les promeneurs avaient dû prendre pour s'éloigner un autre sentier que celui qui avait amené lady Suzanne.

La jeune fille essaya de les suivre dans cette voie inconnue, mais les ronces croissaient hautes et drues de ce côté, nulle trace de passage ne s'y distinguait et le fourré paraissait s'étendre au delà, plus inextricable que partout ailleurs. La piste était perdue.

Harriett recula.

Des profondeurs du parc, il n'arrivait plus que la plainte éternelle d'une chouette, et c'est à peine si elle reconnaissait encore la direction du château. Elle se guida difficilement à travers les taillis, maintenant qu'elle n'était plus soutenue par une espérance.

La porte du perron était toujours entr'ouverte.

La comtesse nétait donc pas rentrée ? Où pouvait-elle être maintenant, si ce n'était sur les limites du pas protégeant de sa présence la retraite du nocturne visiteur ?

XIII

Une partie de pêche

Le lendemain, dans l'après-midi, Jenny fit irruption à Chenocé. Elle était vive, gaie.

Ses joues roses rayonnaient de santé et ses yeux bleus, d'entrain. C'était bien la fiancée la plus sereine et la moins sentimentale qu'on pût voir, à l'extrême déplaisir de la tante Danielle qui ne reconnaissait pas son sang dans cette candide nature.

Elle embrassa son amie avec de grandes démonstrations de tendresse, en se récriant sur son air grave qui n'était plus de mise, puisqu'une certaine animation régnait maintenant au château et à Bellevue.

—C'est un effet de mon grand âge, fit Harriett avec un rire force ; je vais être majeure.

—Il faut secouer cela, ma chère. Je viens vous inviter à une chose charmante, une pêche aux flambeaux. Nous avons essayé hier, c'est ravissant.

—Une pêche..la nuit ?

—Oui ; on a un grand bateau, des torches que l'on secoue sur l'eau, et les poissons viennent se faire prendre à la main comme les papillons viennent se brûler à la flamme.

—Ce doit être original.

—Ma tante poussait des cris à chaque oscillation du bateau et M. de Torisan a fait une très-belle pêche sans le moindre filet.

—M. de Torisan ?

—Il était de la partie, naturellement, et je vous assure qu'il paraissait prendre goût a la chose.

—Vous dites,..cette nuit ?

—Certainement. Entre dix et onze heures nous étions en pleine *Riverrette*, à plus d'un kilomètre de la propriété de monsieur le maire.

Lady Suzanne survint sur ces derniers mots.

Elle n'avait pas vu, au déjeuner, sa belle-fille qui s'était fait servir dans sa chambre.

Le premier regard qu'échangèrent le deux femmes fut calme d'un côté et menaçant de l'autre.

Jenny, que Mlle de Laurage avait dépêchée au château munie des pleins pouvoirs les plus étendus, formula de nouveau son invitation, raconta leur expérience de la veille et finit par remettre l'heure et le lieu du rendez-vous au choix de ses invitées.

Lady Suzanne répondit qu'elle consentirait à faire, pour une fois, infraction à ses habitudes de retraite ; que le lieu de rendez-vous le plus convenable lui paraissait être Bellevue, et que l'heure devait être celle où les poissons trouveraient la nuit assez sombre pour venir se jeter dans le rayon des torches.

Il fut donc convenu qu'on se rejoindrait, le soir même, à dix heures, à la maison du notaire. Sur cet arrangement, Jenny reprit son vol vers Bellevue, suivie de Pierre, le vieux domestique, qui opinait tout bas que toutes les *Rivierrette* de Bourgogne ne valaient pas le ruisseau de la rue du Bac.

On eût bien étonné le digne garçon en lui apprenant qu'il se trouvait en parfaite conformité d'opinion avec Mme de Staël.

La température s'était radoucie ; le vent était tombé ; la soirée promettait d'être délicieuse.

Les châtelaines furent exactes et le locataire de Mme veuve Servin les attendait sur la route.

Une fois réunie, la petite société se dirigea vers le fond du jardin de Bellevue où s'ouvre un passage sur la *Rivierrette*. C'est là que le bateau de pêche du notaire était amarré, offrant aux promeneuses les plis moelleux d'un tapis cramoisi, rejeté sur ses bords.

M. Champlin veilla galamment à la commodité de leur installation et prit place près d'elles.

Emile Dollins et Armand de Torizan s'emparèrent des rames.

Aux deux extrémités du bateau étaient fixées des torches de résine dont les flammes rouges, inclinées par une légère brise, se réflétaient en dansant sur les vagues en miniature.

La *Rivierrette* est peu large, bordée par intervalles de talus verdoyants et de beaux arbres dont les branches touffues, bizarrement teintées par les torches, se rejoignent à quelques mètres audessus du bateau.

L'eau était tiède. La comtesse d'Aringdale y laissait paresseusement tomber sa main.

La tante Danielle se souvenait du baron Rousseau, traversant à la nage un bras de fleuve, pour venir la saluer. Jenny contemplait les langues ardentes des rameurs qui se découpaient fantastiquement sur l'eau.

Les deux jeunes gens semblaient absorbés par la responsabilité de leurs fonctions.

Le notaire cherchait obstinément la solution d'un problème de droit civil, et lady Harriett, une vengeance majeure.

Au milieu de ce silence, la barque avançait doucement dans la pénétrante sérénité de cette nuit poétique. La pêche qui donc y songeait ?

Qui donc y songeait ?.. mais le garde champêtre de Saint-Onésime. La voix publique avait avisé le brave fonctionnaire que les riverains avaient entrevu, la nuit précédente, comme dans un mirage, une barque, des lueurs, des voix féminines, enfin les choses les plus étonnantes, sur la *Ririerrette* :

Un vague soupçon de délit de pêche avait pénétré dans le crâne épais du bonhomme, qui cumulait, comme on le voit, divers emplois. Il s'était promis de veiller et il veillait.

Au moment où l'embarcation longeait la propriété de monsieur le maire, une voix, partie de la berge, s'éleva subitement avec un accent méridional des plus prononcés :

- Oh ! hé !.. du bateau !

—Qu'est-cela ? sursauta le notaire.

—On nous hèle, je crois, fit Jenny.

—Hé ! là-bas !.. Répondrez-vous ? reprit la voix.

—Ceci me paraît singulièrement audacieux, mon frère ! s'écria la tante Danielle en mettant son vénérable visage en pleine lumière pour mieux inspecter le alus.

Le garde, de son côté, s'était avancé, cherchant à distinguer les *délinquants*, mais la fumée de résine rabattue par le vent s'étendit en rideau entre l'appelant et les interpellés.

Jamais, au grand jamais, depuis qu'il était garde, le père Anselme n'avait aperçu semblable attirail, à pareille heure, naviguant sur le paisible petit cours d'eau.

Il courait avec cela tant d'histoires sur Chenocé, ses lumières nocturnes, ses voix dans le parc, que le pauvre garde se crut un instant en face de quelque apparition surnaturelle.

Il commençait prudemment à se signer, lorsqu'un éclat de rire moqueur de Jenny, qui venait de reconnaître la casquette galonné, lui prouva qu'il avait bel et bien affaire à des vivants.

—Ho ! hé !.. vous filez sans répondre, reprit-il, donc vous êtes en faute ! Vous pèchez avec des gins prohibée : je vais vous dresser proc-verbal.

A ce mot de près-verbal, le notaire tressaillit.

Un procès-verb, à lui l'officier ministériel le plus minieux, le plus minutieux, le plus rigi dès qu'on touchait à la loi !

—Mais qu'est-ce qu'il dit donc ! s'écria-t-il tout effaré..nst-ce pas Anselme, le garde champêtre

—Qui est gardoêche cette nuit, apparemment, approva Jenny.

—Stop ! commda le notaire. Venez ici, Anselme ; je us prie de vous approcher, de nous connaître et de retirer vos expressions m sonnantes.

Il avait repris sa assurance et lorgnait la rive avec des sorcils sroncés.

Le père Anselm se confondait déjà en excuses, casquite basse et dos courbé.

—C'es bien, c'e bien, fit paternellement M. Champh ; vous faisiez votre devoir, en somme mais une autre fois, mettez vos lunett.

En échange de cette mansuétude, le garde-pêcre crut evoir donner un avis aux promeneurs nocturnes.

—N'allez pas rop loin, monsieur le notaire, vous êtes près des limites du canton ; si mon camaade, le garde de Térigny, vous surprenit pêchant à la lumière, il serait bien ise de jouer un méchant tour à un monsieur de chez nous, la pêche de cette manire étant prohibée.

—Merci, dit sèchement M. Champlin en se redressant n peu plus qu'il n'était nécessaire et pendant que le garde-pêche se courbait plus d raison.

Les jeunes gens reprirent les rames et le bateau fila ente les arbres penchés mais le charme semblait rompu.

On regretta la encontre d'Anselme et la prohibition desflambeaux dans le code fleuvial ; on regarla tristement les poissons qui venaient narguer à fleur d'eau les pêcheurs désamés.

Armand parla ce Naples où la pêche est si délicieuse, b soir, dans le golfe endormi ; le notaire déplora son ignorance qui avait failli lui faire commettre un délit, et l'on conclut lamentablement que, si la morale était sauve, la partie de plaisir était manquée

—Qu'allons-nous faire, à présent de notre promenade sans but ? demanda la tante Danielle ; je suis de celles qui aiment un but en toutes choses.

—J'en ai un à vous offrir, dit vivememt lady Harriett.

—Ne sommes-nous pas bien ainsi ? hasarda la comtesse d'Aringdale.

—Voyons, Mademoiselle, développez vos propositions, reprit Mademoiselle de Laurage.

—Nous partirons en quête de poésie, de rêverie, de plaisirs innocents s'il en fut. Allons, si vous le voulez bien, au devant des aventures.

—Des aventures ?

—Cherchons le romanesque, le surnaturel même ; je sais où le trouver.

—Bon Dieu ! que voulez-vous dire ? exclama Jenny effrayée.

—Mesdames, sauf l'approbation de la comtesse d'Aringdale—et Harriett s'inclina légèrement—j'ai l'honneur de vous proposer d'aborder là-bas, à gauche, sur la lisière du parc de Chenocé, et d'y faire, torches en mains, une promenade à travers les fourrés.

—Tiens ! c'est assez gentil, cela, approuva la tante Danielle.

—Nous réveillerons les oiseaux, nous ferons fuir les lézards et nous aurons peut-être la chance de rencontrer les fantômes familiers du château.

Le notaire jeta autour de lui un regard d'une bravoure douteuse, et son gros rire s'arrêta, serré à la gorge par je ne sais quelle sensation d'étranglement intérieur, tandis que les deux jeunes gens applaudissaient à cette ouverture, au moins originale.

—Et l'on accuse vos compatriotes de manquer d'imagination ! fit lady Suzanne en haussant railleusement les épaules.

—Ma foi, dit Armand, ce serait d'une crânerie charmante d'aller visiter ainsi les domaines particuliers de chaque châtelains féodal attardé dans sa petite tournée nocturne.

—Il n'est pas effrayant du tout, continua tranquillement Harriett.. Ce châtelain a toutes les allures d'un gentleman moderne.

—Vous l'avez donc vu ? interrogea Jenny.

—Cette nuit même, j'ai fait un tour de parc..oh ! pas avec lui, mais bien près de lui.

—Oh ! vous allez nous conter ça, Mademoiselle. Une bonne petite histoire de revenant, la nuit, sur la rivière..c'est d'un pittoresque !.. dit Armand.

—Vous allez ne pas effrayer cette enfant qui tremble déjà, n'est-ce pas, Harriett ? dit lady Suzanne en désignant Jenny blottie tout contre sa tante.

—Entendez-vous, Jenny, ma chère ? on a bien mauvaise opinion de votre courage, riposta Harriett avec une pointe d'ironie.

Jenny était poltronne, mais orgueilleuse aussi.

Il fallait voir de quel petit air franc elle releva la tête en priant lady Suzanne de la croire parfaitement capable d'entendre toutes les histoires terribles du monde.

—Alors je commence.

—Vous commencez quoi ? interrogea la comtesse d'Aringdale, avec une âpreté d'intonation qui surprit désagréablement ses auditeurs.

—Le récit de ce que j'ai vu et entendu cette nuit, Milady. Oh ! je vous préviens que cela déroute toutes mes notions sur les ombres, les fantômes, les revenants, et autres âmes en peine.

—Comment cela ? demanda-t-on en chœur.

—Je m'imaginais tantôt le revenant en linceul légendaire, avec des yeux caves et des chaînes clinquetant à ses os ; tantôt le farouche fantôme des ruines avec une barbe moyen âge, une cuirasse et une épée aussi haute que lui. Pas du tout.

J'ai rencontré dans le parc, à onze heures, précisément à l'heure que vous entendez sonner en ce moment, le plus joli, le plus distingué, le plus séduisant de tous les habitants de l'autre monde.

—Seigneur ! Seigneur ! étouffa Jenny entre ses mains jointes.

—Sa démarche était élégante ; sa tenue des plus convenables et sa conversation paraissait intéressante.

—Sa conversation !.. vous êtes charmante ! exclama la tante Danielle qui s'amusait infiniment.

—Si j'en juge, du moins, par l'attention que lui prêtait son compagnon ou sa compagne, je ne puis préciser ; car, dans la région des ombres..

A ce mot, ce fut une explosion.

Il n'était donc pas seule, ce fantôme ? le parc de Chenocé était donc un nid de revenants ?

Les jeunes gens riaient de tout leur cœur, Armand moins qu'Emile toutefois.

Harriett, charmée de son succès, laissa calmer la première surprise.

—Cette ombre no 2, continua-t-elle, était plus massive, plus imposante et plus importante aussi.

Ce devait être celle de quelque grand personnage.

Elle semblait, du reste, entourer de.. sa tendresse, ou de sa protection, la petite ombre no 1, si mignonne, qui avait quelque chose, pardonnez-moi cette invraisemblance, Milady,—de votre gracieuse tournure.

Lady Suzanne, qui écoutait les yeux baissés, les mains appuyées au bord de la barque, tressauta brusquement et dit avec ironie :

—Vous avez beaucoup d'esprit ce soir, ma chère Harriett. J'ai toujours reconnu la supériorité des romans anglais sur les nôtres.

—Je me suis frotté les yeux pour mieux voir, reprit implacablement la jeune fille. Cette châtelaine des temps antiques s'était modernisée comme à plaisir. Je ne vis ni hennin sur sa tête, ni aumônière à son côté, ni menu-voir à sa robe. Mais ses cheveux étaient relevés en bandeaux et le nœud flottant de sa ceinture retomtombait sur une étoffe cassante, qui n'avait absolument pas l'apparance du brocart.

—C'est merveilleux ! fit la comtesse avec effort.

—Oui, bien merveilleux, répéta Armand d'une voix altéré.

Lady Suzanne l'attendit et son regard troublé se heurta au regard interrogateur du jeune homme.

La tante Danielle, malgré sa légèreté, se sentit devenir attentive.

Il n'y avait déjà plus que le notaire pour croire à la légende de lady Harriett.

Emile Dollins avait un doute, et Jenry se bouchait consciencieusement les oreilles.

—Et puis ? et puis ? demanda-t-on.

—Et puis ?.. ah ! j'étais trop discrète pour chercher à surprendre le secret des ombres.

Je me tins à l'écart.

Elles causèrent plus d'une heure en marchant dans une demi-obscurité avec l'aisance que nous mettons à nous mouvoir en plein jour ; et pourtant que de cailloux, que d'épines, dans les replis du bois !..Enfin, que vous dirai-je ?..elles firent leur métier d'ombres en s'évanouissant tout à coup.

—Vous ne les vites plus ?

—Plus du tout.

—Et elle ne laissèrent pas de traces ?

—Aucune..ah ! pardon..près de la porte du château, je trouvai une branche de réséda fanée toute semblable à celle que vous portiez hier à la ceinture Milady.

—La châtelaine moyen âge vous l'aura dérobée, dit Armand avec amertune.

Lady Suzanne ne répondit pas.

—Est-ce fini ? demanda naïvement Jenny en se hasardant à risquer une oreille.

—Pas encore, Mademoiselle, dit Armand en plantant sa rame dans le talus, ce qui fit stoper l'embarcation ; il reste l'épilogue.

Qui vient avec moi ? il serait plaisant d'aller offrir nos hommages à ces promeneurs ténébreux qui daigneraient peut-être nous admettre à leurs entretiens.

Et comme il se retournait vers la jeune femme pour obtenir son consentment, elle inclina faiblement la tête, ses lévres s'agitèrent sans former aucun son et sa main retomba lourdement dans l'eau.

—Elle va se trouver mal ? s'écria Jenny.

—Encore ? fit Harriett d'un ton railleur.

Il y eut un instant de confusion à bord de la barque.

Les femmes s'empressèrent, les hommes étaient consternés.

Armand ne songeait plus aux ombres du parc, en voyant la pauvre Suzanne renversée, toute blanche et les yeux clos.

La tante Danielle soupçonna d'avoir imaginé cette émouvante manière de retenir M. de Torisan, dont le projet fiscasque paraissait lui déplaire.

En fille prudente, elle avait dans un coin de ses vastes poches un flacon de sels d'une force peu commune dont quelques aspiration suffirent pour ranimer la jeune femme.

—Je suis un trouble-fête, dit celle-ci en s'excusant avec un triste sourire ; ramenez-moi à Chenocé ; vous voyez bien que je n'en devrais jamais sortir.

—Je ne vous conterai plus d'histoires, dit sèchement lady Harriett.

On remit la barque dans le courant et l'on rama vers Bellevue.

Le retour fut rapide.

(A continuer.)

Accident

On mande de St-Hyacinthe, qu'un accident est arrivé au nouveau pont de fer en construction par la " La Compagnie de ponts d'Hochelaga." Une partie de la dernière arche de ce pont qui traverse la rivière Yamaska, céda tout à coup ; plusieurs hommes se trouvaient à l'ouvrage dans le même temps ; les hommes aussi bien que la vieille et la nouvelle partie du pont tombèrent dans la rivière. Les personnes qui ont été blessées sont Napoléon Goudreau, de Montréal, Vanasse Bourbeau et Ambroise Rousseau de St-Hyacinthe.

Assises de Montmagny

Son Honneur le juge Cyrias Pelletier qui était allé mardi présider pour la première fois les assises criminelles à Montmagny, n'a eu qu'à adresser des félicitations à la population au sujet de sa moralité : le rôle était absolument vierge. Les membres du Barreau ont alors présenté une adresse de bienvenue à l'honorable magistrat qui y a répondu en de bon termes.

Municipal

Maires des municipalités formant le comté de Mégantic :

J. Pellerin, Halifax-Nord : L. Lambert, Halifax-Sud ; Dr J. Reee, Inverness ; W. J. Pratten, Irlande-Sud Coleraine ; C. Laflamme, Irland-Nord J. Allan, Leeds ; L. Dunn, Leeds-Est A. Boissonnault, Nelson ; F. G. Lavoie Plessisville ; L. Martineau, Ste. Anastasie ; C. Magnan, St Pierre-Baptiste L. Roberge, Somerset-Nord ; J. Paradis Somerset-Sud ; T. Gilbert, Hetford Nord ; et J. Walker, Hetford-Sud.

A une session générale du conseil de comté tenue le 28 mars, courant, F. G. Lavoie, maire de Plessisville, a été élu préfet du Comté de Mégantic.

M. J. B. Rousseau, qui est le secrétaire-trésorier du dit conseil, depuis 20 ans a été continué daus sa charge.

Emouvant sauvetage

Mercredi l'après-midi, une personne qui se trouvait sur les Ramparts, a vu tout-à-coup un grand morceau de glace se détacher du pont de l'île d'Orléans et partir à la dérive en emportant un équipage et ceux que la voiture renfermait. Un instant après, plusieurs embarcations se sont détachées du rivage de l'île et ont effectué le sauvetage des malheureux.

Elargissement d'une rue à Montréal.

Mercredi, en Cour de Pratique, le juge Mathieu, sur une requête présentée par M. L. Ethier, avocat de l'Hôtel de Ville a nommé les trois commissaires pour l'élargissement de la rue Dorchester, entre les rues St. Laurent et St. George. Les commissaires sont l'hon. M. L. Beaubien, Thomas Trahey, du *Trust and Loan*, et David Brown, architecte. Ils devront commencer leur rapport le 5 avril et le donner au tribunal le 5 juin.

Il y a là un enseignement dont Québec devrait profiter, et en face de cette manière tranchante de procéder du conseil municipal de Montréal, l'élargissement de la rue St-Jean ne devrait plus souffrir d'opposition.



7⅛ Cords of Beech have been sawed by one man in nine hours. Hundreds have sawed 5 and 8 cords daily. "*Exactly*" what every Farmer and Wood Chopper wants. *First order* from your vicinity secures *Agency*. No Duty to pay, we manufacture in Canada. Write for Illustrated Catalogue sent *FREE* to all. Address **FOLDING SAWING MACHINE CO., 303 to 311 S. Canal St., Chicago, Ill.**

Specifique

Contre la Brochite et les Toux opinâtre

Tous les jours pour ainsi dire, nous entendons louer les remèdes préparés par le Dr Ed. Morin, tous produisent d'excellents résultats et donnent complète satisfaction. Pour le prouver, nous vous donnons de lire le certificat suivant qui vous fera voir la grande efficacité d'une de ses préparations, le " Vin Créosoté.

(CERTIFICAT)

Baie St Paul, 18 novembre 1887.

M. ED. MORIN & CIE.

Québec.

Messieurs,

Pendant six mois, je me suis vu sous le coup d'une bronchite qui parraissait vouloir m'arracher à ma famille le plus tôt possible, tout en me faisant endurer des souffrances les plus cruelle. Il me semblait que plus je prenais de consultations et de remèdes, plus le mal empirait et devenait sérieux.

Déjà, j'avais pris le partie d'abandonner tout médicament : je me disais que ma maladie était incurable ; mais je m'étais trompé, car une heureuse annonce m'est venue me dire que, si je voulais être guéri, soit de bronchite, toux, asthme, etc., etc., il fallait me procurer une bouteille de *Vin Créosoté* du Dr Ed. Morin. Immédiatement, j'eus de ce vin, et non quelque bouteilles, mais une seule a suffi pour faire disparaître complétement ma bronchite.

Depuis ce temps, j'eus l'occasion de me procurer encore six bouteilles de ce même vin, que je conserve comme m'ayant rendu la santé et pouvant encore la rendre, et à d'autres, soit a moi-même.

Je vous félicite donc, chers messieurs, de votre excellent et imcomparable remède le *Vin Créosoté*, et ne saurait trop le recommander.

Croyez, messieurs, à toute ma gratitude et agréez, etc

P. ALLARD,
Marchand

cl

Avis aux mères

Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être administré aux enfants qui sont dans la période de la dentition. Ce sirop calme l'enfant, amollit les gencives, fait cesser les douleurs, fait disparaître toutes les coliques et est le meilleur remède pour la diarrhée.—Vingt centins la bouteille.

Bref, et au point

La dyspepsie est terrible. Le foie en désordre est une misère. L'indigestion est l'ennemi de la bonne nature. L'appareil digestif humain est l'une des choses les plus compliquées et les plus merveilleuses qui existent. Il est facilement mis en désordre.

Les aliments graisseux, les aliments salés, les aliments vaseux, la mauvaise saison, la fatigue mentale, les longues veilles, les habitudes irrégulières, et plusieurs autres choses qui ne devraient pas exister, ont fait du peuple américain une nation de dyspeptiques.

Mais la Fleur d'Août de Green a accompli une œuvre merveilleuse en réformant cette triste affaire et en rendant le peuple américain si sain qu'il peut maintenant jouir de ses repas et être heureux. Rappelez-vous.—Pas de bonheur sans santé. Mais la Fleur d'Août de Green donne la santé et le bonheur au dyspeptique. Demandez-en une bouteille à votre pharmacien. Soixante-quinze centins.

A cette heure

On trouve dans toutes les pharmacies et dans toutes les épiceries le Sirop Calmant déjà célèbre l' " Ami des Enfants". L'emploi de ce calmant est devenu général dans toutes les familles. Avis aux mères.

AUX SOURDS.— Une personne guérie d'une surdité constante de 23 ans par l'emploi d'un remède très simple. On enverra la prescription gratis en français à quiconque en témoignera le désir. S'adresser à Nicholson, 177, Macdougall Street, New-York City.

Ne tardez pas de vous procurer du soulagement pour vos chers petits. Le Mother Graves' Worm Exterminatiun est un remède agréable et sûr. Si vous aimez votre enfant pourquoi le laisser souffrir quand vous avez un tel remède sous la main ?

Il y a une infinité de cors. Le Holloway Corn Cure les fera tous disparaître ; allez chez votre pharmacien et procurez-vous en une bouteille.

Le grand guérisseur des poumons se trouve dans cette médecine excellente connue sous le nom de Sirop Anti-consomptif de Bickle. Ça adoucit et diminue la sensibilité de la membrane de la gorge et les passages de l'air, et est un remède souverain pour tous les rhumes, enrouements, douleurs d'estomac, bronchites, etc. Il a guéri plusieurs qui étaient censés être dans un état avancé de consomption

On sauve de l'argent et on fait disparaître les douleurs en faisant usage du remède par excellence de l'intérieur l'*Huile Electrique* du Dr Thomas, dont une petite quantité suffit ordinairement pour guérir la toux, une plaie, une coupure, une écorchure ou une entorse : ce remède est bon aussi pour le lumbago, le rhumatisme, la névralgie, le mal de mamelons ou l'inflamation de poitrine.

Une Dame de Syracuse écrit : "Sept ans environ avant que je fisse usage de la découverte Végétale et Dyspeptic Cure de Northrop & Lyman, je souffrais d'une de ces douleurs inhérentes à notre sexe. J'étais incapable de marcher et de rester debout pour plus de quelques minutes à la fois sans me sentir épuisée ; mais maintenant, je suis heureuse de le dire, je puis marcher deux milles sans ressentir le moindre inconvénient. Pour les douleurs de femme, ce remède n'a pas d'égal."

Un grand nombre d'indispositions corporelles sont engendrées par une indigestion chronique, mais elles disparaissent ainsi que leur cause quand on fait usage de la Découverte Végétale et Dyspeptic Cure de Northtrop & Lyman, ce remède si renommé et si efficace. On combat invariablement avec succès tout désordre corporel et l'excès de bile. Il nettoie le système de toutes les irrégularités et donne à la constitution affaiblie et malade la santé et des forces nouvelles-



1½ Cords of Elm have been Sawed by one man in nine hours. Hundreds have sawed 5 and 6 cords daily. "*Exactly*" what every Farmer and Wood Chopper wants. *First order* from your vicinity secures the *Agency*. No Duty to pay we manufacture in Canada. Write for Illustrated Catalogue sent *FREE* to all. Address **FOLDING SAWING MACHINE CO., 303 to 311 Canal St., Chicago, Ill.**

Si vous voulez vous purger !

ALLEZ CHEZ

J. E. RACICOT

25 rue St-Joseph St-Roch, Québec

Et vous aurez là des Pilules *(Pilules Magiques)*, qui vous pénettront de vous purger tout en travaillant. Combien de personnes restent des années entières, sans se puger, parce qu'elle ne peuvent se faire sans perdre une journée ou deux de leur travail. **M. RACICOT** a toujours en main des *Remèdes Sauvages*, capable de guérir toutes les maladies insdistinctement. La dyspepsie, les maladies du Foie, des Rognons, etc ;—ne reviennent plus jamais après avoir fait usage de ces *Remèdes*. Si vous n'êtes pas encore allé voir ce Monsieur, allez-y ou écrivez-lui et vous aurez ses *Remèdes Sauvages*, qui sont d'une supériorité incontestable. Que tous ceux qui veulent une bonne purgation, au printemps, allent le trouver, et tous seront satisfaits

DIJON Moutarde extra **A. BIZOUARD** réputation universelle

Dépôt :

L'Enfant pleure, il veut son Castoria.

I. A. FORTIN

IMPORTATEUR DE MARCHANDISES SÈCHES

COIN DES RUES

ST-JOSEPH ET DU PONT, ST-ROCH

—: ooo :—

NOUVELLES IMPORTATIONS DU PRINTEMPS

—: ooo :—

VENANT D'ÊTRE REÇU:

UN LOT CONSIDÉRABLE DE TWEEDS ANGLAIS, ECOSSAIS ET CANADIEN

TWEEDS valant 40c pour 30c (toute laine).
TEEWDS (valeur supérieure) valant 90c pour 60c.
AUSSI: SERGE noire et de couleur à très bon marché.

—— N'OUBLIEZ PAS ——

Qu'un tailleur d'une **grande expérience** vous donnera toujours entière satisfaction.

—— ETOFFES A ROBES ——

Un grand assortiment d'étoffes à Robes valant 15c pour 10c.
Etoffes à Robes (les patrons les plus variés) valant 30c pour 20c.
AUSSI: Cachemire noir depuis 10c.

35 CAISSES

CONTENANT TWEEDS, SERGES, DRAPS, CACHEMIRES, BRODERIES, DENTELLES, SHIRTING, etc., etc. ; Un lot d'INDIENNES dans les bonnes qualités et les patrons les plus distingués. Le tout vendu à très bas prix.

—— VENEZ CHEZ ——

I. A. FORTIN

COIN DES RUES ST-JOSEPH ET DU PONT, ST-ROCH.

10 mars 1888—3m. 1f p s.

SAMUEL BEDARD



HORLOGER ET BIJOUTIER

A L'ENSEIGNE DE L'AIGLE

241, UE ST. PAUL, PALAIS

Vis-à-vis la gare du Pacifique, Québec.

M, BEDARD invite respectueusement le public à visiter son établissement, l'un des mieux assortis de notre ville. On y trouvera constamment, entre autres, les assortiments suivants :

Montres d'or et d'argent, montres *Patent* couvertes, de $4 en montant, Pendules de toutes variétés depuis 90 cts en montant ;

Bijouteries, ce que l'on peut avoir de mieux dans cette branche de l'orfèvrerie.

Lunettes et Pince-nez en or.

Lunettes pour toutes les vues, depuis 5 cts en montant.

Accordéons les plus beaux et les plus variés de la célèbre maison Impériale,

Pipes en bois, la plus grande variété possible.

L'enseigne de l'*Aigle* est le seul magasin du Bon Marché et les prix sont d'autant plus bas que les achats sont pour du comptant.

Les réparations de pendules, montres et bijoux sont faites promptement et avec le plus grand soin.

CASTORIA

pour les Bébés et les Enfants.

"**Le Castoria** est un remède si propre à l'enfance que je le recommande comme supérieur à toutes les médecines connues."
Dr. H. A. ARCHER,
111 So. Oxford St., Brooklyn, N. Y.

Le Castoria guérit colique, constipation, Les aigreurs d'estomac, diarrhée, éructation, Vermifuge, sommifère, il aide la digestion, Et cela, c'est un fait, sans autre médication.

THE CENTAUR COMPANY, 77 Murray Street, N. Y.

PRENEZ DU

BAUME NASAL

Pour rhume de cerveau et catarrhe

Il n'y a aucune maladie à laquelle les canadiens soient plus exposés qu'aux catarrhe—On compte parmi ses victimes des gens de tout âge et de tout sexe. Il est impossible dans l'espace dont nous disposons, d'en décrire tous les symptômes, mais ils penvent se résumer ainsi : rhume de cerveau, respiration difficile, expectoration, maux de tête, douleur dans la région au-dessus des yeux, obstrument des conduits nasaux, mauvaise helaine, glaire dans la gorge, nausées, vomissement de substance empoisonnées qui s'accumulent sur les poumons et peuvent causer la consomption Voilà quelques-uns des symptômes de catarrhe, une maladie qui affecte les sept dixièmes de la population canadienne. Le Beaume Nasal est le seul remède certain et positif pour cette maladie répugnante sous toutes ses formes. Le Baume Nasal est le résultat d'années d'études constantes, a été préparé en vue de la guérison de ces cas de catarrhe auxquel les Canadiens sont les plus sujets. *Ce n'est pas un liquide, un tabac à priser ou une poudre*, mais un remède agréable et efficace ne requérant ni instrument ni douche pour s'en servir. Usage facile, effet instantané, cure permante. Demandez le Beaume Nasal et n'acceptez pas autre chose en son lieu.

Pour le rhume de cerveau aucun remède au monde n'égale le Baume Nasal. *Ne négligez pas un rhume de cerveau*, car dans neuf cas sur dix il conduit au catarrhe. Servez-vous du Baume Nasal dès le début. Ce remède merveilleux procure un soulagement instantané et une cure dans quelques heures. On peut le donner aux jeunes enfants aussi bien qu'aux adultes ; on devrait en garder dans toutes les maisons. En vente chez tous les épiciers, et envoyé sur réception du prix, 50 cts ou $1.00, la bouteille en s'adressant à Fulford & Co., Brockville, Ont.

Preuves de son efficacité merveilleuse

A. Cardinal, Montréal dit : Après avoir essayé inutilement tous les soi-disant remèdes pour le catarrhe, j'ai essayé le Baume Nasal qui m'a procuré un soulagement immédiat, et depuis lors continuant à m'en servir, je constate chaque jour ses effets bienfaisants. Il fait disparaître toute odeur désagréable dans l'haleine, ainsi que le virus dans la gorge. C'est un remède précieux pour toute personne souffrant de cette maladie.

Guéri en deux semaines

Hanford Wolhamper, Blomfield, N. B. dit : Je désire vous informer que je souffrais d'un catarrhe depuis longtemps et j'avais fait usage des prétendus remèdes contre le catarrhe, mais toujours sans effet. Enfin j'attendis parler du Baume Nasal et on m engagea à en faire l'essai. A mon grand étonnement j'obtins du soulagement dans la première application et maintenant après deux semaines d'usage je me sens PARFAITEMENT ET ABSOLUMENT GUÉRI.

Complètement guéri

L. D. Dion, du département des chemins de fer et Canaux, Ottawa, dit : Messieurs, je suis heureux de pouvoir vous donner aujourd'hui le témoignage que le Baume Nasal a GUÉRI RADICALEMENT le Catarrhe dont je souffrais depuis trois ans.

Guéri par une demi-bouteille

W. B. Jackson, Hawkesbury, Ont., dit : " Je ne puis trop faire l'éloge du Baume Nasal, car moins d'une demi-bouteille m'a guéri d'un très mauvais cas de catarrhe. J'avais fait usage de divers autres remèdes sans recevoir le moindre soulagement, je désire que vous vous serviez de mon nom à titre de référence, car je considère cette médecine digne de toute louange. Elle guérit le catarrhe et est très agréable et doux au goût.

Donne parfaite satisfaction

M. Isaac Waterman, de la Compagnie d'Huile Impériale Pétrole, dit : " Le Baume Nasal m'a donné la plus parfaite satisfaction de toutes les médecines dont j'ai fait usage pour le rhume de cerveau. Je l'ai trouvé facile à prendre et prompt à soulager. Il effectue une guérison complète dans l'espace de quelques heures.

Tout ce qu'il y a de meilleur

D. Derbyshire, ex-président de l'association laitière d'Ontario, Brockville, dit : " Le Baume Nasal bat tout ce qu'il y a au monde pour le catarrhe et le rhume de cerveau.

PILULES DE JOB MOSES

Cette médecine inappréciable est infaillible pour la guérison de tous ces désordres douloureux et dangereux auxquels les femmes sont sujettes par leur constitution. Elles donnent de la vigueur aux faibles et aux délicates, et en régularisant et en renforcissant le système, fortifient la jeune constitution pour les devoirs de la vie. Pris à l'âge mûr ou dans la vieillesse, elles deviennent un véritable bienfait, et à l'approche de l'accouchement ces pilules devraient être prises pendant les deux ou trois semaines qui précèdent, les bienfaits qu'on en retire sont incalculables ; elles fortifient la constitution, elles préviennent la faiblesse des organes et procurent du confort à la mère et à l'enfant.

Dans tous les cas d'affections nerveuses ou spinales, de douleurs dans les reins ou dans les membres, d'épuisement, de battement de cœur, d'hystérie et de fleurs blanches, ces pilules opéreront une guérison quand tous les autres moyeds auront failli, et quoiqu'elles soient un remède puissant, elles ne contiennent néanmoins pas de fer, de calomel, d'antimoines ou autres choses nuisibles à la constitution.

Vendues par tous les marchands de médecines.

Directions complètes dans un pamphlet qui sert d'enveloppe aux paquets.

JOB MOSES, NEW-YORK, seul propriétaire.

$1.00 et 12½c pour frais de port adressés à Northrop & Lyman, Toronto, Ont., agents généraux pour le Canada, vous procureront par le retour de la malle, une bouteille contenant au de là de 50 pilules.—Nommez l'EVENEMENT-

21 octobre la 3fs

Maisons à louer au No. 20, rue St-Olivier et 7, rue St-Eustache.

S'adresser à

F. T. THOMAS
94, rue Dalhousie.

15 février—n-o.

MEDAILLES D'OR ET D'ARGENT
Diplômes d'Honneur aux Expositions
Paris : 1865-1879-1885-1886-1887

GUÉRISON
DES
Incontinences d'Urine
PAR LES
DRAGÉES GRIMAUD
de Poitiers
Ferro-Ergotées

Approuvées par plusieurs Sociétés de Médecine de France et de l'Etranger

Employées depuis plus de 30 ans dans les Hôpitaux, Asiles, Colonies pénitentiaires, avec un succès constant, dans les *Affections Chlorotiques* et *Anémiques* de toute nature.

Pâles Couleurs.

NOUVELLE MÉDICATION PRÉCIEUSE ET UNIQUE
POUR LA GUÉRISON DES
INCONTINENCES d'URINE

VENTE EN GROS
Chez M. GRIMAUD FILS,
3, rue Ribera, PARIS-AUTEUIL.
Dépôt à QUÉBEC : Dr Ed. MORIN et Cie, Pharm.-Chimistes, 314, rue St-Jean.
ET DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES

AVORTEMENTS ET STERILITE par suite

Les fausses couches habituelles guéries par l'emploi d'une bouteille d'**Haboriri.** Pour les vaches et juments il n'a jamais failli. Rendu au bureau de l'express pour $2. Wallace Barnes. Boite 604, Bristol, Ct.

A vendre ou à louer

Une ferme d'environ soixante arpents à Beaumont avec maison et à bon marché.

S'adresser à
W. BIGNELL
93, rue Lachevrotière,
Québec.

VER SOLITAIRE
Tête du ver expulsée en 2 heures par les
Globules Secretan
PHARMACIEN LAURÉAT MÉDAILLÉ
Le seul remède inoffensif et infaillible
ADOPTÉ dans les HOPITAUX de PARIS
NOTA.—Le grand succès des **Globules de Secretan** a fait surgir quelques mauvais produits similaires qu'il faut éviter avec le plus grand soin.
Dépôt général, 52, rue Decamps, PARIS
A Québec : Dr Ed Morin & Cie.

L'EAU ST. LEON

LA REINE DES EAUX MINÉRALES

L'excitation et la demande pour cette " Grande eau médicinale de la Nature " augmentent beaucoup chaque mois, et les commandes arrivent d'audelà des frontières.

Les merveilleux témoignages de tant de personnes qui ont été débarrassées de la douleur et du désespoir pour jouir de la vie et de la santé avec ses joies ont été comme nous le disons plus bas, la cause première de cette rage et de cet enthousiasme dont la merveilleuse EAU ST. LEON a été l'objet.

LES RAISONS POURQUOI !



Parceque l'eau St-Léon fait disparaître rapidement toutes les obstructions empoisonnées du système, purifie le sang, donne du nerf, débarrasse les conduits bronchiques, façonne l'organisme et rend la vie douce.

LES RAISONS POURQUOI !

C'EST UN REMÈDE SUR POUR

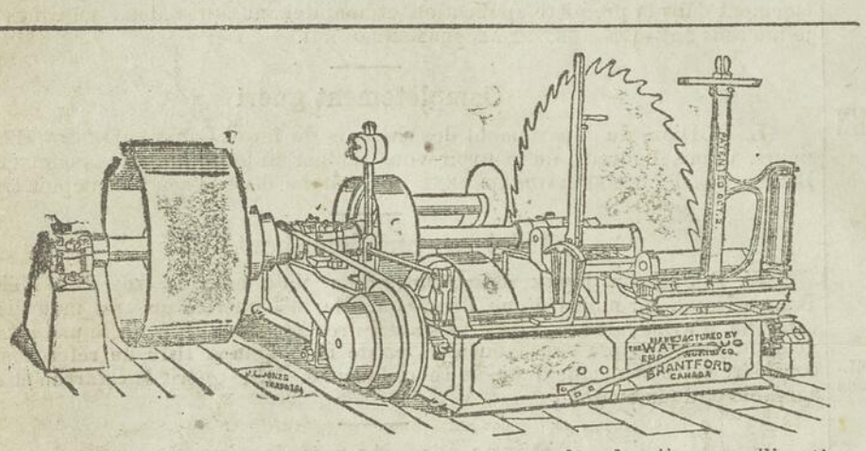
la Dyspepsie, Indigestion, la Constipation, la Bile, le rhumatisme, les humeurs, brûlements de cœur, mal de tête, maladie chronique des rognon et du foie, excès alcooliques, ravages de l'immo ralité, etc.

Cette eau populaire se vend en gros, en Caques et barils de 10 à 40 gallons, et cruches 1 à 5 gallons ; en bouteilles, chopines. Cette eau rare est vendue 25 cts le gallon. Demandez à votre épicier ou à votre droguiste. Envoyée à toute adresse où il n'y a pas d'agent de nommés. Adressez toute correspondance à

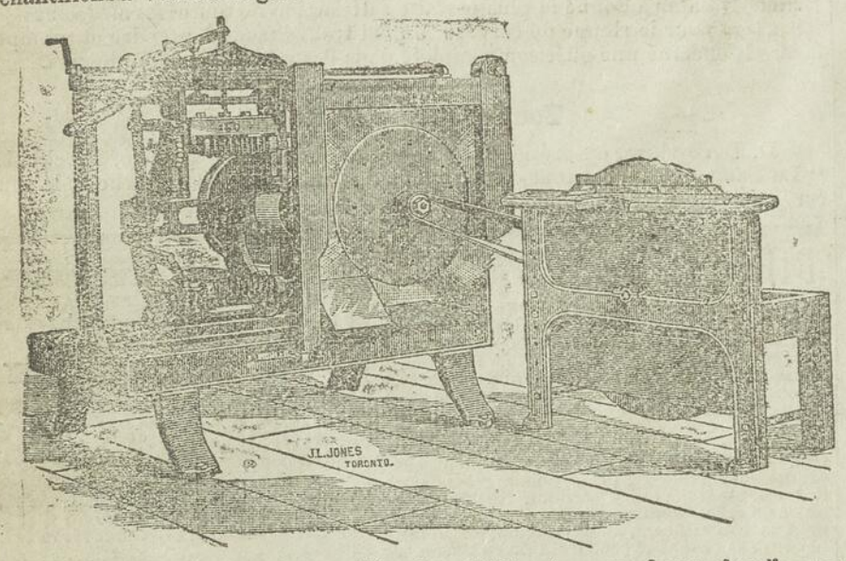
GINGRAS, LANGLOIS & CIE

EN FACE DU PALAIS DU CARDINAL

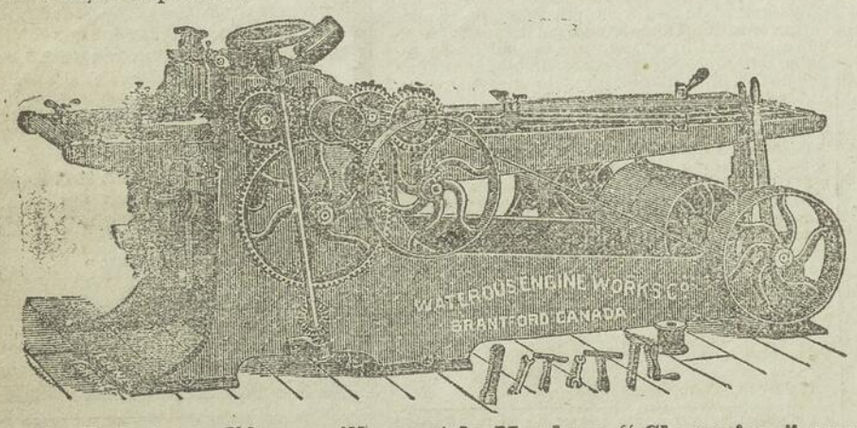
Pour agences, s'adresser à C. C. A. Langlois, gérant pour la Puissance, No. 3, Port Dauphin, s'adresser de bonne heure. Une petite charge annuelle vous assurera une agence lucrative avec l'eau gratuite au puits.



Moulins à Scie.—Sept grandeurs avec toutes les dernières améliorations Echantillons à voir au magasin.



Moulins à Bardeaux amélioré.—Différentes grandeurs, dernières amé iorations, en exposition.



Le Raboteur, l'Appareilleur et le Mouleur " Champion " aussi L'Economiste et le Géant, en exposition.

—: O-O-O :—

Engins " Champion," Bouilloires de toute grandeur, machineries pour travailler le bois, instrument d'agriculture de toute description en exposition au No. 30 Rue St. Paul Québec.

W. A. ROSS

AGENTS DEMANDÉS

L'ECONOMIE

EST LE—

CHEMIN de la FORTUNE

Une famille qi sait acheter à bon marché save toujours une forte somme d'argent au boutle l'année.

La consommaon quotidienne qui se ait dans toutes s familles est plus ou moins considéra le, coûteuse et forme, du 1er janvier au31 décembre, la grande dépense annuelle Il est donc de la plus haute importane de savoir choisir le magasin de provions générales qui offre, entre autres, le plus d'avantages aux acheteurs, tant sus le rapport de la qualité des articles ue sous celui des prix les plus réduits.

C'est donc ave un véritable plaisir que le soussigné a l'bnneur d'informer MM. les Marchands d la campagne, les familles, ainsi que le public en général qu'ils trouveront tous es avantages à son magasin, au No. 4, RUE DE LA COURONNE, (en face de la ru Desfossés) Saint-Roch, Québec.

Ce magasin e provisions générales renferme l'assoriment le plus varié et le plus complet à Québec, en fait

d'EPICERIE, de LIQUEURS,

de VINS et SPIRITUEUX

de toutes variétés.

Aussi :—SUCRES, CASSONNADES raffinées et non raffinées, SIROPS, Etc. Choix considérable et varié au plus bas prix du marché.

SPÉCIALITÉ

THÉS et CAFÉS, dans tous les prix, défiant toute compétition, accompagnés de jolis présents

De plus :—CIGARES de toutes marques, des plus célèbres manufactures. TABACS en feuilles, en torquettes et pressé. Prix très réduits.

Dépôt général du célèbre VIN DE SAINT MICHEL, surnommé le ROI DES VINS HYGIENIQUES.

Le soussigné sollicite une visite de la part de tous ceux qui désirent acheter à bon marché, avec l'assurance qu'ils trouveront à son magasin de gros et de détail une entière satisfaction.

Venez voir et vous reconnaîtrez les avantages extraordinaires offerts par le soussigné.

C. S. RIVERIN,

Marchand-Epicier, en gros et en détail.

45, *rue de la Couronne, St-Roch.* 45

23 avril 1887.—1a 69

— RECIT DE —

L'ANCIEN ET NOUVEAU TESTAMENT

A L'USAGE DE TOUT LE MONDE.

Un très beau volume relié, ayant près de **300** pages, orné de **150** belles gravures.

LA BIBLE ILLUSTRÉE

Ce livre a le mérite de présenter les récits de la Bible sous leur aspect le plus dramatique avec une remarquable concision, dans un langage toujours réservé et sans omettre la relation intime qui unit entre eux les deux Testaments.

Il sera lu avec intérêt dans les familles et il rendra de grands services pour l'exposition de la doctrine Chrétienne.

Ce livre a été accueilli avec bienveillance par Sa Sainteté LEON XIII, et approuvé par les Evêques.

Il devrait se trouver dans toutes les familles chrétiennes. Ce livre sera expédié par la poste surréception.

De 50 cts.

ADRESSEZ :

J. R. MARTEL,

Boîte 96 rue St Joseph St Roch Québec

Aux Cultivateurs et aux Marchands de la Campagne.

TANNAGE A LA FAÇON.

J'ai l'honneur de solliciter votre patronage en faveur de mon établissement de **Tannerie** qui depuis **quarante-sept ans** donne la plus grande satisfaction à tous ceux qui me donnent de peaux à tanner.

Je ne fais que du **cuir de première qualité,** sous le rapport du tannage et du corroyage. Mes prix sont les plus réduits.

Les pratiques éloignées voudront bien m'expédier les peaux à tanner à bord des goëlettes, steamers ou chemins de fer. Je vais les chercher moi-même au quai et les prends sous mes soins dès qu'elles sont arrivées. Je me charge aussi de porter le cuir à bord des geëlettes dès qu'il est prêt.

Veuillez me notifier quand vous mettez vos peaux à bord.

Correspondance sollicitée.

A VENDRE—CUIR ROUGE constammeut en magasin.

JOSEPH DUGAL

TANNEUR

330-332 rue St-Valier

ST-ROCH, QUÉBEC.

Le Pepsi-Champagne Gonin

CONSTITUE LE MEILLEUR DIGESTIF

Préparé à **Reims** avec du **CHAMPAGNE** de 1re Marque et de la **PEPSINE TITRÉE.**

Conserve le goût exquis du **Champagne.**



Vin

EST SOUVERA

dans les cas d

Dyspepsie,
Crampes d'Estoma
Gastralgie,
Vomissements de la Grosses

Mode d'Emploi. — Une flûte ou un verre à Bordea au milieu et à la fin de chaque repas.

En Vente : Phie A. VICARIO, 13, Boulevard Haussm
ET TOUTES PHARMACIES.

Agents généraux pour le *Canada :* Dr Ed. MORIN & Cie, rue Saint-Jean, à QUÉB

Chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de France et de l'Étranger

La VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale

PRÉPARÉE AU BISMUTH

Par **CH. FAY,** Parfumeur

9, Rue de la Paix, 9 — PARIS

VÉRITABLES GRAINS *de Santé* du docteur FRANCK

APÉRITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DÉPURATIFS

Ils guérissent et préviennent les maladies qui se rattachent l'**ENGORGEMENT des INTESTINS,** telles que : *Manque d'appétit, Migraine, Constipation, Amas de Bile, Congestions du Foie, du Poumon et du Cerveau,*

TRÈS IMITÉS ET CONTREFAITS

Exiger l'étiquette ci-jointe en 4 couleurs, avec le mot VÉRITABLES

F' 50 la 1/2 boîte (50 grains)—3 fr. la boîte (105 grains)—NOTICE dans chaque boîte

A Québec : Pharmacie de H. MORIN et les bonnes Pharmacies

VÉRITABLE

ÉLIXIR DU Dr GUILLIÉ

Tonique Anti-Glaireux et Anti-Bilieux

Préparé par **PAUL GAGE,** Pharmacien de 1re Classe, Docteur en Médecine DE LA FACULTÉ DE PARIS

SEUL PROPRIÉTAIRE DE CE MÉDICAMENT

9, rue de Grenelle-Saint-Germain, PARIS

Maladies du FOIE, de l'ESTOMAC DIGESTIONS difficiles RHUMATISME GOUTTE

Plus de Soixante Années de Succès ont prouvé l'efficacité incontestable de l'**Elixir de Guillié,** qui est le médicament le plus économique et le plus commode à employer comme **Purgatif ou Dépuratif.**

Se défier des Contrefaçons

Exiger le Véritable Élixir de Guillié portant la Signature **Paul GAGE** et le *Traité de l'Origine des Glaires* DONT CHAQUE BOUTEILLE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE

FIÈVRES ÉPIDÉMIQUES Fluxions DE POITRINE MALADIES des Femmes et des Enfants

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

SIROP DE BLAYN

Ce **SIROP,** d'un goût agréable, est recommandé depuis **20 ans** par les principaux Médecins de Paris, dans les *Rhumes, Grippes, Toux, Coqueluches, Maux de Gorge, Catarrhes pulmonaires, Irritations de Poitrine,* des *Voies urinaires* et de la *Vessie.*

PARIS, 8, Avenue Victoria. — Dépositaires à *Québec :* Dr Ed. MORIN & Cie.

VIN

BI-DIGESTIF DE

CHASSAING

DIGESTIONS DIFFICILES
MAUX D'ESTOMAC
PERTE DE L'APPÉTIT
DES FORCES, etc.

PARIS, 6, avenue Victoria, 6, PARIS

ET TOUTES PHARMACIES

Terres à vendre

UNE MAGNIFIQUE TERRE SITUÉE A un mille de l'église du Château Richer, comprenant deux arpents et quelques pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, avec maison, hangar, grange neuve, etc.

Aussi une autre terre située à un mille et demi de l'église, de 8 perches et 14 pieds de front.

Le tout en parfait ordre.

Conditions libérales.

S'adresser à

JOS. OCT. RHÉAUME,
Cultivateur,
Château-Richer.

27 janvier 1888—Ev. 6 f. Cl. 1m.

TERRE A VENDRE

Une magnifique terre contenant 110 arpents, dont 75 en culture, située à St-Jérôme du Lac St-Jean, avec maison, grange et étable ; la maison est bâtie à environ 3 arpents du Lac, et à 1 mille de l'église. Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux à

JOSEPH LEBEL,
Propriétaire.

24 décembre 1887.—2m.cl. 272

Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris

QUINIUM LABARRAQUE

Ce VIN est le Tonique par excellence, fortifie les épuisés par la maladie ou les excès.

Autorisé par Arrêté ministériel

QUINIUM LABARRAQUE

Ce VIN fortifie les Estomacs délicats augmente l'appétit, facilite la digestion.

Médailles d'Or Expositions de Paris Sydney Melbourne

QUINIUM LABARRAQUE

Ce VIN agit merveilleusement contre l'Anémie, la Chlorose les Pertes blanches.

FABRICATION :

Mle L. FRERE, 19, r. Jacob, PARIS

LINIMENT GÉNEAU

35 ANS DE SUCCÈS

MARQUE DE FABRIQUE



Seul Topique remplaçant le *Feu* sans douleur ni chûte de poil. — Guérison rapide et sûre des *Boiteries Foulures*

Ecarts, Molettes, Vessigons Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, e

Phie GÉNEAU, 275, rue St-Honoré, Paris